



CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

Rapport n° 18065

Rapport

Les « ZONES INTERMÉDIAIRES »

établi par

Georges-Pierre MALPEL

Inspecteur général de l'agriculture
Coordonnateur de la mission

Yves MARCHAL

Inspecteur général de la santé publique vétérinaire

Dominique TREMBLAY

Inspecteur général de l'agriculture

Yves GRANGER

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Michel REFFAY

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Yves RIOU

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Janvier 2019

SOMMAIRE

SYNTHESE DU RAPPORT	5
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	7
1. Caractériser les « Zones intermédiaires » (« ZI ») : un monde complexe.....	9
1.1. La notion de « ZI » n'existe que dans un document administratif	9
1.2. Arvalis donne une description agronomique des ZI.....	10
1.3. AgroSup Dijon a conduit des travaux sur les ZI	11
1.4. Le CGET situe les ZI dans un contexte géographique plus large.....	11
1.5. Mieux cerner le lien entre ZI et résultat comptable.....	11
1.6. Définir des « ZI » pour quoi faire ?	12
1.7. La mission propose un tableau AFOM des ZI	13
2. Un modèle de production agricole qui doit évoluer pour éviter une impasse.....	15
2.1. Un modèle d'exploitation dominant spécialisé et fragilisé	15
2.2. Mais avec des opportunités réelles d'évolution.....	15
2.3. Diversifier : des pistes d'adaptation pour les ZI	23
3. Les politiques publiques peuvent s'ajuster dans certaines limites.....	29
3.1. Une meilleure approche des aides de la PAC	29
3.2. Une adaptation des assurances subventionnées	29
3.3. Une fiscalité favorable aux « zones intermédiaires »	30
3.4. Directive Nitrates : des objectifs de rendement pénalisés par les récentes années marquées par une crise climatique	30
3.5. Directive cadre sur l'eau : des échéances de qualité difficiles à respecter pour les masses d'eau	30
4. Les politiques publiques d'accompagnement des ZI doivent s'enraciner et se développer sur les territoires.	33
4.1. Changer de modèle pour l'agriculture en zones intermédiaires	33
4.2. Le partage de la gestion du FEADER dans les zones intermédiaires	34
4.3. De nombreux acteurs publics et privés interviennent également	35
4.4. Les actions d'initiative territoriale.....	37
4.5. Construire des politiques articulant filières et territoires	39
4.6. Mettre le grand plan d'investissement au service des projets conduits par les régions pour les adaptations nécessaires.....	39
4.7. Propositions pour le second pilier de la future PAC	40
4.8. Les apports du terrain à la mission	41
CONCLUSION.....	44
ANNEXES.....	45
Annexe 1 : Lettre de mission	46
Annexe 2 : Note de cadrage	48
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées	52
Annexe 4 : Liste des sigles	65
Annexe 5 : La MAEC Grandes Cultures adaptée aux zones intermédiaires	67
Annexe 6 : Grand plan d'investissement	68

Annexe 7 : Carte du montant des DPB/ha.....	70
Annexe 8 : Témoignages et expériences recueillies sur le terrain	71
Annexe 9 : Diagnostic Grand Est.....	75
Annexe 10 : Contribution de la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté	109
Annexe 11 : Grand plan d'investissement	137
Annexe 12 : Projet « Oser en Barrois ».....	139
Annexe 13 : Le travail conséquent d'ARVALIS.....	150
Annexe 14 : La polyculture élevage comme on la rêve face à une réalité difficile	162
Annexe 15 : Évolution des surfaces de céréales par département de 1988 à 2010.....	166
Annexe 16 : La chasse comme activité de diversification	167
Annexe 17 : Contrat de transition écologique.....	169
Annexe 18 : Liste des textes de références	171

Synthèse du rapport

Le présent rapport comporte quelques particularités.

Annoncée par le Ministre de l'agriculture dans son discours de clôture de la FNSEA en mars 2018, la mission devait remplir deux objectifs : déterminer les caractéristiques des « zones intermédiaires », territoires dont le rapport devait préciser les particularités, et faire des propositions structurelles pour ces territoires.

Après avoir rencontré les organisations professionnelles nationales, et partagé avec des experts scientifiques ou administratifs ce que les uns et les autres entendent par « zone intermédiaire » ainsi que les actions possibles, les missionnaires ont pris le parti de se déplacer sur le terrain pour mieux comprendre ses réalités. Ils ont effectué deux jours de suite des visites dans 5 régions¹ afin de mieux percevoir ce que ces territoires ont en commun. Ils ont à cette occasion rencontré des agriculteurs sur leurs exploitations, mais aussi des chefs d'entreprise et des élus, écouté les propositions et répertorié les exemples de réussite pour valoriser les potentialités des « zones intermédiaires ».

Enfin, conformément à l'engagement qu'elle avait pris, la mission a ensuite rendu compte de ses premières conclusions dans quatre régions, lors de réunions organisées par les DRAAF, afin de valider les constats, les attentes et les propositions avec les acteurs de terrain : collectivités territoriales, organisations agricoles, chambres d'agriculture, responsables de filières... Le document final intègre dans son contenu certaines observations recueillies et reprend sous forme de tableaux les réactions enregistrées à l'occasion de ces réunions.

Même si, à titre documentaire, elle mentionne la carte des départements² dont la DGPE avait tracé les contours administratifs pour la MAEC (mesure agro environnementale et climatique) « Systèmes grandes cultures adaptée pour les zones intermédiaires », la mission ne « zone » pas ces territoires sur la base de caractéristiques strictement géographiques. Elle détermine des particularités agronomiques, -faibles rendements, sols peu profonds-, climatiques, -accentuation des épisodes à fort impact-, mais aussi économiques, infrastructurelles et démographiques. Elle rend compte des forces et des faiblesses, ainsi que des opportunités et des menaces qu'elle recense dans les exploitations et filières agricoles, ainsi que pour les territoires et acteurs non agricoles de ces « ZI ».

De ces analyses et observations, la mission tire une conclusion générale : le modèle de production « grandes cultures » couramment pratiqué dans les ZI est arrivé sur de nombreux points, à son terme et doit évoluer pour éviter de se retrouver dans une impasse.

Ce système se caractérise notamment par :

- une spécialisation en grandes cultures ;
- la simplification des rotations, l'intensification et l'agrandissement,
- le poids des coûts de production sur des structures trop individuelles,
- une faible diversification des cultures de production alimentaire ou énergétique et en général des activités agricoles et rurales,
- une insuffisance d'analyses individuelles, et de stratégies partagées,
- une gestion de l'eau inadaptée aux conditions climatiques de ces territoires,

¹ Voir :4.8 . Les apports du terrain à la mission

² Le périmètre couvert par cette carte est très large puisqu'il représente le quart de la SAU nationale

- des soutiens publics, essentiellement de la PAC, insuffisants et en diminution constante comparativement à la majorité des autres régions.

Sur chacun de ces points, la mission évoque des pistes de transformation et d'adaptation nécessaires, pour éviter d'aboutir à une impasse. Mais elle est aussi consciente de leurs contraintes et limites. Elle préconise une évolution de ce modèle. Un plus grand partage des pratiques agricoles, une diversification des productions et des métiers, sont parmi d'autres des moyens sans doute nécessaires pour maintenir une agriculture viable dans des territoires qui subissent plus encore que d'autres les effets de l'évolution démographique et du climat.

Enfin, la mission recommande d'élaborer des orientations partagées entre les acteurs permettant une plus grande convergence de la définition et de la mise en œuvre des politiques de territoires.

De nombreux acteurs publics et privés, interviennent dans les ZI. Leur synergie est pourtant indispensable, là plus qu'ailleurs, compte tenu des difficultés particulières rencontrées. La loi NOTRe confie la compétence économique et d'aménagement du territoire aux régions. Ces dernières doivent assurer la coordination des actions et des politiques concernant les ZI, en s'appuyant sur les chambres d'agriculture qui portent l'ensemble des problématiques du secteur agricole. Dans le cadre des orientations définies et des moyens affectés, l'émergence de leaders doit être promue pour porter les projets de territoire rassemblant les collectivités territoriales, les filières et leurs entreprises, les organismes d'appui technique de développement et de recherche.

Pour ce qui est des pouvoirs publics, le rapport encourage la mise au point de projets de territoires concertée entre les très nombreux acteurs sous la responsabilité des régions. Ces projets devraient conforter la part de l'agriculture et pour ce faire fédérer les stratégies et les moyens des filières et des territoires, s'appuyer sur des animateurs-leaders engagés, établir des audits complets des situations des exploitants agricoles, et s'appuyer sur la recherche et l'innovation.

Les ZI, soutenues par des actions adaptées aux réalités, pourront ainsi faire évoluer leur modèle, qui a atteint ses limites, avant et plus fortement que dans d'autres régions.

Mots clés : sol agricole ; territoire ; région ; PAC

Liste des recommandations

- R1. Accompagner des audits globaux d'exploitations des ZI, facilitant leur pilotage stratégique et renforcer leur accompagnement..... 22
- R2. Rendre plus transparentes les décisions de rejet à un appel d'offres de la commission de régulation de l'énergie. 28
- R3. Prévoir dans la mise en œuvre de la future PAC, le renforcement d'une réelle convergence interne des droits à paiement de base du 1er pilier et l'utilisation des crédits du second pilier pour accompagner l'adaptation des ZI..... 29
- R4. Appliquer les dispositions du règlement « Omnibus » permettant de diminuer les seuils de franchise et de sinistre. 30
- R5. Favoriser l'émergence de projets pour un stockage de l'eau adaptés aux spécificités des territoires de ZI 32
- R6. Privilégier la mise en œuvre du GPI dans les ZI pour déclencher les changements de pratiques des exploitations, leur valorisation par l'aval et promouvoir l'innovation, engageant ainsi des scénarios de rupture..... 39
- R7. Organiser dans le cadre de la future PAC, sous la responsabilité des Régions, la concertation avec les territoires pour assurer la cohérence des politiques de l'État et des Régions ainsi que l'articulation des stratégies des filières et des territoires. 41

1. CARACTERISER LES « ZONES INTERMEDIAIRES » (« ZI ») : UN MONDE COMPLEXE

Au sens commun la notion de « ZI » est fondée sur un concept interstitiel flou. Ni clairement définies, ni précisément bornées, ni figées, les « ZI » ne disposent pas d'une identité propre. Si leur définition n'obéit a priori à aucune règle unique, elle peut en revanche faire l'objet d'un consensus sur quelques grandes caractéristiques communes.

La mission, par convention, désigne les territoires objet du rapport par « ZI ».

Des tentatives de définition sont proposées par différents acteurs ou partenaires.

Ainsi il y a quinze ans déjà, la FDSEA du Cher dans son rapport d'orientation de 2003 caractérisait en vingt-huit pages les "atouts et faiblesses des zones intermédiaires".

On y lit notamment à la rubrique "points communs des zones intermédiaires" :

- « *ni zones de plaine ni zones de montagne, sans statut particulier (...)*
- *une géologie commune avec des potentiels de sols variables (...)*
- *des exploitations agricoles aux surfaces plus importantes que la moyenne française*
- *une production de matières premières non transformées par manque d'entreprises (...)*
- *une densité de population faible (...)* »

Ces grandes caractéristiques se retrouvent dans la plupart des analyses examinées par la mission.

1.1. La notion de « ZI » n'existe que dans un document administratif

A la différence des zones défavorisées simples (ZDS) qui servent de référence au paiement des indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN), il n'existe pas de définition administrative d'un périmètre identifiant des caractéristiques pour les « ZI ».

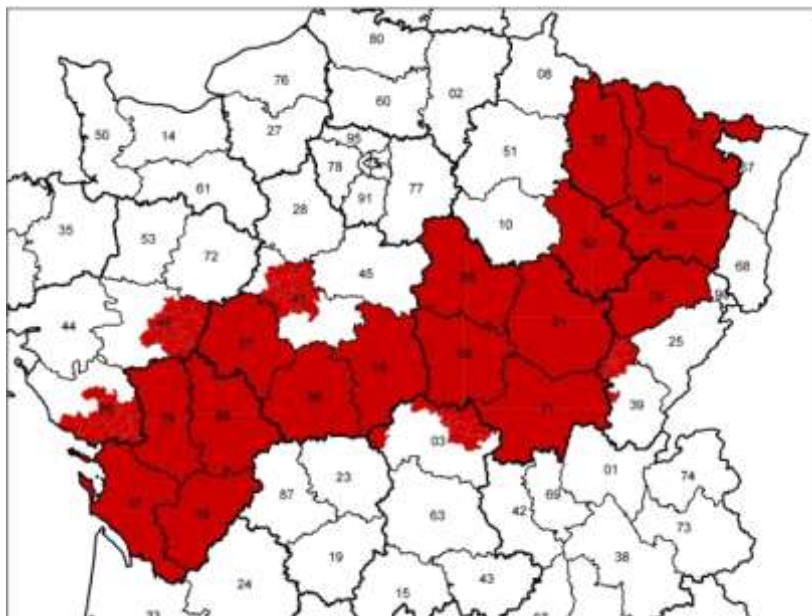
La notion de zone intermédiaire apparaît toutefois dans les modalités de mise en œuvre d'une mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) : « Systèmes grandes cultures adaptée pour les zones intermédiaires ». Cette mesure est ouverte dans le cadre de la PAC 2014 au titre du FEADER. Elle définit des conditions particulières de conduite d'exploitation. Elle n'est ouverte que dans une liste limitative de départements. Selon le MAA « dans les zones où la qualité des sols et les rendements sont plus faibles, les exigences de la MAEC systèmes grandes cultures sont adaptées dans un sens moins contraignant ».

Ainsi la "MAEC systèmes grandes cultures adaptée pour les zones intermédiaires" définit des exigences pour bénéficier d'une aide sur 21 départements (totalement ou partiellement), mais il ne s'agit pas d'un zonage en tant que tel qui donne un droit au bénéfice d'une aide. Les conditions de conduite d'exploitation à remplir sont premières par rapport au territoire concerné. On notera toutefois que cette définition simplifiée aboutit à une continuité territoriale.

Pour caractériser ce périmètre, le MAA a retenu :

- des rendements moyens départementaux de blé tendre : inférieurs à 66 quintaux/ha pour tous les départements pris en totalité ;
- une référence à la carte des sols à la fois calcaires (classification INRA), caillouteux et peu épais (au moins 50 % de l'unité cantonale en surface).

Cette carte trace une bande diagonale sur le territoire national allant de la Lorraine aux Charentes.



Région	Départements(*partiellement)	Nombre de départements
Nouvelle Aquitaine	16,17,79,86	4
Pays de la Loire	49*,85*	2
Centre Val de Loire	18,36,37,41*	4
Auvergne Rhône-Alpes	03*	1
Bourgogne-Franche-Comté	21,39, 58,70,71,89	6
Grand Est	52,54,55,57,88	5
		22

Cette première définition est uniquement fondée sur des considérations liées aux grandes cultures (rendements en blé) et pédologiques. Elle ne présente vraisemblablement ni n'ambitionne à ce stade de valeur générique susceptible de servir d'indicateur sur l'ensemble du territoire national.

Cette MAEC système a très peu été utilisée. Son cahier des charges n'était pas prêt pour les premières déclarations PAC de mai 2015 et le contenu de celui-ci (baisse de l'IFT, plafond des UGB par exemple) a pu se révéler trop contraignant pour les producteurs. De plus, faute de correspondre aux priorités du programme régional d'agriculture durable (PRAD) ou des programmes des agences de l'eau, elle n'a pas toujours suscité de cofinancements suffisants.

Selon le bureau concerné de la DGPE, il n'y a eu au total que 174 MAEC de cette catégorie dont plus de 70 pour un seul département lorrain (Moselle).

1.2. Arvalis donne une description agronomique des ZI

Arvalis a établi des éléments de diagnostic très complets sur le milieu et l'agriculture des zones intermédiaires (cf. annexe 13). Ses travaux reposent sur des analyses agro-pédologiques qui montrent que la ZI est essentiellement composée de sols pierreux de faible profondeur sur substrat calcaire, et d'autre part de sols plus lourds argilo-calcaires hydromorphe, souvent drainés, dans la partie Est.

La réserve en eau de ces « petites terres à cailloux » est le plus souvent limitée (moins de 50mm). Les rendements en blé plafonnent autour de 60 quintaux par ha, et stagnent voire baissent depuis plus de 20 ans.

1.3. AgroSup Dijon a conduit des travaux sur les ZI

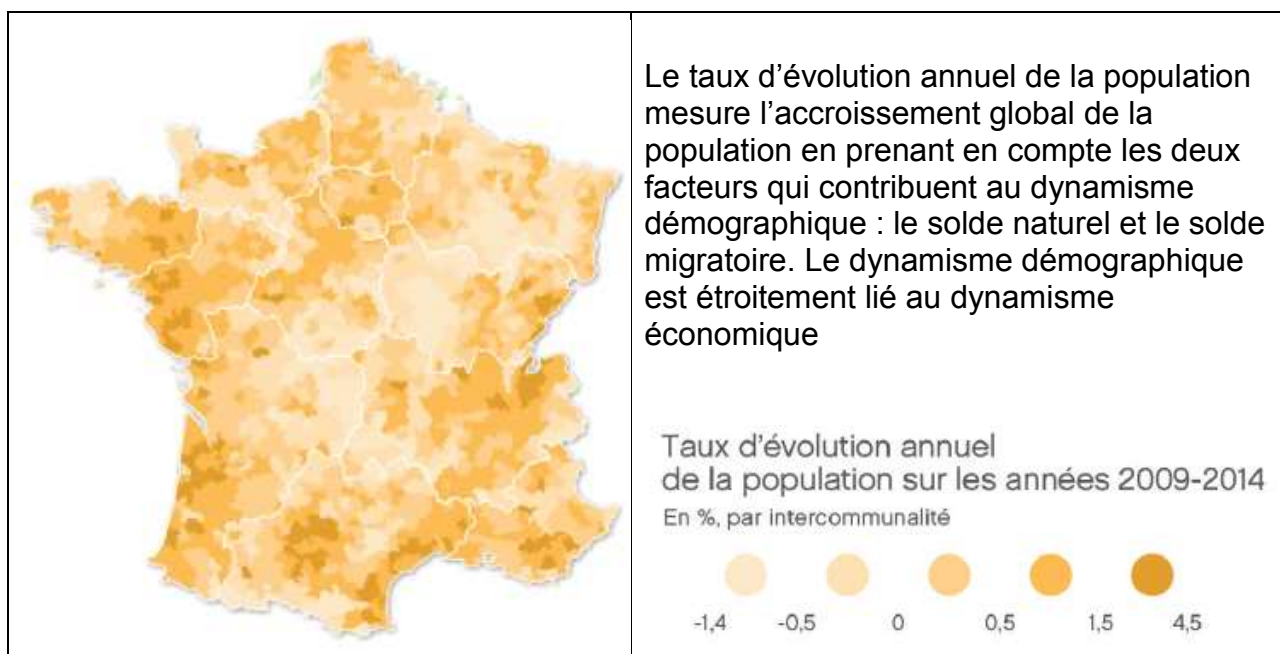
AgroSup Dijon³ a produit une « tentative d'une définition partagée » des ZI des départements de Côte d'Or, Yonne et Haute Marne.

Cette analyse -large- propose de définir les ZI comme des systèmes où de nombreux critères (agronomiques, techno-économiques et socio-démographiques) interagissent dans une dynamique historique d'évolution.

Au delà des critères agronomiques et techno-économiques, l'étude prend en compte des critères socio-démographiques comme la démographie, la part de l'emploi agricole, la répartition des différentes catégories socio-professionnelles, la densité d'agriculteurs, les équipements et services.

1.4. Le CGET situe les ZI dans un contexte géographique plus large

Le CGET (commissariat général à l'égalité des territoires) ne s'est pas intéressé directement aux ZI. Toutefois la mission a pris connaissance d'un récent rapport qui fait apparaître les évolutions démographiques divergentes entre territoires. Ainsi, comme il apparaît sur la carte ci-dessous, on observe un certain recouvrement entre dynamisme démographique / économique et les ZI actuelles.



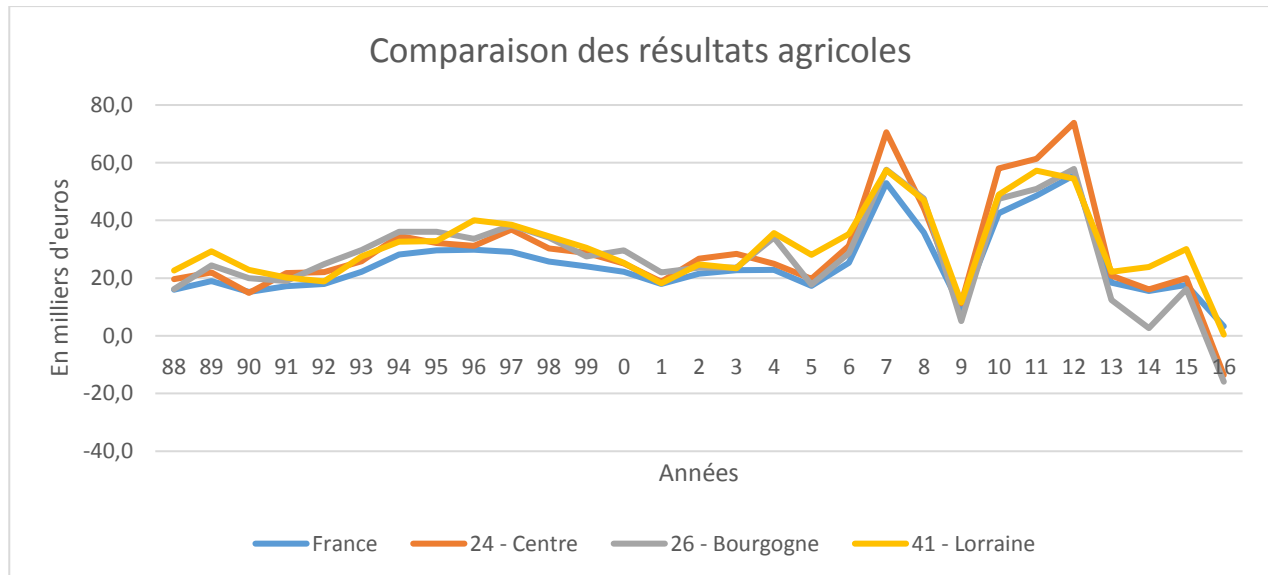
La mission observe que les 22 départements de ZI sont caractérisés dans l'étude du CGET comme de faible densité, à population âgée importante, faibles revenus, et économie présentielle et touristique ainsi que peu de lien avec les métropoles voisines.

1.5. Mieux cerner le lien entre ZI et résultat comptable

La mission a observé qu'il n'existe aucune définition de ZI fondée sur les résultats d'exploitation.

A partir du RICA, elle a comparé les résultats d'exploitation (RCAI) par unité de travailleur non salarié (UTANS) de l'OTEX 15 (grandes cultures) des trois anciennes régions Centre, Bourgogne, Lorraine, dont le territoire est majoritairement de type ZI, avec la moyenne nationale, sur vingt-huit années. Ces courbes sont assez proches jusqu'en 1998, elles deviennent ensuite chaotiques. En 2016 les régions du Centre et de la Bourgogne décrochent de la Lorraine et de la moyenne nationale. La mission n'apporte pas d'explication particulière et définitive sur les causes de ces grandes évolutions. Toutefois elle suggère d'approfondir l'analyse des données comptables pour identifier les difficultés techno-économiques des exploitations les plus fragiles ainsi que les facteurs de réussite des exploitations qui obtiennent les meilleurs résultats.

Tableau des résultats d'exploitation de l'otex 15 (grandes cultures)



Source: V. Chatelier INRA

1.6. Définir des « ZI » pour quoi faire ?

Se pose la question de savoir quel intérêt il peut y avoir à définir ou caractériser de telles zones : les difficultés de définition de périmètre avec des caractéristiques administratives ou techniques comportent inévitablement des inconvénients de « bordure » ou de seuil difficilement explicables et stables dans le temps (évolution des revenus, des rendements...).

Il est également difficile de se limiter à un modèle ou un type de production, alors que c'est un ensemble qui peut apporter une perspective d'avenir.

Toutefois pour tenter de répondre à la lettre de commande du Ministre, la mission s'est attachée à partir de retours de terrain à "caractériser les situations de zones intermédiaires et à tenter de proposer une approche ordonnée de ces zones assises sur des critères objectifs robustes". La liste des caractéristiques des "zones intermédiaires" devrait donc être dressée de manière la plus exhaustive possible en tenant notamment compte des critères suivants :

- critères géographiques: densité de population, éloignement des métropoles, nature des sols et du climat ;
- critères agronomiques : pratiques culturales et modèles d'exploitation; importance de l'élevage ;
- critères de structures : taille des exploitations, exploitation en commun ;

- critères de soutiens publics agricoles : aides PAC: convergence et redistribution ; FEADER ;
- critères économiques: éloignement des sources de financement et des marchés ;
- compétence en termes de gestion : diversification possible; filières; poids des organisations collectives des producteurs ;
- critères liés à l'organisation territoriale et aux infrastructures: éloignement des centres d'activité industriels et tertiaires; démographie; moyens de communication.

Pour tracer des perspectives pour les exploitations de ces territoires, on peut s'appuyer sur plusieurs leviers :

- Les conditions de production
- L'environnement socio-économique
- L'évolution du cadre réglementaire (notamment de la PAC)
- L'évolution des attentes des territoires face aux possibilités
- La demande sociétale.

1.7. La mission propose un tableau AFOM des ZI

À partir des travaux existants et des rencontres qu'elle a eues sur le terrain, la mission propose selon la méthode AFOM (atouts/faiblesses/opportunités/menaces) d'identifier les caractéristiques partagées par les exploitations agricoles qui pourraient prétendre se trouver en « zone intermédiaire », mais aussi les caractéristiques des territoires sur lesquels se trouvent ces exploitations.

ANALYSE AFOM : EXPLOITATIONS ET FILIÈRES AGRICOLES

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - importance de l'agriculture, des IAA et de la forêt pour l'économie du territoire - OPA et coopératives - prise de conscience de l'intérêt pour les réflexions prospectives - conseil multi performances « mettant l'agriculteur au centre du projet » et appui aux territoires - moindre risque sanitaire, car faible concentration animale (volaille, porc, ...) - soutien des OVS (organismes à vocation sanitaire) animaux au développement des filières d'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> - modèle de production hyper spécialisé, fondé sur l'agrandissement : rendements COP limités, concurrence foncière, assolements simplifiés, baisse d'efficacité des intrants (résistances), coûts de production élevés (machinisme), ... - système peu compétitif, VA locale faible (« commodities » - peu de SIQO) - forte dépendance aux DPB et faible résilience - peu d'outils de transformation et éloignés - centres de décision extérieurs et bassins de consommation limités - insuffisance d'organisation économique, d'IRD (recherche appliquée - transferts) et de formation (pilotage/gestion) - stratégie difficile à définir et contractualiser
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - remise en cause du modèle de production - PAC 2020 (définition d'objectifs territoriaux partagés et cohérents, rémunération des « services environnementaux et aux populations ») 	<ul style="list-style-type: none"> - impasse d'un modèle de production: moindre efficacité technique, phénomènes climatiques récurrents, dépendance aux marchés agricoles internationaux volatils - difficultés de reprise des grandes structures

<ul style="list-style-type: none"> - développer une diversification maîtrisée des productions et activités - analyser les réussites - approches collectives innovantes: agroécologie, GIEE, organisation du travail, ... - adaptation de la fiscalité: épargne de précaution - complémentarité territoires et secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - système peu adaptable (disponibilité en main d'œuvre et en eau, ...) - risques de renoncement, isolement professionnel - non maîtrise des technologies connectées : - évolutions de la réglementation, pression sociétale et décisions politiques: PAC, intrants, pollution et stockage de l'eau, élevage, colza et biocarburants - fragilité des «niches» de diversification
---	---

ANALYSE AFOM : TERRITOIRES et ACTEURS NON AGRICOLES

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - espace disponible - acceptation sociétale du système polycultures élevage 	<ul style="list-style-type: none"> - potentiel agronomique limité des sols - faible densité, vieillissement, faibles revenus, isolement - bassins de consommation réduits - services, équipements, infrastructures insuffisants - fracture numérique - déficit d'ingénierie - manque de leaders suffisamment reconnus - sentiment d'appartenance territoriale insuffisante et faible image du territoire
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - articulation ville-rural - demande en produits et services locaux - vers un conseil multi-performances (agriculture et rural) et appui aux territoires - émergence de « médiateurs » pour projets de territoire - volet « développement rural » du FEADER (PAC 2020) à construire en cohérence avec les partenaires du territoire pour répondre aux enjeux 	<ul style="list-style-type: none"> - territoires en déclin, baisse d'attractivité, cohésion sociale en repli - dégradation des ressources naturelles: pollutions de l'eau, sol (baisse de matière organique, ...), perte de biodiversité, ... - effets aggravés du changement climatique - faible dynamique d'émergence des projets collectifs - incohérence des politiques publiques avec les stratégies privées et de filières

2. UN MODELE DE PRODUCTION AGRICOLE QUI DOIT EVOLUER POUR EVITER UNE IMPASSE

2.1. Un modèle d'exploitation dominant spécialisé et fragilisé

Pour tirer parti de la mise en place des aides à la surface en 1992, les exploitations agricoles en « ZI » se sont nettement agrandies. Réduisant la main d'œuvre, elles ont simplifié leur assolement qui repose désormais principalement sur la rotation colza-orge-blé.

Les données transmises à la mission par le SSP montrent un accroissement de 21 % de la SAU des surfaces en blé, orges, colza entre 1988 et 2010, pour les 17 départements totalement en zone MAEC-ZI (+ 535 000 ha cf. annexe 5).

La course à l'agrandissement avec une main d'œuvre réduite, a obligé les exploitants à s'équiper en matériel coûteux (Arvalis 2018 cf. annexe 13). Cela a contribué à élever leurs coûts de production dans un marché volatil et baissier. En outre, un certain nombre d'exploitants confrontés à des difficultés économiques suite aux dernières années marquées par des crises climatiques, ont été contraints de suspendre la fertilisation en engrais de fond.

Par ailleurs sur les 17 départements entièrement dans la zone MAEC systèmes de grandes cultures adaptée à la ZI recensés par le SSP entre 1988 et 2010, le nombre total d'exploitations a été divisé par 2, le nombre avec vaches laitières divisé par 5, le nombre avec vaches allaitantes divisé par 2,5, diminuant d'autant les apports de fertilisation animale.

L'accroissement de la taille des exploitations agricoles situées en « ZI » adossé à une compétitivité limitée rend de plus en plus difficile leur transmission ou leur reprise hors cadre familial.

2.2. Mais avec des opportunités réelles d'évolution

2.2.1. Des innovations culturelles à accompagner

Certains exploitants rencontrés par la mission expérimentent des pratiques culturelles innovantes. Avec l'appui des chambres d'agriculture et d'Arvalis, par nécessité agronomique ou pour rechercher des économies, ils recourent à l'agriculture de conservation, au semis sous couvert (trèfle sous blé), au semis avec écartement des rangs (pour désherbage mécanique), à la couverture hivernale (féverole pour lutte contre l'érosion), ou encore à l'agriculture de précision (pour limiter les intrants). Dans le cadre de ces évolutions de pratiques culturelles, une aide à l'acquisition de certains matériels faciliterait la gestion de l'hétérogénéité des sols (pulvérisateurs, travail du sol, ...). Un tel accompagnement pourrait être renforcé dans les « ZI » dans le cadre du grand plan d'investissement (GPI).

2.2.2. Réduire la dépendance à l'usage des produits phytosanitaires (PPP)

En « ZI » les systèmes de production céréalière sont fortement tributaires des PPP qui grèvent les coûts de production

Les systèmes de culture conventionnels sont devenus très dépendants d'un arsenal phytosanitaire chimique qui est coûteux, de moins en moins efficace et dont les atteintes à l'environnement et à la santé publique sont désormais bien documentées. De telles pratiques agricoles génèrent une inquiétude de la société et sont soumises à des normes réglementaires de plus en plus contraignantes.

La réflexion sur la diminution de l'usage des PPP doit être envisagée comme élément d'une remise en cause du modèle dominant dont la rentabilité est devenue très aléatoire. Elle ne peut suffire à elle seule à assurer la durabilité des exploitations céréalières de ces régions.

En 2014³ les systèmes culturaux des « ZI » ne semblent pas se distinguer par une intensité particulière d'usage des pesticides. Mais les marges de manœuvre pour diminuer les traitements phytosanitaires y sont moindres. La gestion des adventices, par exemple, revêt dans ces territoires de cultures d'hiver et de techniques sans labour, un caractère stratégique pour le maintien des rendements.

En 2016 les achats de PPP ont représenté en moyenne nationale pour les exploitations spécialisées en céréales oléagineux protéagineux (OTEX 15) un peu plus de 13 % des charges courantes⁴. En valeur absolue, dans l'Yonne en 2015, ces achats ont représenté environ 112 €/ha pour la culture de blé tendre. En « ZI », le niveau moyen des coûts d'achats de PPP paraît stable. Mais si l'on rapporte les charges d'achat de PPP au quintal produit et non pas seulement à l'hectare, elles apparaissent alors nettement supérieures à celles qui sont constatées dans les zones plus fertiles, du fait des moindres rendements céréaliers des « ZI ». Le même raisonnement vaut pour les charges de mécanisation qui sont analysées plus loin.

L'usage des PPP atteint des limites en terme d'efficacité

L'efficacité des pesticides est remise en cause par la multiplication des résistances, sans perspectives d'innovations à moyen terme.

Les principales régions administratives où les territoires de type « ZI » sont importants (BFC, CVL, Nord Aquitaine) sont parmi les plus touchées par les résistances aux herbicides⁵. Les pyrèthrinoïdes rencontrent dans certains secteurs de la région Bourgogne-Franche Comté des résistances totales les plus aiguës d'Europe à l'égard d'importants ravageurs du colza.

Dans les régions où les « ZI » sont importantes, la contamination des masses d'eaux superficielles par les résidus de pesticides agricoles se situe dans les classes de valeurs les plus élevées. Ceci peut s'expliquer par la nature filtrante des sols des régions concernées.

Les difficultés résultant d'un usage systématique des PPP sont symptomatiques de l'impasse du modèle de production dominant des « ZI » ; plus encore que dans d'autres régions il est nécessaire de faire évoluer les pratiques.

De nombreuses initiatives accompagnent les producteurs dans le choix de systèmes économes en intrants

Les démarches de progrès proposées par les organisations professionnelles et les instituts techniques se heurtent à la très forte hétérogénéité des résultats économiques des exploitations céréaliers des ZI. Le conseil et le développement doivent d'abord permettre aux exploitations dont les performances sont insuffisantes de réintégrer le peloton des exploitations aux résultats viables dans la moyenne.

ARVALIS investit de manière très significative dans le secteur de la protection des cultures sous l'angle du renforcement de la démarche agronomique et de la recherches d'alternatives à l'usage des PPP. L'institut a ainsi contribué par ses travaux à la délivrance de l'autorisation de mise sur le marché d'un nouveau produit de bio-contrôle à effet désherbant non sélectif, défanant et dessicant, qui favorisera la diminution des IFT chimiques.

³ Enquête Pratiques phytosanitaires sur les grandes cultures 2014 – Nombre de traitements et indicateurs de fréquence de traitement – Marine Soleilhavoup – SSP – Bureau des statistiques végétales et animales – AGRESTE les dossiers Numéro 36 – Septembre 2016.

⁴ Les résultats économiques des exploitations agricoles en 2016 – Données du Réseau d'Information Comptable Agricole.

⁵ ARVALIS – secteurs de Bourgogne et de Lorraine – juin 2018

Le plan de transformation de la filière céréales -présenté suite aux États généraux de l'alimentation- constitue un cadre national pour les initiatives professionnelles en faveur d'une évolution des modes de cultures. Pour répondre aux enjeux techniques, la démarche « *Conseil agronomique à la parcelle* » a vu le jour et permet de valoriser les acquis de 10 ans de conseils en agronomie. Il s'agit de mettre en œuvre les principes de l'agroécologie en augmentant le potentiel du sol, les interactions sol-plantes, la diversification des cultures et des inter-cultures.

D'autres initiatives portent plus particulièrement sur les itinéraires techniques économes en PPP. Le dispositif SYPPRE⁶ a été conçu par trois instituts techniques (ITB, Terres Inovia, et ARVALIS) et il est proposé dans 5 régions dont Bourgogne Franche Comté. Son objectif est de « faire émerger les systèmes de culture de demain » en alliant les sciences de l'agronomie et de l'écologie et de tester des systèmes de cultures innovants avec recherche de la triple performance. La plate-forme SYPPRE du Berry argilo-calcaire a ainsi comparé un système témoin classique optimisé (rotation colza, blé tendre d'hiver, orge d'hiver) avec un système innovant de 9 cultures en rotation. Cette expérimentation a montré qu'il était possible, dans ce cas précis, d'augmenter la marge économique de l'exploitation (+12%) tout en diminuant significativement son IFT herbicides (-35%)⁷.

Le projet R2D2 « Restauration de la régulation naturelle et augmentation de la robustesse des systèmes de culture des Plateaux de Bourgogne pour une réduction durable de la dépendance aux insecticides » conçu par ARVALIS et Terres INOVIA, cherche la réponse à la situation très dégradée de ce territoire où la résistance aux insecticides des principaux ravageurs du colza est désormais totale. Les 15 exploitants d'une zone de 1200 ha en blé/orge/colza, mettent en place une gestion concertée avec un changement radical d'approche de la lutte contre les insectes ravageurs afin de recréer un équilibre ravageurs / auxiliaires. Tout traitement phytosanitaire sur toutes cultures est arrêté et un travail est effectué sur l'agronomie, les bandes fleuries spécifiques, le paysage. Cette démarche unique et innovante s'apparente à une opération de la dernière chance. Ses enseignements seront utilisables en d'autres territoires pour agir de manière préventive et ils contribueront à la mise en place des CEPP.

Des dispositifs d'aides aux choix stratégiques sont proposés aux céréaliculteurs, comme la démarche R3 « retrouver de la résilience et de la robustesse » en Bourgogne ou Cap filières régional « retrouver des leviers de compétitivité 2017-2021 » en région Centre Val de Loire.

Des politiques publiques encouragent l'évolution de l'agriculture vers des systèmes de production à bas niveau d'intrants phytopharmaceutiques.

Les dispositions législatives européennes et nationales encadrant l'usage des PPP sont multiples: directive cadre sur l'eau, règlement sur la mise en marché des PPP, directive pour un cadre d'usage des PPP compatible avec le développement durable, lois Grenelle, loi d'avenir pour l'agriculture l'alimentation et la forêt, loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages, loi de modernisation du système de santé.... Des plans d'actions déclinent ces dispositions : plan ECOPHYTO, plans nationaux de développement de agroécologie, de réduction de la dépendance de l'agriculture française aux PPP, santé-environnement et ses applications régionales... Ces plans d'actions sont régulièrement mis à jour comme le plan ECOPHYTO qui vient de faire l'objet d'une version II+, qui renforce le volet recherche-développement-innovation pour accélérer l'identification de voies de sortie de certaines impasses techniques et réglementaires.

⁶ Plan de transformation de la filière céréales en ZI

⁷ Présentation ARVALIS 22 mai 2018 – étude SYPPRE Berry page 38

Le dispositif expérimental des certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP) sera évalué en 2021. L'objectif à cette date est la réduction de 20 % de l'usage des produits phytosanitaires par rapport à la période 2011-2015. A ce jour 36 fiches-actions de réduction d'emploi de produits phytosanitaires sont homologuées. Elles précisent le potentiel de réduction d'usage de l'action, sa facilité de mise en œuvre, son bilan économique et son potentiel de déploiement.

2.2.3. Optimiser la mécanisation

Une étude commanditée par FranceAgriMer et réalisée par une équipe d'ingénieurs d'AGREX Consulting a dressé une comparaison internationale des coûts de production du blé de 10 pays: elle permet de positionner la mécanisation dans l'ensemble des charges. Le cabinet d'études a ciblé 2 départements français, la Marne et l'Yonne. L'un- la Marne-, représente les territoires à fort potentiel soit 90 qx/ha et l'autre les territoires des « ZI » à moindre potentiel soit 60 qx/ha.

Comparaison des charges de mécanisation entre Pays et par quintal de blé							
	Surface de blé en ha/ exploitation	Rendement de blé 2013-2015	Charges totales 2015/ha en \$	Produits Phytos 2015/ha en \$	Foncier 2015/ha en \$	Méca.2015/ha en \$	Coût de mécanisation par quintal
Ukraine	277,0	43	172,4	61,3	21,1	119,4	2,78
Allemagne	24,6	81	1764,9	208,5	443,6	407,0	5,02
France - Marne	28,5	90	1321,9	123,5	190,8	455,8	5,06
Russie	159,0	24	261,7	18,2	73,6	132,4	5,52
France- Yonne	28,5	60	971,6	124,3	127,8	421,3	7,02
Royaume- Uni	60,8	89	1377,2	392,2	344,3	687,0	7,72
Roumanie	2,9	38	631,1	62,2	95,2	375,8	9,89
États-Unis	128,0	29	607,7	35,6	163,1	347,0	11,97

Parmi les nombreuses constatations qui ressortent de ce tableau, l'Allemagne et la Marne ont un coût de mécanisation de 5 dollars par quintal contre 7 dollars pour l'Yonne, soit 40% de charges supplémentaires.

Des pistes d'adaptation existent pour mieux rentabiliser la mécanisation. Une politique d'investissement et d'amortissement raisonnés.

La mission a noté à plusieurs reprises des remarques concernant la progression constante des prix d'achat de matériel agricole (5% annuel selon la FNCUMA). Les nouvelles technologies sont marquées en démontrant l'avantage et l'avance technologique de tel ou tel matériel. L'image que donne un parc de matériel récent sur une exploitation agricole reste forte. Le surdimensionnement du parc reste une charge qui peut pénaliser la santé financière des exploitations. Selon une étude d'Arvalis (Baptiste Dubois N° 452 de *Perspectives agricoles*) le coût du parc de machines est divisible par deux. Ce travail autour de la rationalisation économique de l'usage de matériel sur 30 exploitations du Gers engendrerait une économie de 100 euros par Ha.

Des possibilités multiformes d'intensification du matériel :

Les solutions existent déjà : services entre agriculteurs, entreprises de travaux agricoles, CUMA, plate-forme de location... Mais cette diversité d'intervention engage le débat sur le terrain juridique avec la légalité de telle ou telle prestation. Deux tendances d'acteurs se dégagent: la FNEDT-CUMA et d'autres organisations en développement.

La Fédération nationale des entrepreneurs des territoires (FNEDT) a engagé pour les adhérents qui le souhaitent une démarche de projet stratégique, identifiée *MyEDT* offrant les prestations incluant les dernières technologies -y compris numériques- avec un coût d'intervention optimisé. Les Coopératives d'utilisation du matériel en commun (CUMA) comme les entreprises sont (selon FNEDT et FNCUMA) peu implantées dans les zones dites intermédiaires. Cela confirme les faiblesses des dynamiques de groupe et indirectement les difficultés à porter les projets collectifs.

Les plateformes réseau d'échanges et de location de matériel entre agriculteurs se développent. Des start-up françaises basées sur le modèle de *plate-forme* numérique, sont regroupées dans l'association *#COFARMING* ; celle-ci offre des services très variés, de l'échange de parcelles, des plans de fumure, de l'échange de matériel (ex de wefarmup). Les adhérents de ces plateformes peuvent également se comparer sur des coûts de mécanisation par exemple.

D'organisation très souple, les applications permettent l'anonymat dans un réseau collectif qui capitalise les données (big data). Elles peuvent concourir à de nouvelles pratiques de travail en réseau permettant d'optimiser les charges de mécanisation. Des échanges de matériel entre agriculteurs complètent ces différentes possibilités de réponses au besoin de mécanisation raisonnée des exploitations agricoles. Certains exploitants développent une activité de prestation pour d'autres agriculteurs dans les limites des 30% du chiffre d'affaires plafonné à 100 000 euros.

L'acquisition et l'utilisation optimisées de la mécanisation peuvent revêtir d'autres formes, tel que l'accompagnement par un conseiller en agroéquipement. De même certaines chambres d'agriculture, comme celle du Loiret proposent un conseil plus global de raisonnement à l'échelle du chantier en intégrant les autres facteurs tels que la main d'œuvre, l'organisation du travail, et bien sûr les coûts de revient.

2.2.4. Une utilisation du foncier mieux partagée

Le portage collectif et/ou temporaire du foncier peut être une solution pour assurer la sécurité du foncier aux nouveaux exploitants agricoles. Ainsi, en région Centre Val-de-Loire, une réflexion est en cours pour développer le groupement foncier agricole mutuel à l'échelle des intercommunalités.

Des agriculteurs rencontrés par la mission mettent en garde sur le risque de voir se développer des entreprises de travaux au détriment des exploitations familiales.

Néanmoins, le risque est réel de voir une partie conséquente du foncier agricole des zones intermédiaires « accaparée » par des sociétés financières, dont l'objectif est l'entretien du capital foncier par des salariés.

C'est dans les départements de l'Indre et de l'Allier qu'une société financière (chinoise) a acquis environ 3000 hectares ; la constitution en cours d'une unité représentant plus de 5000 ha a été rapportée à la mission.

2.2.5. Un attrait croissant pour l'agriculture de conservation

Plusieurs des exploitants rencontrés ont fait part à la mission de leur grand intérêt pour la limitation, voire la suppression, du travail du sol pour des raisons économiques (maîtrise des charges) et agronomiques (préservation de la vie microbienne).

Ainsi sur les sols argilo-calcaires superficiels du Barrois (52), 15 exploitations (dont celle du Lycée agricole) membres du GIEE «pour une agriculture porteuse d'avenir», s'attachent à introduire les axes de l'agriculture de conservation : non travail du sol, couverture végétale permanente, allongement des rotations par diversification des assolements.

Il faut noter que selon l'INRA, l'interdiction du glyphosate pourrait conduire les exploitations pratiquant l'agriculture de conservation dans une impasse technique en termes de maîtrise des adventices.

2.2.6. Consolider les activités d'élevage dans les ZI

Une évolution contrastée de l'élevage sur les 17 départements totalement en « ZI »

Evolution cheptel en tête 2010/1988					
Departements	Vaches laitières	Vaches allaitantes	Ovins	Porcins	Volailles
16 - Charente	-25325	12287	-127120	69301	-64965
17 - Charente-Maritime	-36408	-7174	-23832	-26789	-56588
18 - Cher	-8930	20273	-51161	40408	1045757
21 - Côte-d'Or	-13794	20641	-30279	-10073	564281
36 - Indre	-14138	40137	-120799	44900	841033
37 - Indre-et-Loire	-15238	813	-30097	72806	409758
52 - Haute-Marne	-19830	13652	-18152	-20906	176609
54 - Meurthe-et-Moselle	-22098	10716	-3119	12501	-44134
55 - Meuse	-21195	14733	-14570	56448	306782
57 - Moselle	-30318	21991	848	-26230	-27671
58 - Nièvre	-4618	66256	-109840	4870	489654
70 - Haute-Saône	-23089	16682	-10405	17705	195946
71 - Saône-et-Loire	-26037	85917	-76309	-39795	477187
79 - Deux-Sèvres	-30633	24409	-259867	124993	2748549
86 - Vienne	-15304	17470	-417871	76355	96716
88 - Vosges	-30085	15080	-7331	-8571	-107827
89 - Yonne	-14602	4385	-31764	2149	4680782
Total	-351642	378268	-1331668	390072	11731869

Comme ailleurs en Europe, on constate une concentration de l'élevage dans certains territoires. C'est évidemment le cas en France, la mission s'est attachée à mesurer l'évolution de l'élevage dans les zones intermédiaires, à partir d'une extraction réalisée par le SSP pour la mission.

Pour les bovins

La réduction générale sur les 17 départements du nombre de vaches laitières (- 351 000, soit -36 %) est compensée par l'accroissement du nombre de vaches allaitantes (+ 378 000 soit +31,7 %), particulièrement dans deux départements déjà spécialisés (Saône-et-Loire, Nièvre).

Pour les ovins

Une baisse de moitié du cheptel ovin est observée sur tous les départements (sauf la Moselle).

Pour les porcins

L'augmentation constatée (+ 390 000 soit + 29 %) est différenciée selon les départements, avec une forte hausse (79, 86, 16, 36, 55) et une forte baisse (71, 57, 52, 17).

Pour les volailles de chair

L'importante hausse de la production locale (+ 1 173 000 volailles soit +87%) est inégalement répartie : très forte hausse dans l'Yonne, les Deux Sèvres, le Cher.

En conclusion, une étude approfondie de la trajectoire des exploitations est à conduire sur ces territoires. En tout état de cause, au-delà de l'évolution contrastée de l'élevage la mission estime que ces modifications d'utilisation des sols pourraient s'expliquer par le renforcement des surfaces en cultures d'hiver.

Enfin, aux autres difficultés de l'agriculture s'ajoute pour l'élevage la confrontation avec la perception de nos concitoyens. Notre mission ne pouvait échapper à cette réalité, par exemple lors de sa visite dans l'Allier (voir annexe 8).

2.2.7. Changer de système d'exploitation vers l'agriculture biologique ?

Dans les « ZI », l'agriculture biologique représente une option pour plus de résilience, de durabilité et d'adaptation au marché.

Elle a l'avantage de bien répondre aux enjeux environnementaux de l'agriculture contemporaine ainsi qu'aux normes réglementaires afférentes. Ses assolements sont diversifiés. La conduite d'exploitation y est en grandes cultures plus souple qu'en mode de production conventionnelle, le travail étant mieux réparti sur toute l'année. Si les rendements céréaliers en agriculture bio peuvent être divisés par trois, les prix suffisamment élevés assurent des résultats économiques satisfaisants. Ils sont moins dépendants des cours internationaux.

À l'échelle des territoires, cette forme d'agriculture maintient plus d'emplois. Par ailleurs, « le principe du lien au sol dans les élevages bio ruminants et monogastriques impose un développement cohérent et synchronisé des filières de grandes cultures avec les productions animales ».

Le développement du marché des productions biologiques doit cependant être maîtrisé et accompagné pour que l'offre reste en lien avec une demande rémunératrice. Les contrats pluriannuels doivent être encouragés. La tendance à l'industrialisation de la production biologique qui est observée peut augmenter au moins localement le risque de saturation du marché. Les filières bio-locales sont à encourager en priorité car la demande sociétale est forte. Elles sont plus difficiles à mettre en œuvre en ZI du fait de la faible démographie de ces territoires. L'actuelle diversité des circuits de distribution des produits biologiques joue un rôle important de maintien des prix payés aux producteurs.

2.2.8. Faciliter l'évolution en ZI des exploitations agricoles et des territoires par des audits globaux

La nécessaire évolution de nombreuses exploitations agricoles de ZI devra être fondée sur un audit global adapté à chaque cas. Il permettra d'alimenter la réflexion collective dans les territoires, en appréciant la situation en terme de techniques, d'impact environnemental, de maîtrise des coûts, et de stratégie d'exploitation.

À partir d'un bilan de la situation technique, économique, financière et sociale, il s'agira de :

- identifier les opportunités qui peuvent s'offrir à l'exploitation ;
- proposer un plan d'actions permettant d'aider l'exploitation à s'adapter et évoluer en levant les éventuelles difficultés recensées ;
- orienter le cas échéant l'agriculteur vers des dispositifs d'accompagnement ;
- réussir la réflexion collective sur l'évolution des systèmes de production et des territoires concernés.

R1. Accompagner des audits globaux d'exploitations des ZI, facilitant leur pilotage stratégique et renforcer leur accompagnement.

2.2.9. Formation et conseil

Les difficultés observées dans les « ZI », notamment agronomiques, justifient de mobiliser fréquemment le conseil.

La mise en évidence de la dispersion des performances individuelles entre agriculteurs doit conduire, outre l'amélioration de la productivité du travail, à promouvoir au-delà de la formation initiale, d'une part la formation permanente (« tout au long de la vie ») pour rehausser les niveaux de compétence, d'autre part le conseil indépendant et adapté aux besoins réels de l'exploitant ; une part de ce conseil devrait être réservée à appuyer les exploitants en difficulté.

Les producteurs agricoles prennent progressivement conscience, dans le nouveau système économique dans lequel ils évoluent, de la nécessité de renforcer leur niveau technique, et agir en véritables stratèges d'entreprises. Ils devront maîtriser non seulement de nouvelles pratiques techniques mais aussi de nouvelles compétences et capacités : le numérique, l'automatisation, ... et savoir s'adapter rapidement. Le pilotage stratégique de l'exploitation, le raisonnement des coûts de production, la gestion des risques, la prise en compte de la volatilité des marchés mais aussi la gestion des ressources humaines, sont désormais des éléments constitutifs indispensables de la dimension du chef d'exploitation.

Tout en insistant sur leur autonomie de décision et l'importance de ne pas être soumis aux conseils de tout le système qui les entoure (entreprises, coopératives, chambre d'agriculture, banque, centre de gestion, ...), les producteurs réclament un accompagnement technico-économique performant et coordonné. Dans cette approche, l'entrepreneur agricole doit également disposer d'outils d'aide à la décision et d'outils de gestion technique et financière de son exploitation (tableaux de bord, suivi du coût de production, coût marginal, efficacité, ...) avec des méthodes de calcul harmonisées.

Les informations de base sont nécessaires pour s'étalonner en permanence ; la collecte de ces données, nécessaires au contrôle de performances, pouvant être réalisée par le producteur lui-même qui, en outre, en a besoin pour le pilotage de sa propre exploitation. Une réflexion devrait être engagée sur les modalités à mettre en œuvre pour restituer les résultats de cette collecte aux producteurs (Big data).

Les chambres d'agriculture doivent accompagner ce mouvement, même si les coopératives et les entreprises privées intègrent également cette activité de conseil dans leurs relations commerciales avec les producteurs.

Dans ce cadre, il conviendra d'impulser une animation territoriale du dispositif pour accroître le nombre d'agriculteurs formés et de s'assurer de la cohérence de ces thématiques avec les orientations des politiques publiques de l'agriculture et de l'emploi, tout particulièrement pour le Conseil régional, désormais « pilote du développement économique territorial ».

La mission recommande de faire accéder le maximum d'agriculteurs à la formation continue ciblant sur le pilotage stratégique de l'exploitation, en renforçant la mobilisation des organisations professionnelles, et l'implication des conseils régionaux.

2.3. Diversifier : des pistes d'adaptation pour les ZI

La diversification sur l'exploitation agricole peut être portée par de nouvelles productions (végétales ou animales) ou de nouvelles activités (transformation, commercialisation, accueil à la ferme, productions d'énergie ou de matériaux, prestations de services). Celles-ci auraient tout avantage à être contractualisées.

2.3.1. Diversification de productions

2.3.1.1. Les productions végétales : diversifier les systèmes de culture et les assolements

Une nécessité d'évolution au regard d'un constat difficile.

De nombreuses exploitations des « ZI » arrivent au bout de leur système pour leur production céréalière : elles sont très dépendantes du marché mondial. Or la production de "commodités" nécessite de disposer d'un net avantage concurrentiel, permettant des coûts de production très bas, impossibles à atteindre dans ces zones.

Des opportunités d'avenir

Le développement des signes de qualité et des filières associées est toujours d'actualité. Des perspectives de développement sont aussi envisageables en matière d'alimentation animale, tout particulièrement pour des filières territorialisées : ainsi le développement du soja non OGM mérite d'être envisagé, en partenariat avec des zones AOC fromagères de proximité (Comté, ...) ou des marchés transfrontaliers (Allemagne). De même, l'introduction de la luzerne (ou du sainfoin, du trèfle) dans les rotations est à considérer, sous réserve de disposer d'unités de séchage de proximité. Cette opportunité devrait être liée à la cogénération par méthanisation au regard du séchage énergivore.

Le maraîchage, les petits fruits peuvent aussi offrir de réelles opportunités sur des surfaces limitées, le plus souvent à proximité des bourgs.

Les débouchés non alimentaires (construction, chimie, médecine) sont une opportunité de diversification. Ainsi, la culture du chanvre, plante rustique et adaptée aux sols de potentiel moyen, est en cours de développement, notamment sur les plateaux de Bourgogne, pour répondre à la demande en matériaux de construction et d'équipements automobiles. La culture de l'ortie peut aussi répondre aux besoins de la chimie verte.

La production d'essences forestières recherchées (acacia, mélèze, noisetiers...) est également envisageable à moyen terme, sous réserve d'installer et pérenniser les filières concernées.

Le développement de la méthanisation à la ferme peut générer le besoin en cultures à vocation énergétique (CIVE), pouvant s'insérer entre deux cultures principales et mobiliser les cultures piège à nitrates (CIPAN) des zones vulnérables identifiées par la directive « nitrates ». Enfin, l'intérêt économique de productions énergétiques dédiées comme les taillis à très courte rotation (3 à 7 ans) mérite d'être étudié, dans le cadre d'un projet de territoire visant l'autonomie locale en énergie (« territoires à énergie positive »).

Plus largement, les ressources forestières sont insuffisamment valorisées. Les liens entre agriculture et milieu forestier sont ténus. Selon les CRPF, les agriculteurs représentent moins de 10 % de la propriété forestière et se désintéressent de l'exploitation de leurs bois. Par ailleurs, les agences de l'eau sont intéressées au développement de filières à bas niveau d'intrants. Des stratégies départementales d'adaptation au changement climatique (conseil départemental de Côte-d'Or par exemple) prennent aussi en considération ces évolutions nécessaires. Le développement de retenues et donc de l'irrigation facilitera la diversification vers des cultures à forte valeur ajoutée (accès aux productions sous contrats, porte graines de betteraves, carottes, légumes, semences, ...).

2.3.1.2. Les productions animales

Dans les zones intermédiaires, les productions animales -au sens le plus général- sont exposés à des difficultés mais présentent également des opportunités. L'espace disponible, l'accès au foncier (nécessaire pour changer de système d'exploitation), la disponibilité de céréales, la faible concentration animale intéressante au plan sanitaire, l'intérêt agronomique, la demande sociétale, un rejet d'une production dite « industrielle » intensive et concentrée dans l'Ouest de la France, le développement du locavorisme, le goût pour la « naturalité », le « terroir », constituent autant de facteurs favorables. Cette diversification suppose des contraintes en terme de travail. Elle peut se heurter au manque d'envie, parfois de compétences techniques des producteurs de grandes cultures, surtout lorsque les cours des céréales sont satisfaisants.

Les implantations d'élevage de plein air (porcs, volailles) souhaitées par le marché et facilitées par les disponibilités foncières des ZI, devront tenir compte des risques sanitaires désormais récurrents liés à la faune sauvage (influenza aviaire, peste porcine africaine). Leur installation devra pouvoir leur assurer une biosécurité maximale, quel que soient les circonstances (obligation de claustration temporaire des animaux).

Dans certaines ZI comme dans le grand Est, notamment dans sa partie occidentale, la question se pose plus comme un challenge de conservation d'élevage. Toutes les ZI sont en revanche potentiellement concernées par un développement de l'aviculture (volaille de chair, œufs) ou de la production de veaux. Cette question apparaît alors souvent consécutive à la présence du conjoint sur la ferme ou bien à l'installation d'un enfant ; ce développement peut permettre la stabilisation du revenu et de valoriser la totalité de la main-d'œuvre disponible sur l'exploitation (à différentes échelles de temps).

La présence d'industriels intéressés dans la filière « volaille de chair », prêts à investir dans des outils industriels, est déterminante pour ces nouvelles implantations et le redémarrage de la production ; c'est l'industriel ou l'intégrateur (entreprises coopératives ou privées) qui est le déclencheur et porteur de structuration ; à ce titre les interprofessions régionales, s'inscrivant dans une telle dynamique de plans de filières ont aussi un rôle important à jouer.

Mais l'aspect le plus fragilisant de telles démarches réside dans les interpellations de plus en plus manifestes dont les productions animales sont l'objet de la part des citoyens. Leur impact environnemental, les risques sanitaires (antibiotiques, zoonoses, traitement des animaux) sont objet d'inquiétude. Le paradoxe est que bien que peu concernées par la concentration de l'élevage, les zones intermédiaires sont souvent réticentes à leur implantation quelles que soient les filières, la taille de l'élevage et les zones considérées.

Pour mener à bien leurs projets, les producteurs doivent anticiper l'opposition des riverains à l'implantation de nouveaux ateliers. L'intégration sociale du producteur porteur du projet dans le monde rural est déterminante pour invalider les oppositions de principe. La capacité de l'éleveur à écouter les inquiétudes des voisins, à entendre les critiques et à parler de son projet non seulement avec le maire, mais aussi les habitants sont déterminants pour le faire accepter.

Élevages laitier et viande sous d'inexorables contraintes

L'élevage laitier demeure désormais affecté par la suppression des quotas et accélère sa concentration dans les zones ouest ce qui limite les perspectives de développement dans les ZI faute d'effet d'agglomération⁸.

L'élevage viande se concentre sur les activités de naisance et dans les zones traditionnelles. L'engraissement disparaît progressivement y compris dans des zones comme le grand ouest. Restent que l'élevage de viande bovine peut constituer une activité rémunératrice dans les ZI.

Ainsi des initiatives intéressantes mais tardives, se font jour pour renouer avec une activité d'engraissement de gros bovins, fondée sur des viandes précoces à l'herbe (projet BOVINEX Grand Est extrêmement intéressant) qui s'inspire de modèles rencontrés en Irlande. Il peut aussi encore s'agir de finition de gros bovins de très haute qualité (carcasses très lourdes et SIQO).

Mais en dehors de zones de résistance liées à la conservation des herbages par la production de broutards, de bovins haut de gamme (carcasses lourdes de qualité, bœufs à l'herbe, ou sous SIQO) ou encore récemment, de produits bovins innovants basés sur des femelles de races précoces produites à l'herbe et encore à l'étude, les productions animales traditionnelles ne constituent pas une base suffisante pour une relance de création de valeur en zones intermédiaires.

Productions de viandes de veaux, volailles et porcs : un couplage d'avenir des productions végétales et animales

Ces trois productions démontrent leur capacité à constituer des supports de réintroduction de l'élevage.

En veau l'interprofession assume sans réserve le fait que l'on puisse accéder à un revenu décent, alors même que cette production ne bénéficie d'aucun soutien.

Selon la revue « *Réussir aviculture* » dans son numéro de juin 2018, « région avicole intermédiaire, le Centre-Val de Loire sort de décroissance et se mobilise pour retrouver une dynamique ». Dans le Centre Val de Loire une certaine tradition d'élevage avicole existe comme en Bourgogne Franche Comté. La décroissance de l'élevage avicole était largement due à la restructuration des abattoirs. Plusieurs grands groupes (Bourgoin, Doux...) bien implantés dans ces régions ont dû fermer des sites industriels. Le développement des grandes cultures dans lesquelles se sont spécialisés les agriculteurs avec l'essor des aides directes a sans doute également contribué à un certain désengagement des éleveurs de volailles dans ces régions.

Pour autant certains indicateurs favorables révèlent un redémarrage de la croissance des productions avicoles dans ces ZI. La consommation de viande de volaille sur le marché intérieur est la seule qui se développe régulièrement (de l'ordre de 2 % par an) ce qui constitue une opportunité de taille, le marché intérieur étant approvisionné à plus de 40 % par l'importation. Une partie importante des exploitations de grandes cultures des ZI dispose des superficies nécessaires pour la construction de bâtiments et de surface d'épandage suffisantes pour répondre aux critères d'autorisation. Selon l'ITAVI, les conditions sont en partie remplies pour le renforcement de la filière avicole dans ces régions intermédiaires.

⁸L'économie d'agglomération désigne les bénéfices externes à l'entreprise résultant de la proximité, de la densité et de la diversité des agents économiques. Elle s'appuie sur un partage des coûts d'infrastructure élevés, la proximité des fournisseurs d'intrants, de clients et joue sur un équilibre emplois offerts / emplois occupés / diversité des qualifications favorables. Elle s'illustre par la possibilité de réaliser des gains de productivité dans la production grâce à la proximité géographique des entreprises les unes avec les autres.

Les groupes industriels, notamment LDC -aux frontières Sud-ouest de la région Centre Val de Loire- recherchent des sites pour assurer leurs croissances ayant atteint des limites en termes d'éleveurs et de surfaces disponibles.

La culture des céréales et oléagineux et la présence d'industries de fabrication d'aliments dans ces régions doit faciliter les conditions d'approvisionnement en alimentation animale et la contractualisation avec les éleveurs et les abatteurs. Ainsi le groupe Sanders a l'intention de construire 55 000 à 60 000 m² de poulailler en volaille de chair dans les quatre ans à venir dans les départements du Centre, la Nièvre et l'Yonne. La coopérative CAFO (coopérative agricole des fermiers de l'Orléanais) compte aussi développer sa production de volaille, notamment de poulets « label rouge » et de la marque « les volailles fermières de l'Orléanais ». Le groupe coopératif AXERREAL qui couvre une partie de territoire des ZI renforce son secteur alimentation animale et élevage, notamment dans le domaine avicole.

Productions d'œufs

L'abandon programmé des « œufs cage », la durée des investissements imposent de faire les bons choix stratégiques. La réussite de la mise en place de ces filières doit prendre en compte l'optimisation de la collecte, du périmètre de mise en place des élevages, de la logistique d'approvisionnement en aliments des élevages.

Plusieurs conditions sont nécessaires pour développer les productions d'élevage:

- Formation des éleveurs et renouvellement des générations ;
- Modernisation des bâtiments : le soutien des instances régionales et les garanties de la BPI et du grand plan d'investissement s'avèreraient utiles ;
- Acceptabilité sociale : l'extension d'ateliers semble poser moins de problèmes que l'installation de nouveaux bâtiments. L'insertion sociale de l'exploitant apparaît du reste déterminant plus que la taille de l'élevage.

2.3.2. La diversification des activités : une opportunité à saisir dans les ZI

2.3.2.1. L'agritourisme et la vente directe

La diversification peut également amener à sortir des activités de productions traditionnelles. L'agritourisme constitue une forme d'« escapade » intéressante dans certains cas, complémentaire des autres actions de diversification. De plus l'agritourisme est une opportunité pour valoriser les ateliers de transformation à la ferme et la vente directe.

Ces activités nécessitent des investissements en termes d'infrastructures mais aussi de compétence et de formation.

Ces activités de diversification sont adaptées à des régions qui valorisent leur éloignement des villes et leur « authenticité » sauvegardée comme le sont certaines ZI. Au final, ce secteur n'a rien de marginal et constitue une voie à privilégier. Il porte un message qui dépasse les seuls produits sous SIQO. Créateur de valeur, créateur d'emplois ruraux non délocalisables, créateur d'identité territoriale et porteur d'une forme d'éducation alimentaire, ce mode de diversification doit être particulièrement encouragé. Comme les autres politiques de diversification, il relève à l'évidence de projets territoriaux pour lesquels les régions doivent se mobiliser pour valoriser et quelquefois identifier des produits touristiques nouveaux.

Mieux valoriser la biodiversité et les activités de « nature »

La gestion de la biodiversité peut être l'objet de beaucoup d'attentions et bénéficie d'un crédit largement favorable dans l'opinion. Elle contribue sans doute à l'établissement et à la conservation de valeurs patrimoniales, paysagères et touristiques indéniables. Mais au-delà des comportements contemplatifs, il importe aussi d'en valoriser plus directement les fruits. La chasse, mais plus largement toutes les formes de tourisme d'observation peuvent constituer aussi un domaine de valorisation agricole. Il est d'ailleurs bon de rappeler la contribution très directe et essentielle des surfaces agricoles à l'accueil d'une petite faune de plaine (faisans, lièvres, perdreaux, lapins, pigeons voire bécasses pour citer les principaux) qui illustre parfaitement « qu'agriculture et faune » ont partie liée.

2.3.2.2. La production d'énergie

Des démarches positives au plan économique et environnemental

En 2015, l'agriculture a contribué à hauteur de 20 % à la production française d'énergies renouvelables⁹. Celles-ci permettent une diversification, un renforcement et une stabilisation des revenus de l'exploitant agricole. Les revenus générés facilitent la modernisation de l'exploitation. Comme noté dans l'analyse AFOM, beaucoup de territoires situés en ZI peuvent bénéficier de leurs vastes étendues de faible densité : ainsi, l'acceptabilité sociétale des projets peut s'en trouver améliorer.

Des résistances pouvant s'exprimer localement vis à vis de certains projets (éolien, méthanisation) nécessitent de conduire en amont des actions de sensibilisation auprès de la population de ces territoires.

Les panneaux photovoltaïques en toiture

Les toitures de bâtiments agricoles représentent un gisement potentiel important.

L'autoconsommation peut constituer un gain important pour des filières disposant de surfaces importantes (bâtiments d'élevage, hangars à matériels) et de consommations électriques non négligeables ; et les panneaux photovoltaïques contribuent à financer le projet de bâtiment sur lequel ils sont prévus.

Dans le département de l'Indre, 14 exploitants ont créé une SAS, de façon à porter les investissements et les coûts de raccordement ; au vu de la réussite de cette démarche volontariste, 68 nouveaux projets sont en cours de lancement. Néanmoins, dans les régions au nord de la Loire, la rentabilité des projets est de moins en moins élevée et la durée d'amortissement nécessaire de plus en plus longue (20 ans désormais). La régionalisation des appels d'offre pilotés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) permettrait d'adapter les tarifs et la durée des contrats aux spécificités des territoires.

De plus, il serait souhaitable de rendre plus transparentes les décisions de rejet à un appel d'offres de la CRE.

L'éolien

Les terres agricoles représentent un gisement important pour une consommation de surface faible et pouvant être ciblée de façon à minimiser son impact sur les interventions agricoles. Mais l'importance des recours (sur 70 % des projets) génèrent des délais longs pour faire aboutir une opération (9 ans contre 4 en Allemagne). Pour accélérer le processus, un projet de décret est actuellement en préparation : il vise à supprimer le premier degré de juridiction des recours-le tribunal administratif-pour passer directement à la cour administrative d'appel.

⁹ Etude de l'ADEME « Agriculture et énergies renouvelables »

En outre, il serait nécessaire d'encourager la participation financière des agriculteurs dans les projets, en créant des fonds de garantie.

La méthanisation

La méthanisation permet de faire évoluer les pratiques de fertilisation.

Mais la faible couverture par le réseau et son coût élevé d'extension représentent un frein important au développement de la méthanisation. La mission propose d'étudier des possibilités de financement de son extension en mobilisant les taxes d'utilisation des réseaux. Il est aussi souhaitable de promouvoir l'utilisation des cultures intermédiaires à vocation énergétique, qui ont un fort potentiel de méthanisation. Le seuil de 15 % pour l'incorporation de cultures pourrait être maintenu au niveau de l'installation ; mais dans une approche collective entre plusieurs exploitations, ce taux pourrait être dépassé par exploitation.

Enfin, la mise en place d'un fonds de garantie régional permettrait également de sécuriser en amont les projets.

2.3.2.3. les entreprises de services

Un nombre important d'exploitants en ZI réalisent par ailleurs des prestations de services. Il peut s'agir de travaux d'entreprises agricoles (en tant que ETA) pour le compte d'autres agriculteurs, qui ne disposent pas du temps et du matériel nécessaires.

Il peut aussi s'agir de travaux pour le compte d'une collectivité, qui ne souhaite pas s'équiper en matériels spécifiques : déneigement des routes, élagage des haies. Néanmoins, la fédération nationale des entrepreneurs des territoires souhaite que les conditions réglementaires et statutaires de ces travaux pour tiers soient clarifiées.

R2. Rendre plus transparentes les décisions de rejet à un appel d'offres de la commission de régulation de l'énergie.

Conclusion

Pour accroître la valeur ajoutée, une démarche de segmentation bien conduite est indispensable.

Une réflexion globale est nécessaire tant pour garantir la cohérence des pistes envisagées la structuration puis la sécurisation des filières concernées. En effet, le risque est réel de voir les initiatives en ZI remises en cause par des démarches similaires-voire concurrentes- dans des zones plus productives. En effet la plupart des nouvelles productions envisageables concernent des marchés de niche, qui peuvent être très facilement saturés.

Il est donc nécessaire que ces productions et filières nouvelles soient

- soit sectorisées au plan territorial (SIQO, marques),
- soit encadrées par contractualisation.

3. LES POLITIQUES PUBLIQUES PEUVENT S'AJUSTER DANS CERTAINES LIMITES

3.1. Une meilleure approche des aides de la PAC

Les limites actuelles des aides découplées du premier pilier de la PAC

La mission a entendu les difficultés ressenties dans les régions intermédiaires sur la faiblesse du niveau des droits à paiement de base. Au sein de de l'OTEX « grandes cultures » le niveau de ces aides à l'hectare dans les zones intermédiaires est parmi les plus faibles de France et particulièrement vis à vis des zones productives voisines (voir annexe 8).

On peut estimer que les références de 1992 posent un problème d'équité. Néanmoins la France a fait le choix de ne pas remettre en cause ces références. La convergence initiée au plan national en 2014 aurait pu constituer une opportunité de rapprocher les DPB des zones intermédiaires de ceux des zones plus productives. De surcroît, les contraintes agronomiques et économiques des zones intermédiaires limitent les possibilités de diversification et d'intensification, à la différence des zones bénéficiant de DPB plus élevés.

Enfin le redéploiement d'une partie des DPB au profit des 52 premiers hectares bénéficie moins aux zones intermédiaires qui ont fait le choix de l'agrandissement pour compenser la baisse des références des aides.

La mission considère toutefois qu'une convergence totale améliorerait la compétitivité des « zones intermédiaires » sans qu'il soit nécessaire d'établir un zonage particulier.

L'intérêt d'une utilisation opportune des aides du deuxième pilier (FEADER)

La tentative d'une "MAE zone intermédiaire" très peu utilisée ne doit pas pour autant décourager les initiatives que la mission recommande de préparer pour la prochaine PAC.

R3.Prévoir dans la mise en œuvre de la future PAC, le renforcement d'une réelle convergence interne des droits à paiement de base du 1^{er} pilier et l'utilisation des crédits du second pilier pour accompagner l'adaptation des ZI.

3.2. Une adaptation des assurances subventionnées

Les phénomènes climatiques impactent particulièrement les zones intermédiaires. L'assurance récolte est subventionnée par le FEADER à 65 %.

Nombre d'agriculteurs pourtant victimes d'effets climatiques sensibles sur leurs rendements et leurs revenus, ne sont pas assurés. Un des arguments évoqués par les interlocuteurs de la mission est le non-retour sur investissement de ces assurances. Or, une assurance par définition n'a pas comme objet d'être "amortie", a fortiori sur quatre à cinq ans.

Par ailleurs, la mission a été sensibilisée au fait que la succession de mauvaises années donnait une « référence » qui ne permettait pas un déclenchement effectif des assurances souscrites. La mission estime que la référence historique pour les zones intermédiaires pourrait être revue.

Des revendications sur la non-application en France du règlement « Omnibus » qui permet l'abaissement de la franchise d'assurance et du seuil de perte ont également été rapportées. La mission recommande de rouvrir la discussion concernant l'application du règlement « Omnibus » ; elle observe cependant que l'élargissement de l'accès à l'assurance subventionnée induirait une forte augmentation des cotisations des exploitants.

La note de la DGPE du 29 septembre 2017 « Assurance multirisque climatique des récoltes; réponses aux questions fréquemment posées » ouvre quelques possibilités que la mission recommande d'étudier. Ainsi la possibilité est offerte de s'assurer avec un contrat « à l'exploitation » ou « par groupe de cultures ». De plus des garanties complémentaires peuvent être proposées aux agriculteurs, majorant le capital assuré, prévoyant l'indemnisation des pertes de qualité et abaissant la franchise à 25 %. Ces contrats bénéficient d'une subvention du FEADER de 45 %.

R4. Appliquer les dispositions du règlement « Omnibus » permettant de diminuer les seuils de franchise et de sinistre.

3.3. Une fiscalité favorable aux « zones intermédiaires »

La dotation pour aléa (DPA) a été mise en place sous diverses formes depuis plusieurs années. Un rapport conjoint de l'inspection générale des finances et du CGAAER (2017) recommandait la création d'une véritable dotation pour aléas simplifiée de ses principaux obstacles réglementaires pour constituer utilement une épargne de précaution disponible et défiscalisée. Ce développement de l'épargne de précaution pourrait être initié en contrepartie d'une suppression effective de la dotation pour investissement. La loi de finances 2019 reprend un dispositif de cette nature qui est particulièrement adapté à la problématique des « Z.I. » et qui doit être donc encouragé.

3.4. Directive Nitrates : des objectifs de rendement pénalisés par les récentes années marquées par une crise climatique

La grande majorité des ZI sont classées en zones vulnérables au titre de la Directive nitrates. L'agriculteur doit donc raisonner sa fertilisation azotée à partir d'un objectif de rendement établi sur la base des rendements de trois des cinq dernières années (« moyenne olympique »). La succession de rendements bas liés aux événements climatiques provoque donc *de facto* une baisse de la référence de rendement pour prévoir la fertilisation de la campagne à venir.

La mission suggère d'occulter dans le calcul de la moyenne olympique les années à crise climatique « reconnue ».

3.5. Directive cadre sur l'eau : des échéances de qualité difficiles à respecter pour les masses d'eau

Les zones intermédiaires couvrent majoritairement des espaces aux sols très filtrants avec peu de matière organique et des cultures principalement annuelles ; le lessivage des éléments fertilisants et pesticides est donc plus fréquent que dans les zones aux sols profonds.

Ainsi les obligations de résultats fixées par la DCE à l'échéance 2027 présentent encore plus de risques de ne pas être atteintes ; leur report devra faire l'objet d'une argumentation étayée auprès de la commission européenne, prenant en considération les difficultés d'exploitation en Z.I.

3.5.1. Gestion quantitative de l'eau et irrigation

Les sols pierreux et peu profonds des ZI disposent d'une réserve utile en eau limitée, bien inférieure à celle des sols profonds des zones productives. De plus, selon le Groupe d'experts intergouvernemental (GIEC) sur l'évolution du climat, le réchauffement climatique devrait réduire fortement les pluies estivales, sans pour autant modifier la pluviométrie sur l'année.

Les évolutions suivantes (Bourgogne Franche-Comté, Centre Val-de-Loire) sont déjà perceptibles par les agriculteurs :

- février, mars, mai plus secs et novembre plus humide ;
- sécheresses estivales plus importantes et plus fréquentes.

Mais l'impact réel du phénomène sur les cultures n'est pas encore établi avec certitude.

3.5.2. Accéder à l'eau devient une nécessité vitale pour les exploitations agricoles des ZI

En grandes cultures, l'accès à l'eau permet de sécuriser la levée des cultures en sols superficiels, de diversifier vers des cultures à forte valeur ajoutée ou en circuits courts (maraîchage), de substituer les prélèvements estivaux en zones de tension quantitative.

En élevage, l'accès à l'eau permet de sécuriser l'approvisionnement local en fourrage, et de diversifier les cultures pour l'alimentation du bétail.

3.5.3. Dans le cadre de la politique nationale d'adaptation au changement climatique, les chambres d'agriculture ont arrêté une stratégie articulée en 3 axes

- observer : progressivement, chaque CRA se dote d'un observatoire régional de l'agriculture et du changement climatique, qui a pour objectif de comprendre comment le changement climatique se manifeste et d'analyser ses impacts sur l'agriculture régionale.
- sensibiliser : chaque CRA s'attache à réaliser des scénarios prospectifs à l'aide d'un outil de simulation Clima XXI.
- adapter : à l'aide des acquis de la RDI, de nouvelles cultures sont testées, la sélection variétale réorientée et l'efficacité de l'irrigation optimisée (outils d'aide à la décision, coefficients culturels,).

Mais, comme l'a montré le rapport CGAAER 16072 « eau, agriculture et changement climatique : statu quo ou anticipation ? », l'adaptation au changement climatique doit nécessairement s'envisager par la mobilisation de l'eau grâce au stockage hivernal.

3.5.4. Les dispositions nationales doivent prendre en compte la spécificité des ZI

En région Centre Val de Loire, une cinquantaine de projets de faible capacité (moins de 100 000 m³) sont émergents, en substitution ou/et création, en individuel ou collectif.

L'instruction gouvernementale du 4 juin 2015 relative au financement des retenues de substitution par les agences de l'eau prévoit d'accompagner l'évolution de l'agriculture à la résorption des déficits quantitatifs ; le bassin versant doit être reconnu à enjeux et la retenue s'inscrire dans un projet de territoire, concernant tous les usages de l'eau, prenant en compte les enjeux de qualité des eaux et des milieux, avec un comité de pilotage étendu à

toutes les parties intéressées.

3.5.5. Un projet de territoire multi-usages pour l'eau impliquant tous les partenaires

Dans le Loiret, un projet collectif, fédérant de nombreux projets individuels vise le retour à l'équilibre sur le territoire, en considérant tous les usages (eau potable, assainissement, industries, irrigation, pêche, usages récréatifs, ...). Le comité de pilotage regroupe tous les partenaires (État et ses établissements publics, collectivités et les EP locaux, organisations professionnelles, associations, consommateurs, ...) ; il valide l'état initial, les objectifs et les actions proposées ; ce projet de territoire est joint à la demande de financement pour création d'une retenue.

Sur la base des conclusions de la cellule nationale d'expertise, le Premier Ministre vient de demander au Conseil national de l'eau d'élaborer des lignes directrices à l'attention des porteurs de projet (guide méthodologique pour évaluation économique et financière des projets et sur la gestion collective).

R5. Favoriser l'émergence de projets pour un stockage de l'eau adaptés aux spécificités des territoires de ZI

4. LES POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DES ZI DOIVENT S'ENRACINER ET SE DEVELOPPER SUR LES TERRITOIRES.

4.1. Changer de modèle pour l'agriculture en zones intermédiaires

Le modèle actuel de l'agriculture n'est pour l'essentiel plus viable dans les ZI...

Les constats de la mission rejoignent ceux de nombreux experts: le modèle de spécialisation en grandes cultures n'est pas viable à moyen terme sur des territoires peu productifs: les exploitations de ZI sont insuffisamment compétitives pour produire des « commodities » sur le marché mondial au regard de leurs coûts de production ; il leur faut passer d'une agriculture essentiellement tournée vers le marché mondial à une agriculture plus territorialisée, valorisant l'espace, la main d'œuvre, les débouchés locaux.

... mais le consensus sur la nécessité de changer de modèle de production n'est pas encore établi.

Beaucoup d'exploitants considèrent encore « qu'après les mauvaises années, de meilleures années viendront ». Au-delà des adaptations techniques indispensables mais non suffisantes, ce système doit évoluer au niveau de l'exploitant, et sur l'ensemble des maillons de la filière. Au niveau de l'exploitant, il s'agirait de diminuer les coûts de production, d'améliorer la productivité du travail, la qualité (matière protéique insuffisante, ...), de promouvoir la diversité des productions et de rechercher des débouchés valorisants. Prenant mieux en compte les demandes sociétales, il convient désormais de répondre aux demandes du marché et de raisonner en flux « tirés » plutôt qu'en flux « poussés ». Les producteurs doivent se préoccuper non seulement de la production de leurs produits, mais aussi s'impliquer dans la vente de ceux-ci, que ce soit dans le cadre des circuits courts, de relations contractuelles équilibrées, dans l'approche coopérative, ...

Ils doivent aussi conduire leur exploitation d'une manière qui contribue à restaurer une richesse biologique des sols, une qualité des ressources en eau et une biodiversité ordinaire. Il en va de la durabilité des activités agricoles en ZI. Et il s'agit là aussi pour les chefs d'exploitations agricoles, à l'instar de tout responsable d'entreprise, d'assumer leur responsabilité sociale et environnementale.

Pour réaliser cette transition, outre des compétences techniques, des qualités entrepreneuriales (gestion, pilotage de l'exploitation,) sont absolument nécessaires. Une meilleure prise en compte des signaux du marché et de la compétitivité des entreprises s'impose pour assurer la viabilité et la résilience économiques de ces exploitations.

... et l'agriculture doit être un partenaire majeur de la dynamique territoriale

Au-delà du marché, l'agriculture dans les ZI peut jouer un rôle social et environnemental. Comme mentionné plus haut, les ZI concernent avant tout des territoires ruraux essentiellement occupés par des terres agricoles et la forêt : ainsi, les activités agricoles et forestières couvrent la majorité de l'espace et sont parmi les principaux employeurs ; leur devenir est étroitement imbriqué avec celui de leurs territoires.

Activité principale des zones intermédiaires, l'agriculture doit être positionnée comme une activité économique à part entière et non pas seulement une ressource pour d'autres activités (foncier, matières premières non transformée, paysages...).

Ainsi le projet de l'agriculture doit contribuer aux stratégies territoriales et s'y intégrer harmonieusement. La mission trouve ainsi un intérêt exemplaire à la démarche de prospection engagée dans le Barrois (« Oser dans le Barrois »).

4.2. Le partage de la gestion du FEADER dans les zones intermédiaires

Le FEADER, comme « deuxième pilier » de la PAC, est le fonds structurel européen dédié à l'accompagnement des actions de développement rural. Ses modalités d'intervention ont été partiellement décentralisées en 2012, et les conditions de sa gestion future sont en débat entre l'État et les régions.

La mission estime en tout état de cause que les actions accompagnant les ZI doivent être le plus régionalisées possibles pour prendre en compte les réalités particulières à chaque territoire, et engager le plus possible les acteurs de terrain.

4.2.1. L'État garant du cadre communautaire et de la cohérence nationale

L'État et les collectivités territoriales partagent les politiques visant à développer la cohésion nationale et l'aménagement des territoires. Outre, la réduction de la fracture numérique et l'amélioration des réseaux, la structuration des territoires ruraux porte sur la consolidation des villes petites et moyennes, la requalification de leur centre-ville, l'aménagement des cœurs de bourg, les zones de revitalisation rurale, pour maintenir un équilibre des territoires, indispensable à la cohésion nationale.

Les contrats de plan État-Région financent conjointement les investissements en matière d'infrastructures et de développement économique.

Dans ce cadre, à titre d'exemple, les contrats de ruralité mobilisent les atouts des territoires fragiles ou avec handicaps. Cette démarche de contractualisation coordonne les moyens financiers et prévoit les actions à mener. Elle combine des engagements nationaux et une mise en œuvre locale. Les contrats sont conclus entre l'État et les présidents de pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) ou d'EPCI. De même l'État peut engager le secteur agricole à bénéficier davantage de la garantie proposée par la BPI.

Le 2^{ème} pilier de la PAC engage l'agriculture dans les politiques de développement rural. L'espace rural est pris en compte comme un patrimoine qu'il faut gérer et préserver. Le second pilier est un outil d'investissement pluriannuel, plus adapté que le 1^{er} pilier aux réalités locales de chaque État membre, notamment pour soutenir les projets à long terme.

Plusieurs mesures récentes ont donné de nouvelles compétences aux régions

La loi de décembre 2010, portant réforme des collectivités locales puis la loi d'août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République ont fait évoluer la carte et les compétences des collectivités locales : fortement regroupées, les régions et les intercommunalités (EPCI) détiennent désormais l'essentiel de la compétence économique.

Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) en fixe les grandes orientations stratégiques ; il doit faire l'objet d'une concertation avec les collectivités territoriales, leurs groupements et les chambres consulaires.

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) fixe les objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, parmi lesquelles le désenclavement des territoires ruraux, la gestion économe de l'espace, la maîtrise et la valorisation de l'énergie, la lutte contre le changement climatique, la protection et de restauration de la biodiversité.

Par l'acte 3 de décentralisation, la Région est désormais autorité de gestion des fonds structurels européens et a une responsabilité particulière sur le développement rural à travers le deuxième pilier de la PAC (FEADER).

4.2.2. La région « autorité de gestion » des fonds structurels-FEADER

Dans le cadre de la régionalisation, les montants alloués et les conditions générales, fixées dans le cadre stratégique national, sont définis en concertation avec les Régions. Celles-ci élaborent leur plan de développement rural (PDR) validé par la Commission Européenne.

La mise en place du second pilier de la PAC est fortement contrainte par le cadre national stratégique pour certaines actions (DJA, ICHN, MAEC système...). D'autres actions sont moins soumises à un cadre de règles nationales. C'est le cas pour le partenariat européen pour l'innovation (PEI) qui relève de la compétence des régions et aussi pour le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA).

Le PCAEA, permet de financer les investissements, avec une orientation forte imposée en faveur de l'élevage. Les Conseils régionaux ont fixé des plafonds d'investissement éligible, des taux de subvention et prévu des majorations pour certaines actions prioritaires (installation de jeunes agriculteurs, zones défavorisées, GIEE, ...). L'ordre de priorité est enfin fixé par les commissions régionales d'examen des dossiers (« scoring »).

A la connaissance de la mission, aucune priorité, majoration, n'a été retenue au bénéfice des exploitations situées dans une zone pouvant être considérée comme intermédiaire.

On constate depuis le renforcement des compétences régionales, un affaiblissement des relations entre régions voisines, notamment celles appartenant à un même bassin de production. Pour prendre en compte les spécificités des exploitations des « ZI » dans les orientations régionales, la mission recommande qu'une concertation puisse être conduite entre régions.

4.3. De nombreux acteurs publics et privés interviennent également

4.3.1. Les porteurs et animateurs de projets

4.3.1.1. Modalités de mise en œuvre de l'action territoriale

Dans les ZI, l'efficacité de l'action territoriale est plus qu'ailleurs essentielle.

Il s'agit de trouver les « bons » leviers pour amener les acteurs de territoires, à s'organiser, à se regrouper et à développer des projets collectifs. Plusieurs conditions sont requises pour contribuer au succès de ces entreprises : émergence de leaders, projet partagé associant tous les acteurs territoriaux, capacité d'ingénierie et présence de "médiateurs territoriaux", identification d'un correspondant au Conseil régional, qui portera politiquement le projet.

Avec la définition des nouveaux périmètres très larges des régions, les Conseils régionaux ont besoin d'interlocuteurs de proximité. Pour exercer leurs nouvelles compétences et responsabilités, les territoires doivent activer leurs ressources

4.3.1.2. Appui à l'émergence et l'élaboration de projets territoriaux

La conception d'un projet est une démarche d'ampleur qui requiert ingénierie et méthode et qui doit pouvoir bénéficier de multiples éclairages thématiques. La collectivité maître d'ouvrage sera sans doute encline à rechercher l'appui d'un organisme extérieur au territoire. Plusieurs sont susceptibles d'assurer un appui au maître d'ouvrage en vue de la conception du projet, de son pilotage, ou plus simplement, pour apporter des contributions ponctuelles.

➤ **Les chambres d'agriculture les associations et les organisations professionnelles agricoles**

Parmi les institutions publiques, les réseaux des chambres consulaires, d'agriculture en particulier, sont détenteurs d'expertise et de capacités d'appui à la conception de projets territoriaux. Au niveau national, l'APCA a fait part à la mission de sa priorité pour investir dans le développement territorial et notamment les ZI. Il s'agit alors de "remettre l'agriculteur au centre du projet". Dans les départements et les régions, les chambres d'agriculture avec les organisations professionnelles agricoles apportent le conseil stratégique aux groupes d'agriculteurs. Elles encouragent et développent avec les centres de gestion et les établissements financiers les audit "360°" des exploitations en difficulté.

Dans les secteurs professionnels et associatifs, les organisations se mobilisent avec les chambres pour repérer et animer sur le terrain, communes, cantons, les initiatives. Ils apportent leur savoir-faire et leur disponibilité pour faire émerger et construire les projets de changement de pratiques ou de diversification.

➤ **Les instituts techniques agricoles**

Les instituts techniques agricoles sont proches de par leur gouvernance et leur financement des organisations professionnelles agricoles. Ils travaillent en étroite concertation sur le terrain avec les chambres d'agriculture. Ils apportent aux projets que développent les chambres leurs expertises techniques et leurs connaissances pointues des réalités agronomiques et zoologiques de terrain.

L'institut de l'élevage (IDELE) conduit ainsi dans les territoires des expérimentations liées aux diversifications de conduite d'élevage et d'alimentation. Il s'intéresse en particulier aux possibilités particulières offertes par le développement de l'élevage ovin dans des territoires extensifs et peu productifs. L'IDELE n'est sans doute pas assez décentralisé pour se saisir des travaux à conduire selon les besoins des territoires.

L'institut technique de l'aviculture (ITAVI) subit la même critique d'une trop grande centralisation des études. Néanmoins, son rôle d'appui au développement de l'aviculture dans les ZI est essentiel et a contribué à un fort développement de ces filières particulièrement adaptées aux caractéristiques de disponibilité de sols et de main d'œuvre des ZI.

Deux instituts techniques interviennent dans le secteur des grandes cultures : ARVALIS et TERRE INNOVIA. Ces deux instituts travaillent de manière concertée et conduisent des programmes communs sur les ZI en collaboration avec les chambres et les collectivités territoriales. Ils expérimentent en grandeur réelle par exemple les possibilités que peuvent apporter l'évolution des techniques et la diversification des modalités de pratiques culturales. Ils construisent des solutions alternatives adaptées aux particularités agronomiques des ZI.

➤ **Les organisations de filières**

L'organisation de la concertation des différents acteurs au sein des filières est particulièrement nécessaire dans les ZI. Les difficultés de mise en marché (éloignement des centres de consommation, logistique...) Les coopératives apportent leurs nécessaires contributions dans le développement des relations de filière par rapport au marché, particulièrement dans le secteur des grandes cultures.

Dans le domaine de l'élevage les interprofessions ont un rôle important à jouer sur le développement des produits avec des cahiers de charges et des circuits de distribution courts, ainsi que des produits identifiés et de proximité (SIQO). La reconnaissance des interprofessions régionales pour un produit (modification de l'article L622-2 du code rural) mériterait d'être étudiée.

➤ **Les centres de recherche ou d'enseignement supérieur**

Enfin, il peut être fait appel aux centres de recherche ou d'enseignement supérieur (Universités, écoles d'agronomie, ...).

IRSTEA peut fournir des outils et des méthodes pour accompagner les acteurs du territoire dans la gestion de l'eau, des forêts, des risques naturels, de l'agriculture et globalement de la qualité environnementale. L'institut apporte des éclairages par le biais d'études utiles aux acteurs des ZI : freins et leviers à la diversification des cultures ; concertation en amont des programmes sur l'environnement etc.), ou qui peuvent faire l'objet de commandes.

L'Université de Tours dispose d'une spécialisation sur les zones intermédiaires. De même, celle de Lorraine dispose d'un centre de recherche en géographie dont un axe de travail porte sur les questions de développement et d'attractivité des territoires. Elle propose un master « transition, reconversion, aménagement et développement des territoires ».

AgroSup Dijon accueille une chaire « agricultures en zones intermédiaires : dynamiques de changement et conditions de résilience ».

L'école nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole de Toulouse-Auzeville est partie prenante du laboratoire « Interdisciplinaire, Solidarités - Équipe Dynamiques Rurales ». Ses activités de recherche portent sur les transformations agricoles et rurales en vue d'un développement durable (stratégies entrepreneuriales et performance globale, systèmes agroalimentaires territorialisés, gouvernance territoriale, évolution contemporaine des espaces ruraux, dynamiques spatiales des sociétés rurales et formes de territorialité).

4.3.2. Les « médiateurs territoriaux »

De nombreux interlocuteurs nous ont souligné l'importance de l'action de "médiateurs territoriaux" qui vont au-delà d'un simple rôle d'animateurs de territoires. Ces médiateurs doivent disposer de multiples compétences (« couteaux suisses »), notamment en matière d'ingénierie de projets et « d'ensemblier ». L'action de ces managers de territoires n'est pas prise en compte dans l'élaboration et le suivi des projets. Compte tenu du besoin identifié d'animation de projets collaboratifs, notamment pour le développement de la contractualisation territoriale, la future Agence Nationale de Cohésion des Territoires devrait, dans ces zones, faciliter l'accès à l'ingénierie de montage des projets, en encourageant la mobilisation de ces médiateurs territoriaux.

4.4. Les actions d'initiative territoriale

Mise en place d'un outil de capitalisation et valorisation d'initiatives

Dans des espaces interdépendants, où la recherche de complémentarités doit l'emporter sur les logiques de concurrence, la coopération revêt un rôle essentiel : un outil de capitalisation et valorisation d'initiatives- au niveau régional -doit permettre d'échanger et d'évaluer les initiatives afin de faciliter les transferts de méthodes. Il permettrait de faire vivre un réseau d'acteurs sur le développement des territoires. Le FEADER pourrait financer cette approche au titre de la mesure dédiée à l'assistance technique du PDR.

Au-delà de la mobilisation des autres acteurs, il serait opportun d'inciter les agriculteurs locaux à participer activement aux réflexions transversales des « territoires de projet » (intercommunalités, pays, parcs naturels, territoires Leader, bassins de vie, SCOT, etc.).

Les programmes alimentaires territoriaux (PAT): une nouvelle opportunité ?

Instaurés par la loi d'avenir de l'agriculture et de la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014, les PAT visent à faire se correspondre la politique de l'alimentation et la politique agricole, et à répondre à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation sous une triple dimension : économique, environnementale et sociale. Cette approche innovante et globale permet de réunir les partenaires autour de l'élaboration d'un projet local. Le PAT constitue une opportunité pour les services du ministère de l'agriculture de s'inscrire dans une approche territoriale transversale, en partenariat avec les collectivités territoriales. Dans cette même démarche d'alimentation localisée, outre les PAT, les collectivités, disposant désormais d'un support législatif (loi EGalim), s'engagent à privilégier dans les appels d'offres publics la production locale dans la restauration collective (RHD, cantines, hôpitaux, ...).

Les Parcs naturels régionaux (PNR)

Sur la zone de la MAEC-ZI, on trouve les PNR existants de Lorraine, Vosges du Nord, Ballon des Vosges, Morvan, Marais Poitevin, Brenne, Loire Anjou et le projet du Gâtinais.

Les « parcs naturels régionaux » renforcent le lien entre consommateurs et producteurs, le lien entre territoires urbains et ruraux et facilitent la diversification des activités vers la transformation et la commercialisation.

A titre d'exemple, différentes mesures peuvent être étudiées : territoires à énergie positive, contrats de ruralité, maintien des petits ateliers artisanaux- abattoir à la ferme, PIGA, Life, approche LEADER, Interreg- fonds UE mais aussi, les PAT.

Le futur parc national des forêts de Champagne et Bourgogne

Il devrait voir le jour en 2019 ; il sera le onzième parc national français et le premier consacré aux forêts. Le périmètre du parc compte aujourd'hui 28 000 habitants et 7 000 entreprises. Avec ce projet, le territoire espère promouvoir le développement économique et accroître la fréquentation touristique (de 20 000 à 100 000 visiteurs par an). La charte, « projet de territoire » tente de trouver un équilibre entre des intérêts contradictoires, économiques et environnementaux, mais attire des critiques ; certains défenseurs de l'environnement dénoncent ainsi le maintien en cœur de parc de l'exploitation agricole, forestière ainsi que de la chasse.

Le contrat de transition écologique (CTE)

Pour accompagner la mise en œuvre, au niveau local du « plan climat national » dont s'est doté la France, une démarche innovante est proposée par le MTES : le « contrat de transition écologique » associe les collectivités locales et les entreprises d'un territoire, avec pour objectif d'engager une conversion du tissu économique local autour de projets durables et concrets (cf. annexe 6 un exemple de CTE en Haute-Côte d'Or).

Les agences de l'eau

Des partenariats solides ont été noués entre les chambres d'agriculture, les régions, la DRAAF et les Agences de l'eau qui travaillent de concert dans le cadre d'une plate-forme régionale (par exemple en Grand Est) à la définition de priorités d'intervention. Des plans territoriaux sont élaborés, impliquant les collectivités, définissant sur des territoires ciblés, des systèmes de production agricole viables économiquement, qui garantissent une qualité durable de la ressource en eau. Ces aides de l'agence de l'eau constituent une « boîte à outils », permettant à la fois de modifier les pratiques agricoles et les assolements et de maintenir, voire d'accroître les surfaces en herbe, ainsi que les surfaces en agriculture biologique ou en culture bas intrants, dans les zones à enjeu eau.

Le projet de convention entre l'Assemblée des communautés de France (ADCF) et l'APCA

En attendant la signature d'une convention nationale, des conventions locales (chambre d'agriculture/EPCI) pourraient porter sur l'élaboration d'un diagnostic partagé, notamment sur le foncier, le renouvellement des générations, l'alimentation de proximité, la qualité de l'eau et de l'air, la production d'énergie- et les « conflits d'usages ».

4.5. Construire des politiques articulant filières et territoires

De nombreux acteurs interviennent dans les politiques de développement territoriales, et leurs relations sont complexes. On constate des difficultés d'articulation et de pilotage entre les différentes politiques mais aussi entre les structures, qui travaillent en silos : il y a notamment une nécessité d'assurer une articulation cohérente entre l'approche « filières » et l'approche territoriale.

La mission recommande d'élaborer une stratégie régionale concertée par les acteurs économiques, les organisations professionnelles, les pouvoirs publics régionaux (Conseil régional, État en région), mais aussi les consommateurs et la société civile; dans cette configuration, le rôle des interprofessions régionales serait renforcé.

4.6. Mettre le grand plan d'investissement au service des projets conduits par les régions pour les adaptations nécessaires

Même s'il n'est pas spécifiquement ciblé vers les ZI, le volet agricole du Grand Plan d'Investissement (GPI)¹⁰, adopté à la suite des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA), et structuré autour de 3 axes (amont /aval/innovation et filières) offre des opportunités pour financer la nécessaire remise en cause du modèle actuel et non sa simple optimisation.

Parmi les outils disponibles, certains visent à soutenir un porteur de projet ayant l'objectif de réaliser des investissements transformants à son échelle, même si la stratégie associée à son projet implique des partenariats (contractualisation par exemple). Il s'agit notamment d'aides aux investissements dans les entreprises agricoles (subventions -PCAE¹¹, méthanisation¹²- fonds de garantie, prêts) et agroalimentaires (subventions, prêts, fonds propres) mais aussi les aides à la conversion à l'agriculture biologique ou les mesures agro-environnementales (MAEC)¹³.

En outre, au-delà des dispositifs d'aides d'ores-et-déjà mobilisables (crédits du MAA, des conseils régionaux, crédits FEADER, ...), plusieurs outils visent à soutenir l'innovation et la structuration des filières : l'appel à projet « Agriculture et Agroalimentaire de demain » (programme des investissements d'avenir), porté par FAM, l'appel à manifestation d'intérêt/appel à projet «Territoires d'Innovation de Grande Ambition» (TIGA) porté par la Caisse des Dépôts et Consignation, les démonstrateurs de la transition écologique et énergétique portés par l'ADEME, les appels à projets de recherche appliquée et d'innovation du CASDAR, le fonds Avenir Bio porté par l'AgenceBio. (Appel à projet GPI en annexe 12).

R6.Privilégier la mise en œuvre du GPI dans les ZI pour déclencher les changements de pratiques des exploitations, leur valorisation par l'aval et promouvoir l'innovation, engageant ainsi des scénarios de rupture

¹⁰<http://agriculture.gouv.fr/gpi>

¹¹Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles, financé par le FEADER

¹²Géré par la BPI

¹³Mesures financées par le FEADER

4.7. Propositions pour le second pilier de la future PAC

Le développement de projets de territoires discutés au niveau régional, est nécessaire pour déterminer pour l'avenir les moyens à mettre en œuvre pour accompagner l'évolution inéluctable du modèle d'agriculture qui caractérise les ZI. Les évolutions en question doivent être évaluées en fonction des caractéristiques, des contraintes et de l'environnement socio-économique propres à chaque territoire et à chaque filière.

Pour assister la construction de ces projets et en assurer le soutien financier, les mécanismes d'aides « surfaciques » de la PAC, même revisités, seront insuffisants. C'est davantage sur des contrats de filière ou sur des actions de développement rural qu'il faut compter s'appuyer pour une politique d'aide aux ZI.

Le deuxième pilier de la PAC, tel qu'il existe, semble l'outil public le plus approprié pour financer des actions innovantes de transformation du modèle existant. Pour l'avenir, la détermination d'objectifs sociaux et territoriaux devrait être une priorité affichée. Les premiers projets de la Commission mettent d'ailleurs en avant l'objectif principalement social des aides directes et le soutien des petits producteurs.

Il est nécessaire d'instaurer une concertation préalable permettant de définir les orientations du plan stratégique national, avec l'objectif de faire converger et de rechercher la cohérence entre les politiques de l'État et celles des régions et s'assurer d'une bonne articulation entre politiques de filières et territoriales.

La prochaine PAC n'entrera sans doute pas en vigueur dans les deux années qui viennent. Toutefois la mission estime que ce délai doit être mis à profit pour préparer dans chaque région le plan d'actions, qui permettra le développement souhaitable pour les ZI.

L'enveloppe globale du budget européen est loin d'être arrêté, et sa répartition également. La Commission et de nombreux États membres plaident pour un renforcement du second pilier au détriment du premier. C'est le deuxième pilier avec les crédits FEADER destiné au développement rural et à l'aménagement des territoires qui est le plus adapté à accompagner la transformation des zones intermédiaires. Pour cela, il faudra élaborer une stratégie et retenir des priorités structurantes.

L'approche proposée par la Commission pour la nouvelle PAC prévoit plus de subsidiarité pour répondre aux attentes nationales, en cohérence avec les besoins des régions rurales. Par ailleurs, la Commission annonce son intention de permettre une plus grande mobilisation des autres ressources financières (fonds structurels (FSE, FEDER, ...), recherche, ...), au bénéfice des territoires ruraux. La Commission a ainsi prévu l'élaboration d'un plan stratégique par l'État membre quelle devra approuver préalablement à sa mise en œuvre, en vérifiant qu'il répond bien à ses objectifs et à ses grandes orientations. La cohérence entre les différentes politiques publiques sera également appréciée lors de l'examen de ce plan stratégique.

Les aides européennes du second pilier inscrites au FEADER n'ont pas bonne presse auprès de nombreux agriculteurs. La complexité de leur définition, l'incertitude sur les modalités de mise en œuvre, la réglementation "évolutive" des dispositifs, l'insuffisance des enveloppes disponibles après les prélèvements pour des dépenses structurelles (ICHN, Bio, JA...), l'inégalité d'intérêt porté par les élus régionaux pour les questions strictement agricoles, ne plaident pas pour la promotion de ces aides. Enfin la connotation plus "sociale" et surtout la nécessité de prendre des engagements contractuels pluriannuels, notamment sur les conduites de culture ne conviennent pas à de nombreux agriculteurs. Ces derniers préfèrent en général des aides plus "automatiques" renouvelables et générales et ont pris l'habitude de considérer les aides PAC comme une garantie de revenu minimal.

La mission considère que pour faciliter la définition de la stratégie nationale demandée par la Commission, les régions devraient d'ores et déjà s'engager dans une démarche intégrant la problématique des ZI ; ces initiatives régionales devront associer l'ensemble des partenaires régionaux.

Les organisations agricoles, les chambres d'agriculture avec les différents acteurs régionaux, sont invités à préparer un projet agricole et rural pour chaque territoire particulier, notamment les ZI ; ceux-ci s'appuieront sur les spécificités agronomiques et économiques, ainsi que sur l'intérêt pour l'aménagement des territoires ruraux concernés.

La mission considère nécessaire d'élaborer une stratégie régionale concertée par les acteurs économiques, les organisations professionnelles, les pouvoirs publics régionaux (Conseil régional, État en région), mais aussi les consommateurs et la société civile.

Cette approche contractuelle territoriale, fondée sur des diagnostics territoriaux partagés, promouvant le dialogue entre les différents acteurs concernés par le même périmètre géographique, mais à des titres divers, par sa dimension d'intégration, est censée développer la cohérence et l'efficacité des actions publiques mises en œuvre.

R7.Organiser dans le cadre de la future PAC, sous la responsabilité des Régions, la concertation avec les territoires pour assurer la cohérence des politiques de l'État et des Régions ainsi que l'articulation des stratégies des filières et des territoires.

4.8. Les apports du terrain à la mission

Comme elle s'y était engagée, la mission a présenté les premières conclusions de ses travaux dans des réunions régionales organisées par les DRAAF.

Ces réunions se sont tenues le 10 décembre 2018 à Orléans, le 11 décembre à Dijon, le 17 décembre à Toulouse, le 18 décembre à Nancy.

Le projet de rapport avait été envoyé aux interlocuteurs des réunions.

Le tableau ci-après reprend les principales observations faites à l'occasion de ces réunions qui ont permis des échanges riches sur les orientations retenues par la mission et ses pistes de propositions.

Région Centre Val de Loire		
Thème	Problèmes évoqués	Avis de la mission
Gestion quantitative de l'eau	Besoin de stockage pour allonger les rotations et diversifier les cultures, prendre en compte le changement climatique Délai de réalisation des projets trop long Irrigation très utile pour développer la luzerne	Rapport CGAAER N° 16072 (eau, agriculture et changement climatique) Recommandation 5
Energie	Solaire : Projets photovoltaïque au sol en forte augmentation	Recommandation 2
Diagnostic conseil	Conseil global des exploitations nécessaire mais manque de volontaires	Recommandation 1
Siqo	Opportunité insuffisamment utilisée	A travailler sur certaines filières
Recherche expé	Pas de centre de recherche dans la région mais des démarches lancées pour repérer les réussites	Renforcer la coordination entre les centres de recherche et les chambres d'agriculture
Logistique fret	Forte demande d'améliorer le fret vers la façade atlantique pour exporter	Donner suite aux études engagées par le CESER

Contractualisation filière	Développement de la filière volaille à saisir pour la région Organiser la filière élevage au niveau régional	Structuration de la filière avec les abattoirs, l'aval Régionaliser l'interpro ?
Médiation		Développer les interfaces de médiation en amont
Installations classées	Les réponses aux projets d'installation prennent beaucoup de temps	Evolution en cours de la législation
Filière lait	Les transformateurs sont à « l'ouest »	
PAC P1 et P2	Complexité administrative et retards de paiement MAE. Demande de convergence interne sur P1 pour la future PAC	Recommandation 3

Région Occitanie		
Thème	Problèmes évoqués	Avis de la mission
Gestion quantitative de l'eau	Enjeu essentiel pour l'agriculture de la région. Rapport du CGAAER présenté en session CRA Possibilités énormes de stockage pour différents usages	Rapport CGAAER N° 16072 (eau, agriculture et changement climatique) Recommandation 5
Energie	Projet de coopératives d'éoliennes porté par des viticulteurs audois	Recommandation 6
Diagnostic conseil	Nécessite d'accompagner les exploitations agricoles	Recommandation 1
SIQO	Opportunité insuffisamment utilisée	A travailler sur certaines filières
Recherche expérimentation	Accompagner les équipements spécifiques (technologie embarquée, radars,...) pour développer l'agriculture de précision	Recommandation 6
Logistique fret	Installations de stockage à moderniser pour segmenter les débouchés de blé dur notamment.	
Acceptabilité sociale	Pression de plus en plus vive des riverains en réaction aux interventions culturelles	Développer les interfaces de médiation en amont
Assurances	Assurances récoltes à rendre plus attractives	Recommandation 4
PAC P1 et P2	Rendre la PAC plus structurante Aller vers la convergence interne en totalité sur le P1	Recommandation 3

Région Bourgogne Franche Comté		
Thèmes	Problèmes évoqués	Avis de la mission
Gestion quantitative de l'eau	Nécessite d'une dynamique positive portée par l'état avec l'administration locale et les collectivités locales pour vaincre les oppositions locales	Rapport CGAAER N° 16072 (eau, agriculture et changement climatique) Recommandation 5
Energie	Solaire : besoin de hangars d'élevage avec toiture solaire, intérêt pour le photovoltaïque au sol avec pâturage des moutons ; méthanisation : projet avancés en grande culture avec la valorisation des inter-cultures (vigilance sur les taux de MO) ; Garantir les raccordements réseau	Recommandation 6
SIQO	Opportunité insuffisamment utilisée	A Travailler sur certaines filières
Assurances	Abaisser la franchise à 20% et augmenter le taux à 70% Revoir la moyenne olympique et appliquer le règlement omnibus	Recommandation 4
Solidarité animal végétal	Mieux structurer la filière élevage au niveau régional	Régionaliser l'interprofession ?
PAC P1 et P2	Prévoir la convergence interne du P1	Recommandation 3

Région Grand Est		
Thèmes	Problèmes évoqués	Avis de la mission
Gestion quantitative de l'eau	Essentiel pour sécuriser la production	Rapport CGAAER N° 16072 (eau, agriculture et changement climatique) Recommandation 5
Energie	Le potentiel est à développer Eviter la concurrence avec les filières agricoles	Recommandation 2
Organisation du travail	Temps disponible limité pour les travaux culturaux entre récolte et semis	Cf partie titre 2 du présent rapport
Diagnostic conseil	Rappel du rapport CGAAER sur l'avenir des systèmes de polyculture élevage	Recommandation 1
Recherche expérimentation	Exemple du projet : Oser en Barrois	annexe 11
Contractualisation filières	Articulation des projets de filière et de territoire	Recommandation 7
Solidarité animal-végétal	Développer les synergies territoriales céréaliers-éleveurs (paille, fumier, cultures fourragères...) Montrer l'intérêt de la polyculture élevage	annexe 12

Conclusion

La mission n'a pas déterminé de zone géographique délimitant les ZI.

Elle a toutefois observé que plusieurs territoires connaissent des difficultés structurelles communes. Pour faire face à ces difficultés, des modifications profondes de conduite des pratiques agricoles et des systèmes d'exploitation sont indispensables. Ces évolutions doivent être accompagnées de soutiens par des investissements dans l'innovation et par l'appui du conseil individuel et collectif.

Les moyens publics disponibles sont notamment le deuxième pilier de la PAC et le GPI, qui peuvent être sollicités pour apporter les moyens nécessaires aux mutations des pratiques et des systèmes dans le cadre de politiques décidées au niveau régional, en fonction des choix et des projets portés par le terrain.

Annexes

Annexe 1 : Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Paris, le – 9 AVR. 2018

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation

à

Monsieur le Vice-Président
du Conseil Général de l'Alimentation,
de l'Agriculture et des Espaces
Ruraux

N/réf : CI 805778

V/réf :

Objet : Lettre de mission.

PJ :

Les revenus des producteurs des « zones intermédiaires » se sont dégradés ces dernières années. Ce phénomène ne semble pas seulement lié à des aspects conjoncturels.

Les difficultés rencontrées dans ces zones tiennent notamment à des rendements plus faibles que la moyenne. Ces zones, bien qu'hétérogènes, sont en effet caractérisées par des sols à faibles potentiels (sols peu profonds et caillouteux, avec une faible réserve hydrique). Du point de vue géographique, elles correspondent globalement à une bande diagonale allant de la Lorraine aux Charentes.

Les résultats économiques des exploitations des zones intermédiaires peuvent être pénalisés par plusieurs facteurs, liés aux structures d'exploitation, aux systèmes de production ainsi qu'aux pratiques agricoles (notamment des assolements simplifiés pour ce qui concerne les grandes cultures), qu'il convient d'examiner compte tenu de ce contexte de revenus dégradés.

Dans ce cadre, je vous remercie de bien vouloir mettre en place une mission sur les systèmes de production des zones intermédiaires et leurs modèles économiques, afin de leur permettre de s'adapter et de retrouver de la visibilité.

...

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP - Tél : 01 49 55 49 55

Il apparaît tout d'abord important de caractériser ces situations de zones intermédiaires et de tenter de proposer une approche ordonnée de ces zones, assise sur des critères objectifs et robustes.

La mission s'attachera ainsi à analyser les caractéristiques des exploitations et de leurs systèmes de production afin d'en faire un état des lieux qui permette de situer leurs forces et leurs faiblesses.

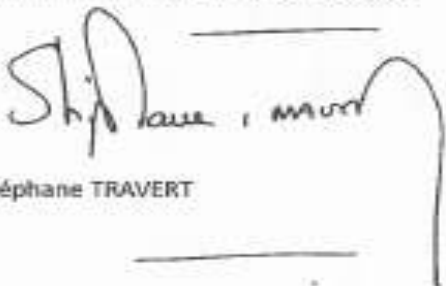
La mission analysera ensuite les contraintes auxquelles elles font face et identifiera les actions envisageables pour une amélioration structurelle et durable de leurs performances économiques, sociales, environnementales et sanitaires.

Elle veillera à bien inscrire ses propositions au regard des possibles évolutions des systèmes de production dans l'environnement économique des entreprises agroalimentaires présentes dans ces zones.

La mission établira donc un diagnostic et fera des propositions de leviers et de mesures d'accompagnement de la transition qui devront impliquer l'ensemble des acteurs des filières et en premier lieu les interprofessions, les entreprises du secteur agroalimentaire ainsi que les structures de conseil afin que les filières se saisissent des recommandations formulées en termes de changement des systèmes de production.

Je souhaite disposer du rapport de la mission avant la fin du mois de septembre 2018.

Bien à vous


Stéphane TRAVERT

Annexe 2 : Note de cadrage

1. **La lettre de commande** du 9 avril 2018, sollicite le CGAAER pour "une mission sur les systèmes de production des zones intermédiaires et leurs modèles économiques". La mission est mandatée pour "*analyser les **caractéristiques** des exploitations et leurs systèmes de production afin d'en faire un état des lieux qui permette de mesurer leurs forces, faiblesse et menaces. La mission analysera (...) les **contraintes structurelles** auxquelles elles font face et identifiera les actions envisageables pour une **amélioration structurelle et durable** de leurs performances économiques, sociales, environnementales et sanitaires. (...) La mission établira (...) un **diagnostic** et fera des **propositions de leviers** et de **mesures d'accompagnement** de la transition qui devront impliquer l'ensemble des acteurs*"

2. La mission devrait définir dans un premier temps le champ de son analyse. Pour ce faire, la mission ne se limitera à **aucune cartographie pré-existante**, même s'il existe déjà différentes délimitations conventionnelles ou administratives.

Ainsi en particulier, elle ne prendra pas comme une des données de son périmètre d'étude les **zones défavorisées** simples qui ont perdu leur référence. Pour autant la mission n'ignorera pas la situation de fait de ces ex-zones défavorisées dont les territoires se recoupent dans certains cas. Elle suivra pour ce faire les travaux des services, notamment territoriaux du Ministère qui travaillent à la recherche de mesures d'accompagnement des territoires sortant du zonage défavorisé. La "petite région agricole" semble dans une première approche pouvoir dans de nombreux cas être une référence utile pour l'activité agricole- maille communale pour les territoires et départementale pour les données économiques.

Le champ d'investigation devrait en définitive être ouvert, large et sans nécessaire continuité territoriale. Cela doit permettre de circonscrire des revendications d'extension ou de droits liés.

3. La mission s'attachera plutôt à définir les **caractéristiques** que l'on peut lister et qui sont communes à ce qu'on appelle "les zones intermédiaires", sans en avoir de définition précise. Elle prendra en considération des caractéristiques non agricoles tenant à l'économie, à la sociologie, aux infrastructures, au patrimoine environnemental,... des territoires concernés.

Ainsi, les structures, l'environnement économique local, la démographie, les moyens de communication, la diversification des activités, les systèmes d'aides, et bien entendu l'efficacité du chef d'entreprise, sont déterminants pour la résilience de ces régions désavantagées par de **multiples facteurs**. S'ajoutent à ces facteurs propres les effets du réchauffement climatique et des crises conjoncturelles et de marché.

Les pouvoirs publics et les acteurs économiques -notamment la profession agricole-, s'intéressent plus intensément aujourd'hui aux zones intermédiaires, parceque leur situation

est critique et recouvre **des problématiques suffisamment homogènes** pour justifier une analyse et proposer des modèles adaptés de transformation.

En définitive la mission part du pré-supposé que les zones intermédiaires sont **pénalisées par de nombreux facteurs**, pas seulement agricoles, de façon inégale et en recouvrant une mosaïque de situations.

3.1. La liste des caractéristiques des "zones intermédiaires" devrait donc être dressée de manière la plus exhaustive possible en tenant notamment compte des **critères** suivants:

- critères géographiques: nature des sols et du climat;
- critères agronomiques : pratiques culturales et modèles d'exploitation; importance de l'élevage;
- critères de structures : taille des exploitations; exploitation en commun;
- critères de soutiens publics agricoles: aides PAC: convergence et redistribution; FEADER.
- critères économiques: éloignement des sources de financement et des marchés; compétence en termes de gestion: diversification possible; filières; poids des organisation collectives des producteurs ;
- critères liés à l'organisation territoriale et aux infrastructures: éloignement des centres d'activité industriels et tertiaires; démographie; moyens de communication.

3.2. La liste fine de ces critères sera dressée à partir **d'études documentaires** et d'entretiens. Les expertises sollicitées seront à la fois issues des centres de recherche ou d'études (INRA, SSP/CEP, géographes, universitaires...), des instituts techniques (ARVALIS, IDELE, ITAVI,...), d'autres services de l'Administration (CGET, "France Stratégie"...), ou divers organismes spécialisés (centres de gestion...).

Afin de ne pas aboutir à un travail de nature universitaire, la mission a également prévu des **visites de terrain**. Ces visites seront effectuées avec les services déconcentrés et les acteurs locaux, notamment les organisations agricoles, sans limitation a-priori des territoires candidats à ces visites, ni des acteurs rencontrés. Il est notamment prévu d'y rencontrer des représentants des collectivités territoriales et des élus locaux. Elles devront se dérouler dans une perspective d'écoute et de diagnostic.

Trois **visites régionales** de deux jours sont d'ores et déjà programmées dans les régions Bourgogne Franche-Comté, Centre Val de Loire, et Lorraine. D'autres visites sont en cours d'étude.

Ainsi au démarrage de la mission celle-ci considère que la **liste des caractéristiques générales** qu'elle établira ne pourra être ni exhaustive ni "fermée". Il s'agit en effet de représenter une réalité complexe sans proposer de retenir une liste composée uniquement

d'une liste de critères quantifiables, mais plutôt une combinaison de facteurs objectifs et robustes qui induisent la spécificité de ces zones.

La mission ne pense pas en effet aboutir à un "zonage" au sens administratif du terme. Un tel zonage s'il était établi, risquerait d'être aléatoire et insatisfaisant. Il servirait inévitablement de référence à des dispositifs divers de soutiens. Ce n'est pas ce que devrait recommander la mission.

4. A l'occasion de ces visites de terrain la mission devrait rassembler dans une démarche prospective des éléments concrets pour établir un **diagnostic** des faiblesses structurelles des territoires concernés et des menaces auxquelles elles risquent d'être confrontées, mais aussi des atouts et des opportunités qui pourraient s'offrir à eux pour améliorer durablement leur situation. Des éléments de rétrospective permettront d'éclairer les diagnostics des exploitations de ces zones dont la pérennité est désormais menacée.

La mission tentera donc d'établir des éléments généraux mais non universels de diagnostic; des recommandations spécifiques pourraient être établies pour des territoires particuliers.

A partir des diagnostics ainsi établis, la mission proposera des **pistes de propositions**. Ces pistes de propositions ne se borneront pas au seul champ de l'agriculture. La mission tentera de **recenser les réussites** dont elle aura connaissance pour surmonter les désavantages dont souffrent les zones intermédiaires et qui doivent s'articuler avec des logiques de développement local territorial. Elle privilégiera des propositions structurantes à l'utilisation de dispositifs publics existants ou à créer. Elle se referra chaque fois que possible à des succès locaux qu'elle mettra en valeur,

L'évolution vers d'autres activités pourra dans certains cas être la réponse aux handicaps de ces régions. Ainsi la mission devrait être amenée à examiner la possible **diversification** des exploitations de ces territoires vers d'autres types d'activités rurales ou plus largement d'autres activités économiques (conservation, tourisme, parcs naturels, énergie....).

Le renforcement de **l'efficacité des filières** au moyen de différents moyens devra être analysé: identifications géographiques et autres signes de qualité et d'origine, restructuration de la transformation agroalimentaire, renforcement des compétences des agriculteurs, notamment dans le domaine de la gestion.

5. La mission devrait faire des **recommandations** sur les grands thèmes suivants:

- évolution des pratiques agronomiques
- meilleure utilisation des opportunités agricoles et des atouts des filières disponibles et à valoriser;
- meilleure prise en compte de dispositifs publics adaptés à certaines caractéristiques spécifiques pour une moindre dépendance des interventions publiques

- ouverture sur une réflexion plus large et plus universelle pour un éventuel changement de modèle agricole.
- diversification des activités agricoles, voire évolution vers d'autres activités adaptées à ces territoires ruraux.

6. L'ensemble des travaux listant les critères, établissant le diagnostic, présentant des exemples de réussite et proposant des pistes d'action pourrait faire l'objet d'un "**rapport d'étape**" au mois de septembre 2018.

Ce rapport intermédiaire serait **discuté avec les acteurs** sur le terrain et au niveau national. Cela devrait permettre d'en améliorer la pertinence, la compréhension et l'appropriation par les acteurs, et donc faciliter la faisabilité de la mise en oeuvre des propositions. Ce serait également l'occasion du partage de la prise de conscience de la problématique et des enjeux.

Après cette concertation, la mission devrait établir un rapport final qui pourrait être remis au Ministre au mois d'octobre.

01/06/18

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées

au niveau national

Agro Sup Dijon

Pierre Pellerin responsable des entreprises,

Christel Landret directrice en charge des relations avec les entreprises et formation professionnelle

Nicole Chevignard département des sciences sociales et humaines

Stéphane Blancard responsable de la chaire «agriculture en zones intermédiaires: dynamiques de changement et conditions de résilience»

Assemblée des Communautés de France

Nicolas Portier délégué général

Olivier Crépin responsable développement économique , transports,et mobilités

Maxime Goudezeune responsable développement rural et agriculture

Assemblée permanente des chambres d'agriculture

Claude Cochonneau, président

Régis Dubourg directeur général

Thierry Fellmann directeur économie, agricultures et territoires

Assemblée général des producteurs de blé

Jean-Marc Bournigal directeur général

Martine Jullien économiste

Arvalis

Jean-Paul Bordes directeur recherche-développement

Valérie Levau chef du pôle économique

Commissariat général à l'égalité des territoires

direction du développement des capacités des territoires

Max Barbier chargé de mission pour la ruralité

Confédération paysanne

Laurent Pinatel, porte-parole

Denis Perreau membre du conseil d'administration

Suzie Guichard animatrice

Coordination rurale

Bernard Lannes, président

CNCER France

Marc Varchavsky responsable du conseil économique

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

Catherine Geslain-Lanéelle directrice générale

Hervé Durand directeur général adjoint

Yves Auffret sous directeur
Arnaud Dunand adjoint au sous directeur
Juliette Prade chef du bureau grandes cultures
Denis Gourdon chef de bureau
Émilie Bourieau cheffe du bureau de gestion des risques

Fédération des oléagineux et protéagineux

Arnaud Rousseau, président
(avec le bureau de la FOP)

Fédération nationale des parcs naturels régionaux

Michaël WEBER président

Fédération nationale des entreprises du territoire

Mr Gérard Napias PDT FNEDT
Mme Marie Sophie Pujol-Fort Trésorière FNEDT,
Mr P. Durand Directeur,
Mme Anaïs Urban, chargée de mission.

Groupement des DDT

Laurent Wendling (12),
Estelle Rondreux(41),
Sylvain Rousset (58)

Institut de l'élevage-IDELE

Joël Merceron directeur général
Philippe Chotteau chef du département économie
Philippe Perrot Chargé de mission Économie et territoire - animateur de l'UP

Institut technique de l'aviculture ITAVI

Pascale Magdelaine
François Cadudal service économie

INRA-Dijon UMR 1347 Agroécologie

Nicolas Munier-Jolain chercheur au pôle «gestion durable de la flore adventice»

JA de France

François-Etienne Mercier membre du bureau en charge du dossier ZI
Zoé Clément conseillère environnement-territoire-qualité

Régions de France

Jean-Pierre Reynaud vice-président en charge de l'agriculture
Hélène Aussignac chargée de mission «agriculture»

Service de la statistique et de la prospective

Béatrice Sedillot chef du service
Bruno Héraut, responsable du centre d'études et de prospective
François-Pierre Gitton chef du bureau des statistiques sur les productions et les comptabilités agricoles)

Fédération nationale des coopératives d'utilisation du matériel agricoles-FNCUMA

Christophe Perraud secrétaire
Jehant Denis secrétaire adjoint
Michel Lemonnier, membre du du bureau
Pauline Latapie, Chargée de mission

Région Bourgogne Franche Comté

DRAAF

Vincent Favrichon directeur
Huguette Thien-Aubert directrice adjointe
Samuel Bruley pôle performance environnementale et foncier
Florent Vitrey SRISE
Laurence Malet SRISE

Agro Sup Dijon

Stéphane Blancard responsable de la chaire «agriculture en zones intermédiaires: dynamiques de changement et conditions de résilience»
Nicole Chevignard département des sciences sociales et humaines

Arvalis région Nord Est

Nathalie Bigonneau directrice

Coopérative des céréales biologiques

Philippe Collin vice -président

Confédération paysanne

Jérôme Gaujard porte parole
Christophe Perraud

Conseil départemental

Marc Frot président commission aménagement, logement, agriculture et développement durable

Conseil régional

Sophie Fontquernie vice-présidente en charge de l'agriculture

CER Bourgogne

Mathilde Schryve conseiller
M Massuard conseiller

Crédit Agricole Champagne Bourgogne

Frédéric Delore directeur branche agriculture
Jean-Michel Gros

Chambre régionale d'agriculture

Vincent Lavier vice-président

Jean-Luc Linard directeur

François Roze directeur-adjoint

Chambre départementale d'agriculture de Côte d'Or

Vincent Lavier président

Chambre départementale d'agriculture de Haute-Saône

Thierry Chalmin président

Chambre départementale d'agriculture de l' Yonne

Xavier Delestre membre du bureau

Conseil régional

S Fontquernie vice-présidente en charge de l'agriculture

Christine Barbeau

Conseil départemental de Côte d'Or

Xavier Barrois directeur général

Coopérative Dijon Céréales

Marc Patriat président

Coopérative 110 Bourgogne

C Virdeau

DDT de Côte-d-Or

Jean-Luc Iemmolo directeur

FRSEA Bourgogne -Franche-Comté

Frédéric Perrot président

Jacques de Loisy président section « céréales »

Alex Sonntag directeur

FDSEA du Doubs

Eric Bonnefoy

FDSEA de l' Yonne

Gilles Robillard secrétaire général

Rodolphe Jeandarme

Sandrine Vatinelle

JA Bourgogne Franche Comté

Florent Point

Elus

Anne Catherine Loisier sénatrice de la Côte d'Or - présidente COFOR 21 - Conseillère municipale de Saulieu

Mme De Courson députée

Exploitants agricoles visités

Jean Claude Philisot Etonay
François Xavier Lesveque Bresse-sur-Tille
Marion et Alexandre Etaules

OVS santé végétale

Raoul de Magnitot président

OVS santé animale

M Martens président

Mutualité sociale agricole Bourgogne

Dominique Bossong président

Passion Céréales

Philippe Dubief président régional

Actéon

Joëlle Drouillat

Région Centre-Val de Loire**DRAAF**

Jean Roch Gaillet directeur
Christine Gibrat directrice adjointe
Gaëtan Buisson chef du SRISE

DDT du Cher

M Cuenot directeur adjoint
Joëlle Wendling chef du SEA
Pierre Lambaré

DDT du Loiret

Benjamin Baussant directeur
Nicolas Guillet chef du SEA

DDT d'Indre-et-Loire

Damien Lamotte directeur
Fanny Loiseau Argaud

DDT du Loir-et-Cher

Estelle Rondreux directrice

Chambre régionale d'agriculture

Jean-Pierre Leveillard président
Jean-Luc Gitton en charge des ENR et adaptation au changement climatique
Christophe Chenut directeur général
Laurent Baraduc
Anne Pichon
Benoît Louchart

Christophe Beaujouan chargé de mission ENR
Benoît Tassin

Chambre départementale d'agriculture du Cher
Etienne Gangneron président

Chambre départementale d'agriculture de l' Indre
Christophe Perigord

Chambre départementale d'agriculture d'Indre-et-Loire
Henri Frémont président
Frédérique Alexandre élue référente circuits de proximité
Laura Angers chargée de mission

Chambre d'agriculture Eure-et-Loir
Pierre Lhopiteau

Coop de France Bourgogne Franche-Comté
Lionel Lorey président

Coordination rurale
Laurent Chevre président
Jean Jacquier animateur

Coopérative Axereal
Denis Courzadet directeur filières

Communauté de communes de Loches Sud Touraine
Régine Rézeau vice-présidente en charge des circuits de proximité

Confédération Paysanne du Centre -Val de Loire
G Renou porte parole

Conseil régional
Sandrine Clément directrice de l' agriculture
Geneviève Debrach

Crédit agricole du Centre -Val de Loire
Jérôme Boulan
Guy Faurie
S Brennetot

CRIAVI/ARIPORC
Hélène Prevral
CRIEL
Alexis Descamps

FRSEA

Dominique Malagu président
Jean-Michel Gouache administrateur en charge du dossier « risques »
Cédric Benoît
Denis Jamet
Emilie Pichon directrice
Rémy Dubois
Lolita Grandgérard

FDSEA du Cher

Arnaud Lespagnol président
Mathieu Roblin secrétaire général

FDSEA de l'Eure-et-Loir

Bertrand Petit président

FDSEA de l' Indre

Philippe Demoit président

FDSEA du Loiret

Cédric Benoist

FRCUMA

Jean-François Mere

Groupama du Centre-Val de Loire

Guillaume Malbo

Interbev

Jean-Claude Prieur

JA du Centre-Val de Loire

Florent Guilloteau

SAFER

Philippe Portier président

Exploitants agricoles et entrepreneurs rencontrés

Sébastien MERY (Chevannes-45)
Dominique VERNEAU, directeur production laitière entreprise H. Triballat
Mathieu Pissier établissements PISSIER (Ouzouer le Marché -41)
Mathieu Fleury EARL de la Moinerie à Vicq sur Nahon (36)
Laurent Chateignier responsable du groupe photovoltaïque
Patrick Vernon exploitant expert agricole

MSA de Bourgogne

Dominique Bossong président

Région Grand Est

DRAAF

Sylvestre Chagnard, directeur
Benoît fabbri directeur-adjoint
Raphaël Guillet chef du SREA
Lucie De Simone chargée de mission

Conseil régional

Pascale GAILLOT, vice-présidente en charge de l'agriculture
Anne-Sophie Blondel directrice agriculture
Cécile Didelot chargée de mission
Isabelle Muguet responsable du pôle «programmations»

Chambres régionale d'agriculture

Jean-Luc Pelletier président
Philippe Voinson directeur
Agnès Legrand animatrice commission «territoires»

Chambre départementale des Ardennes

Benoît Dave président
Christian Dichamp directeur

Chambre départementale de l'Aube

Didier Marteau président de la chambre d'agriculture
Sandrine Renault secrétaire générale

Chambre départementale de la Haute-Marne

Christophe Fischer président
Richard Bourbon vice-président

Chambre départementale de la Meurthe-et-Moselle

Laurent Rouyer président de la chambre d'agriculture
Gérard Renouard

Chambre départementale de la Meuse

Nicolas Perotin vice-président

Chambre départementale des Vosges

Jérôme Mathieu président
Jean-Charles Hel vice-président

Chambre départementale de la Moselle

Antoine Henrion président
Denis Stragier directeur

Direction départementale de la Meurthe-et-Moselle

Ghislaine Dossou responsable «espace rural»

Direction départementale de la Meuse

François Klein chef de l'unité «aides directes»

Direction départementale de la Moselle

Pascal Duchene chef du SEA

Coopération

Christian Sontag président de la coopérative LORCA

Interprofessions

M.Thierry Bajolet directeur du Centre interprofessionnel laitier du Grand-Est

M. Xavier Lerond président régional d'INTERBEV Grand Est

IDELE

Laurence Echevarria déléguée régionale

Gilles Saget responsable du réseau réseau ovin

Alice Berchoud responsable du réseau lait

FRSEA

Luc Barbier président

Célin Cunin conseillère économique

JA Grand Est

Baptiste Lespagnol, Corentin Bonnevie

Alysé

Alain BOULARD président

JA de l'Aube

Pierre GOUJARD président

FDSEA de l' Aube

Corentin BONNEVIE,

Région Nouvelle Aquitaine**Exploitants agricoles visités**

Christian Daniau à Saint Ciers-sur-Bonnieure (16)

Région Occitanie

Préfectures

Pascal Mailhos préfet de région
Etienne Guyot préfet de région
Catherine Seguin préfète du Gers
Philippe Chopin préfecture 66
Christine Wils-Morel préfecture 48
Myriel Porteous Sous préfecture de Limoux

DRAAF

Pascal Augier DRAAF
Catherine Pavet directrice adjointe
Xavier Vant directeur régional adjoint
Guillaume Randriamamapita chef du SRAA
Rodolpe Anjard adjoint au chef du SRAA
Sylvie Sarthou SRAA

DDT du Gers

Henri Bouysses DDT 32
Julien Barthès SEA

DDT des Hautes Pyrénées

Jean-Luc Sagnard
Christian Goulet
Marc Nonon

DDTM de l' Aude

Mar Vetter
Bernard Boyer

DDT de l' Aveyron

Laurent Wendling
Daniel Rodier

DDT de Haute-Garonne

Yves Schenfeigel directeur
Christophe Thinet chef du SEA

DDT du Lot-et-Garonne

Thierry Laporte

DDT du Tarn

Francois Cazottes directeur
Laure Heil

Chambre régionale d' agriculture

Yvon Paraire prprésident
Denis Carretier
Didier Romeas
Myriam Gaspard
Henri De Ferluc

Conseil régional

Bruno Roussel directeur de l' agriculture

Confédération Paysanne

Didier Des Rochettes

Chambre départementale d' agriculture de Haute-Garonne

Yvon Parayre président
Christophe Tinet
Joel Cassagne
Tapie Charles
Michel Dubosc
Jean Doumeng
Mathieu Cesse
Arnaud Desormant
Michel Bessière

Chambre départementale d'agriculture du Gers

Bernard Malabirade président
Christian Cardona
Emmanuel Lecomte directeur général
Jean Buguicourt directeur général adjoint
Jean Bugnicaurd
Alain de Scorailles
Julien Barthez

Chambre départementale d' agriculture du Tarn

Michel Albugues

Chambre départementale d' agriculture du Tarn-et-Garonne

Alain Ichès

FRSEA

Philippe Jougla président
Didier Janet
Christian Masas directeur général ?
Sophie Misiak
Samuel Marchand
Sophie Maniago F

JA Occitanie

Roland Legrand
Julien Delix
Noemie Burq

Coordination Paysanne de Haute-Garonne

Michel Des Rochettes

FDSEA 31

Christian Mazas président
Georges Halbedel

FDSEA 11

Serge Vialette

FDSEA82

Jérôme Essenahou

Coordination rurale

Xavier Palous

JA 11

Nicolas Montel

JA 31

Jonathan Izard président
Mr Milhes trésorier

JA 32

Jérémy Deret président
Christian Cardona
Sébastien Esquasé

***Collectivités**

Francis Laroque Maire
Frédéric Cardon-Dubois

***Autres organisations**

Georges Albedel AGPB
Benoit Dac président Groupama
Jacques Artis CER 31
Muriel Clarac CER 31
Stéphane Lagarde CERFrance
Jean-François Cazaux CERFrance
Henri Blanc Pdt ETA 11 et 66
Jean Pierre Zucdetti Pdt Cascop
Bernard Dories Cascop

Sophie Valade directrice régionale Arvalis
Michel Bonhomme FREDT
Camille Malpeyre FREDT

*** Exploitations visitées**

Gaec Delmas à Molleville 11
Henri Andrau à Saint Léon 31
Pierre Louben à l'Isle Jourdain 32

Département de l'Allier

DDT

Anne Rizand directrice
Delphine Picard cheffe du SEA

Chambre d'agriculture

Patrice Bonnin président,
Richard Moine vice-président
Christophe Pignot directeur
François Roudillon Chef du service agronomie environnement
Mickael Bimbard, Christelle Sallard , Anne Evrain techniciens

FDSEA

Gilles Cabart
Jean Hugues Dupré

JA

Geoffrey Rivaux président

exploitation visitée

M Dorlencourt à Franchesse

Annexe 4 : Liste des sigles

APCA	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
BFC	Bourgogne Franche Comté
BPI	Banque Publique d'Investissement
CEPP	Certificats d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRE	Commission de Régulation de l'Energie
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CTE	Contrat de Transition Ecologique
CUMA	Coopérative d'utilisation du Matériel Agricole
CVL	Centre Val de Loire
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DGPE	Direction Générale de la Performance Economique
DPA	Déduction Pour Aléas
DPB	Droit à Paiement de Base
DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture , de l'Alimentation et de la Forêt
ECOPHYTO	Economie de produits Phytopharmaceutiques
EPCI	Etablissement de Public de Coopération Intercommunale
FEADER	Fond Européen pour le DEveloppement Rural
FNEDT	Fédération Nationale de Entrepreneurs Des Territoires
GIEC	Groupe Intergouvernemental des Experts Climatiques
IDELE	Institut DE L'Elevage
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
ITAVI	InsTitut de l'AVIculture
ITB	Institut Technique de la Betterave
MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MAEC	Mesure Agro-Environnementale et Climatique
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OTEX	Organisation Technico Economique des eXploitations
OVS	Organisation à Vocation Sanitaire

PAC	Politique Agricole Commune
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PCAEA	Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PNR	Parc Naturel Régional
PPP	Produits PhytoPharmaceutique
PRAD	Projet Régional d'Agriculture Durable
RCAI	Résultat Comptable Avant Impot
RDI	Recherche Développement Innovation
RICA	Réseau d'Information Comptable Agricole
SAS	Société par Actions Simplifiée
SAU	Surface Agricole Utile
SIQO	Signe de Qualité Officiel
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRDEII	Schéma régional de Développement Economique, d'innovation et internationalisation
UGB	Unité de Gros Bétail
ZI	Zone Intermédiaire

Annexe 5 : La MAEC Grandes Cultures adaptée aux zones intermédiaires

Fiche MAEC système de Grandes cultures adaptée aux Zones Intermédiaires Opportunité et modalités de zonage

1- Opportunité d'une adaptation du cahier des charges

La zone intermédiaire correspond à une bande diagonale sur le territoire hexagonal allant de la Lorraine aux Charentes. Pour des raisons de rentabilité économique, l'agriculture dans cette zone se caractérise par une tendance plus marquée à l'agrandissement des exploitations lié au moindre rendement des cultures dans les sols de cette zone et par une problématique de simplification des assolements (augmentation des rotations « blé sur blé ») face au risque de déficit de réserve hydrique. Ces éléments justifient une approche spécifique ciblant ces exploitations afin d'accompagner le changement durable de pratiques sur l'ensemble du système d'exploitation et d'améliorer sur le long terme leur performance environnementale globale. Ainsi la MAEC système de Grandes cultures a fait l'objet d'une adaptation aux Zones Intermédiaires.

2- Modalités de définition du zonage

Le zonage a été établi à partir de deux séries de données :

- premièrement, le rendement moyen départemental du blé tendre d'hiver sur les 6 années de 2007 à 2012 (voir annexe 1) : une limite de 65 quintaux par hectare a été initialement fixée ; cette valeur met en évidence une bonne corrélation entre les départements concernés et le « croissant de la zone intermédiaire » défini à dire d'experts. D'autre part, la limite sud de ce zonage correspond à un « décrochage » des rendements du blé tendre qui va de pair avec la disparition de la problématique des rotations « blé sur blé » dans les exploitations.
- Ensuite, une cartographie des sols corrélant ce croissant également et correspondant aux « petites terres à cailloux » a été définie avec l'INRA (voir annexe 2). Cette carte des sols (calcaires, faible épaisseur et forte pierrosité) a une précision cantonale. Le critère « petites terres à cailloux » a été choisi à dire d'experts comme l'expression à la fois d'une limitation du potentiel de rendements des céréales mais aussi d'une difficulté supplémentaire de diversification des rotations vues les contraintes hydriques associées à ces sols.
- Enfin une mise en cohérence des deux données a été réalisée. La limite de 65 quintaux fixée initialement a alors subi quelques aménagements.

La synthèse de ces 3 paramètres aboutit à la délimitation de zonage présentée en annexe 3.

Cette zone, remarquable par sa continuité présente une bonne cohérence par rapport :

- aux rendements moyens départementaux du blé tendre :
 - inférieurs à 66 quintaux/ha pour tous les départements pris en totalité sauf la Meuse à 70 quintaux/ha ;
 - inférieurs à 70 quintaux/ha pour les départements zonés au canton
- à la carte des sols à la fois calcaires, caillouteux et peu épais (annexe 2) corrélant le « croissant ».

Annexe 6 : Grand plan d'investissement

L'objectif de l'AAP « Territoires d'innovation » est d'identifier, de sélectionner, et d'accompagner des Territoires dans les étapes clés d'un projet de transformation ambitieux et fédérateur selon une stratégie clairement définie, associant leurs acteurs publics et privés et leur population, afin de répondre concrètement et, dans un souci de développement économique, aux enjeux des transitions énergétique & écologique, numérique, démographique et sociale.

Une part significative des actions devra relever des thématiques suivantes :

- la transition numérique ;
- l'énergie durable ;
- la mobilité propre ;
- la transformation du secteur agricole et notamment l'agro-écologie ;
- la transformation du système de santé ;
- l'adaptation des compétences aux évolutions du marché du travail.

Les dossiers de candidature pourront être déposés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à compter du 23 novembre 2018 et jusqu'au 26 avril 2019.

Voir la fiche de la consultation sur le site de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Plus d'infos sur l'appel à projets

Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique (Ademe)

démonstration ou mise au point d'un nouveau produit, procédé, service ou modèle économique - se caractérise par un fort potentiel d'innovation et s'inscrit dans l'un des 4 axes suivants

- la transformation des modèles agricoles vers l'agro-écologie ;
- l'évolution de l'alimentation humaine pour répondre aux nouvelles aspirations sociétales ;
- la bioéconomie durable à l'échelle des territoires ;
- la transformation numérique des filières agricoles, aquacoles et agroalimentaires.

Les dossiers de candidature pourront être déposés à compter du 21 novembre 2018 et jusqu'au 31 octobre 2019, avec deux clôtures intermédiaires les 31 décembre 2018 et 31 mai 2019 sur le site de FranceAgriMer.

Voir aussi : Volet agricole du Grand plan d'investissement - Lancement d'un appel à projets « Agriculture et alimentation de demain »

Développement agricole et rural : appel à projets « innovation et de partenariat » (DGER)

L'appel à projets de développement agricole et rural d'innovation et de partenariat vise à mobiliser les acteurs du développement agricole et rural sur des actions de recherche appliquée et d'innovation.

L'objectif est de favoriser l'innovation concourant au développement de l'agro-écologie et des orientations prioritaires du programme national de développement agricole et rural 2014-2020.

- date limite de transmission des dossiers de manifestation d'intérêt : 20 novembre 2018 ;
- date limite de transmission des dossiers finalisés : 09 avril 2019.

Voir l'appel à projets.

Appel à manifestation d'intérêt pour intégrer l'accélérateur agroalimentaire.

Pour les PME de 1^{ère} et 2^{ème} transformation de la filière alimentaire, la promotion 2019/2020 de l'accélérateur agroalimentaire est ouverte. À la clé : un programme d'accompagnement de 24 mois individuel et collectif (diagnostics, séminaires de formation, apport d'expertise, mentorat...). Pour faire partie des 30 entreprises qui participeront à ce nouveau programme, les candidatures sont ouvertes jusqu'au 8 janvier 2019.

Plus d'informations sur le site BPI France.

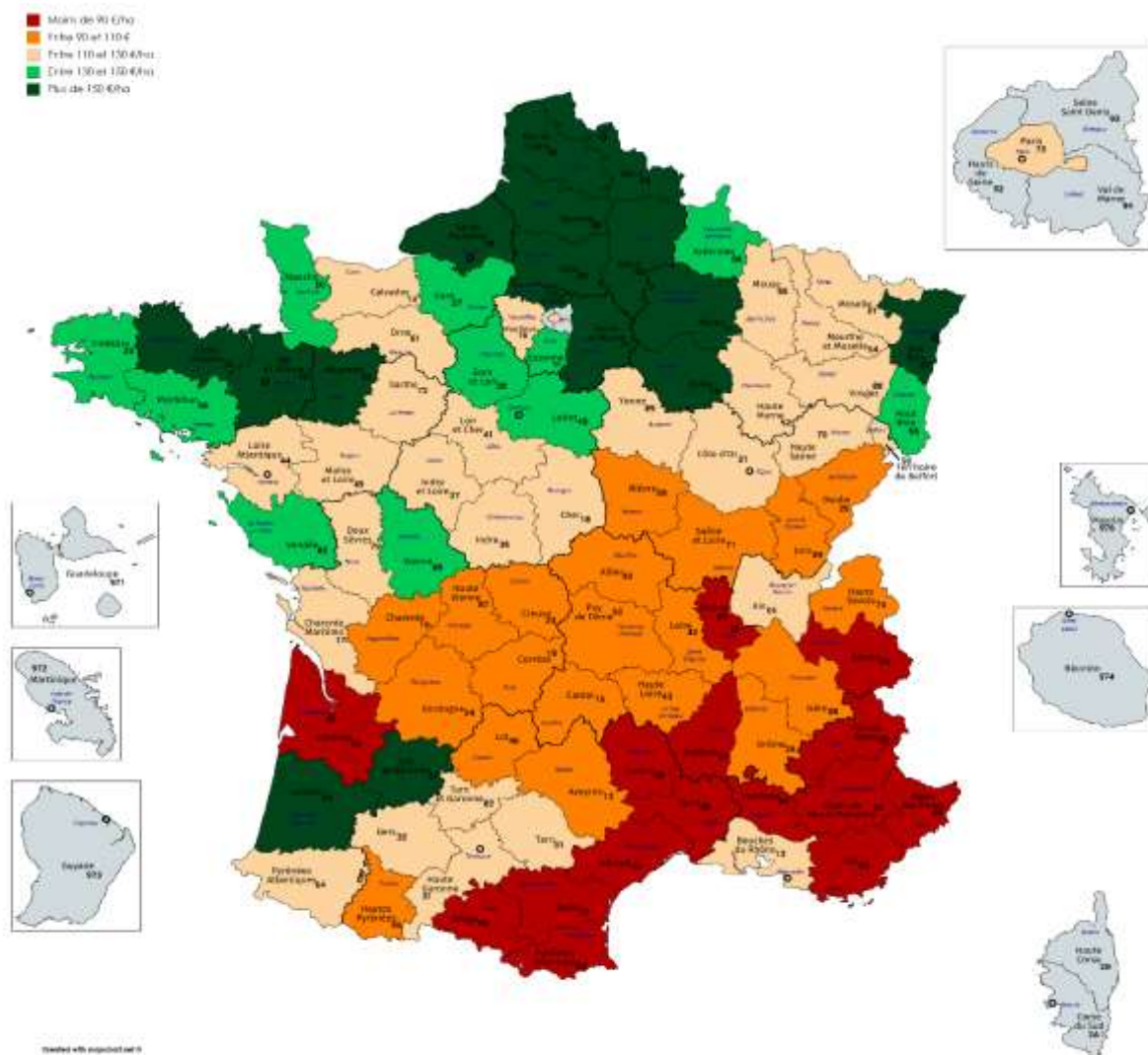
Appel à projets Avenir Bio.

Le fonds Avenir Bio a pour objectif de déclencher et soutenir des programmes de développement des filières biologiques. Via les appels à projet Avenir Bio, le fonds permet d'accompagner financièrement des acteurs économiques qui ont des projets impliquant des partenaires à différents stades de la filière, amont et aval, engagés sur plusieurs années.

L'appel à projets Avenir Bio n°18 est lancé depuis le 17 octobre 2018, pour clôture au 15 janvier 2019.

Le texte de l'appel à projet n°18, ainsi que l'ensemble des pièces constitutives d'un dossier Avenir Bio, sont en consultation pour exemple dans l' Espace Candidature Fonds Avenir Bio

Annexe 7 : Carte du montant des DPB/ha



Annexe 8 : Témoignages et expériences recueillies sur le terrain

La mission a construit son rapport à partir de visites et de rencontres dans les régions : Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val de Loire, la Grande Aquitaine, L'Occitanie et le Grand Est. A cette occasion, elle a recueilli de nombreux témoignages d'actions entreprises par des acteurs de terrain. Elle décrit dans cette annexe certaines des actions qui lui semblent exemplaires d'initiatives reproductibles.

1) Innovation dans un GIEE de Mansle (Charentes)

25 exploitants agricoles de la coopérative de Mansle (Charente) ont fait le choix de se fédérer au sein d'un GIEE pour engager des changements de pratiques, dans le cadre de leur production de blé tendre de qualité exigeant en taux de protéines et taux d'impureté et alors qu'ils se situent sur des zones à forts enjeux environnementaux (zone Natura 2000, aire de captage prioritaire et bassins hydriques déficitaires).

La coopérative de Mansle organise son animation autour de trois groupes de producteurs : les céréaliers en système sec, les céréaliers en système irrigué et un groupe en polyculture élevage. Ce programme est développé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Charente et la CUMA du Pays Manslois.

Un travail est mené sur l'allongement des rotations avec l'introduction de cultures fourragères, les cultures associées et cultures sous couvert, l'interculture, ainsi que sur le pilotage de l'irrigation, en évaluant notamment la consommation énergétique des systèmes d'irrigation. Des formations sont prévues sur la conduite des prairies, la gestion des prairies fauchées, pâturées et composition du couvert prairial.

L'objectif est également social en cherchant à rapprocher les éleveurs et les céréaliers en favorisant les échanges autour des problématiques agro-écologiques

2) Des pistes d'adaptation agronomiques : le contrat de solutions et le GIEE

A) **Le contrat de solutions** « trajectoire de progrès pour la protection des plantes » porté par la FNSEA a été conçu par un important collectif d'institutions techniques publiques et privées, de représentants du secteur de la formation et des producteurs. Un ensemble de fiches-actions présente les solutions disponibles parmi lesquelles beaucoup concernent les systèmes culturaux des « ZI ». Des alternatives aux herbicides dont le glyphosate sont présentées. Des pratiques agronomiques sont analysées, comme la diversité des assolements et l'allongement des rotations, les modifications de dates de semis de blé d'hiver ainsi que d'une façon générale le développement du bio-contrôle ou des outils d'aide à la décision.

En aval de la production, l'étape de stockage du grain, fait l'objet d'une incitation collective visant à supprimer l'emploi des insecticides, préconisée tant par le « plan de transformation de la filière céréales » que par « le contrat de solutions ». La mission a pu constater sa mise en œuvre par la coopération céréalière en Bourgogne Franche Comté par exemple.

B) **La démarche GIEE** (groupement d'intérêt économique et environnemental) reste quantitativement modeste. Début 2018 une quarantaine de groupements étaient recensés dans chacune des régions GE et BFC. Ces groupements sont fréquemment orientés vers la réduction des intrants et les alternatives aux produits phytopharmaceutiques (54 % des 110 GIEE grandes cultures) ou les changements de systèmes et la diversification des assolements (49 % des GIEE grandes cultures). Même s'ils sont peu nombreux ces groupements peuvent jouer un rôle de démonstration et d'animation dans leurs territoires respectifs.

3) Intérêt de la polyculture élevage dans les ZI

Dans l'Indre un groupe d'exploitants céréaliers-éleveurs porcins s'engage à tester et développer les interactions bénéfiques de la combinaison végétal/animal à l'échelle de chaque exploitation, du groupe et du territoire. Il s'agit d'identifier des leviers de compétitivité via des évolutions des systèmes mais aussi de la filière porcine. Au sein des exploitations du groupe, les activités de grandes cultures et d'élevage se soutiennent déjà mutuellement. Mais le renforcement de la combinaison des deux peut apporter davantage à chaque type d'exploitation en matière de revenu et de résilience. Le groupe doit aussi s'ouvrir très rapidement pour témoigner des systèmes d'exploitation liant grandes cultures et élevage et donner envie d'en faire un atout différentiel à développer pour les 2 filières animales et végétales dans l'Indre.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Améliorer la marge brute globale des exploitations en réalisant des économies d'intrants et d'énergie, valoriser les produits segmentés (marque régionale « le porc de nos régions – Centre-Val de Loire »)
- Adapter les produits pour mieux répondre à la demande en produits locaux des collectivités, des magasins et de la vente directe
- Développer l'autonomie alimentaire, en énergie et en protéines, augmenter la valorisation de pois et féveroles dans l'alimentation, réduire la consommation de soja, s'engager dans la démarche gestion environnementale des exploitations porcines (GEEP)
- Créer des liens entre producteurs et consommateurs, inciter les jeunes à s'installer (lycée partenaire).

Le projet s'organise autour de 4 axes :

- Piloter une dynamique de progrès pour aller à l'innovation et apprendre plus vite ensemble ;
- Développer l'approche systémique au sein du complexe végétal/animal/produit en s'appuyant sur l'agro-écologie (volets énergie, protéines, autonomie de l'exploitation)
- Développer les démarches sur les produits déjà engagées (valorisation des produits, synergie des réseaux de distribution)
- Développer l'ouverture du groupe sur leur territoire aux céréaliers en formalisant la demande de la part des éleveurs pour « créer » un marché de protéines végétales, élaborer un nouveau concept « services-produits » pour mettre en évidence les multiples enjeux et bénéfices qui relient l'agriculture, le territoire et la consommation.

4) Le poulailler de Bressolles

Un JA projette de s'installer en aviculture avec une petite troupe ovine sur la commune de Bressolles (10 ha en propriété). Son projet d'installation aidée a été validé en juin 2017 avec dotation JA. Il a également reçu une subvention pour son bâtiment volailles dans le cadre du PCEA, le permis de

construire a été accordé par la mairie de Bressolles. Il s'agit d'un élevage standard de 39 900 poulets. Certains lots de poulets seront remplacés par des dindes selon les besoins de l'intégrateur. La parcelle sur laquelle le JA a commencé à construire est la seule qui puisse accueillir le bâtiment parmi celles dont il est propriétaire. Elle est en sortie de village à 110 m des dernières habitations. Ses autres parcelles sont plus enclavées parmi les habitations. L'arrêté ICPE a été accordé fin 2017, mais a fait l'objet d'un recours déposé par L214 et certains habitants réunis en association. Le projet est viable et a reçu le soutien de la banque, qui a priori souhaite maintenant se retirer tant que le recours n'est pas jugé...et alors que le jeune a déjà engagé des frais (terrassement, bâtiment commandé et en construction...). Les riverains du projet s'inquiètent des nuisances qui pourraient entraîner une perte de valeur de leur bien ou bien leur causer des désagréments au quotidien (bruits, odeur, insectes, poussières, pollution...)

5) La Moutarde de Dijon

Le cas de la moutarde de Dijon est porteur d'exemple : quasiment disparue de la région dans les années 80, cette culture occupe désormais 5500ha (à,25%) de la SAU bourguignonne ; la forte structuration de la filière autour des deux associations a permis ce renouveau. L'association moutarde de Dijon regroupe l'ensemble des acteurs : recherche, producteurs, organismes stockeurs, industriels et institutions.

L'association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne gère la filière du point de vue de la production : attribution annuelle des surfaces, distribution des semences et traçabilité, et convient chaque été avec les industriels, le volume à produire et le prix unitaire. Cette organisation permet de répondre à la reprise de la production, et aussi de se protéger des fluctuations du prix de la graine au niveau international.

6) Divers projets de méthanisation

A titre d'exemple, SAS AGROGAZ Pays de Trie, est un très gros projet de méthanisation agricole dans les Hautes-Pyrénées à Fontrailles, réunissant environ 50 agriculteurs, destiné à la production de biogaz avec injection dans le réseau gaz (GRDF). Ce projet est en parfaite cohérence avec la trajectoire à énergie positive (REPOS) de la Région Occitanie et s'inscrit aussi dans un département labellisé Tettriores à énergie positive pour la croissance verte. Un discours du porteur de projet mal adapté et surtout l'absence de communication du projet dès le départ, ont généré des oppositions qui ont usé pleinement de la réglementation juridique en vigueur pour encore aujourd'hui, freiner le projet et le mettre en danger avec un dépôt de contentieux relatif à l'autorisation ICPE. Malgré des avancées nationales, suites aux conclusions des GT méthanisation nationaux, pour accélérer la réalisation des projets de méthanisation, aucune solution ne semble être possible pour réduire le temps d'instruction d'une année concernant le recours contentieux, déposé fin mai, suite à la délivrance de l'autorisation d'exploitation de ce projet. Ainsi, la poursuite du projet doit donc attendre la conclusion du juge pour commencer les travaux avec un délai estimé à 1 ou 1,5 ans : même si la présidente de région s'est engagée à soutenir ce projet avec 5,5M€ (/13M€ de dépenses), les banques ne souhaitent pas s'engager avant que le recours soit purgé. Dans le cas du rejet du contentieux, le délai de 1 ou 1,5 ans, obligerait AGROGAZ à faire réviser les devis du projet. Cette formalité augmentera forcément le montant global du projet. Et le collectif agricole d'AGROGAZ

risque d'abandonner le projet et, même les exploitations d'élevage, compte tenu des sommes déjà engagées (500 000€, non récupérables en cas d'abandon du projet).

En région Centre-Val de Loire, la mobilisation du potentiel agricole peut contribuer à l'injection de gaz vert dans le réseau à hauteur de 36 % de la consommation actuelle de gaz. Le développement de nouveaux projets (40 en réflexion) permettra de poursuivre la dynamique déjà engagée (15 installations en fonctionnement). En Lorraine, de nombreux projets émergent, et un arbitrage entre production alimentaire et énergétique est désormais ressenti.

En Haute Côte d'Or, GRDF la coopérative Dijon Céréales soutiennent un projet de méthanisation collective avec injection dans le réseau (450 GWH:an soit l'équivalent de 37000 logements), avec création de 10 emplois directs et 50 indirects. Ce projet participe au volet « territoire à énergie positive » du contrat de transition écologique. (Annexe 6)

Annexe 9 : Diagnostic Grand Est

PREFET DE LA REGION GRAND EST



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Systèmes de productions en Zones Intermédiaires de la région Grand Est

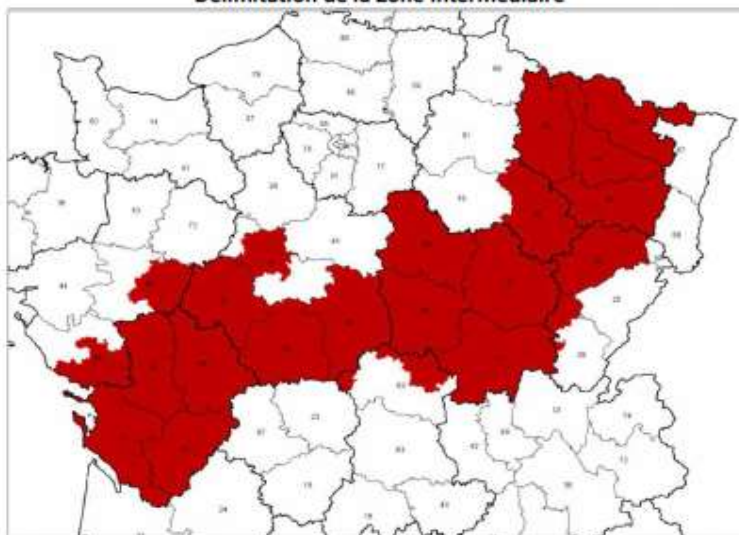
- Volet diagnostic -

Contexte :

Dans le cadre de la révision des zones défavorisées simples (ZDS), l'instruction CAB /NOR AGRU1808928J du 29 mars 2018 demande la réalisation d'un diagnostic des systèmes de production et des difficultés/fragilités des entreprises agricoles situées en « Zones Intermédiaires ». Ce travail étant le préalable d'une réflexion d'ensemble sur l'avenir de l'agriculture dans ces zones.

Le présent rapport est issu d'un travail interservices mobilisant les différentes expertises au sein de la DRAAF, et d'une mobilisation des acteurs professionnels au sein d'un groupe de travail dédié, rassemblant des représentants des DDT, du conseil régional, des chambres d'agriculture, des syndicats agricoles et de la coopération et des interprofessions.

Délimitation de la Zone Intermédiaire



version du 31 mai 2018

p. 1

Délimitation de la zone étudiée : La moitié centrale de la région Grand Est

Le secteur étudié dans ce rapport concerne la Zone Intermédiaire présente dans la région du Grand Est, définie à travers la mesure MAEC « Système de Grandes cultures adaptée aux Zones Intermédiaires », comprenant les quatre départements lorrains (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges) et la Haute-Marne.

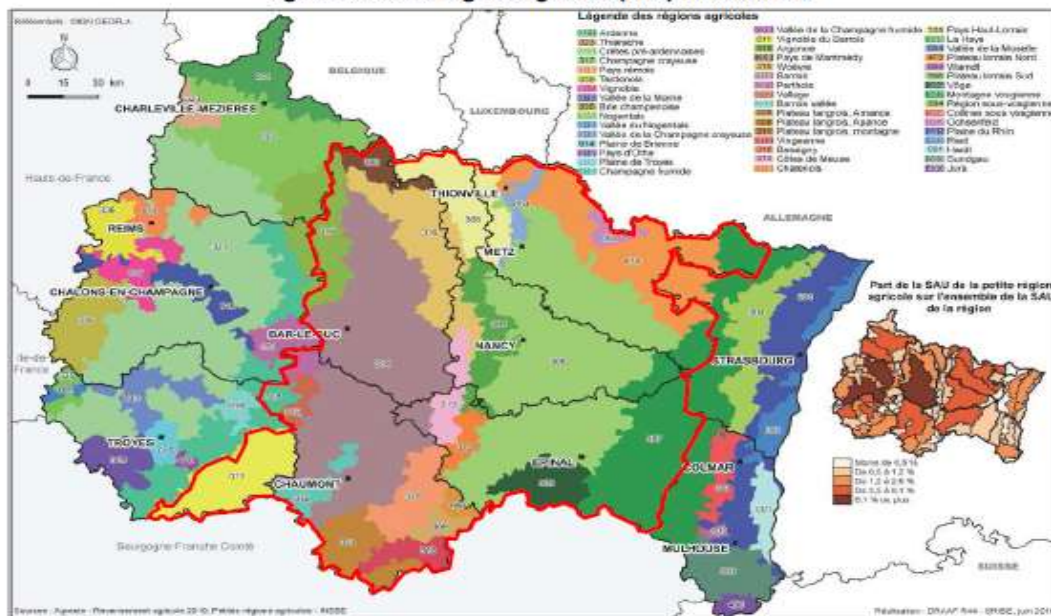
La définition de cette Zone Intermédiaire a été établie au niveau national sur la base de deux critères :

- un rendement moyen départemental du blé tendre d'hiver sur la période 2007-2012 inférieur à 66 qx/ha.
- l'identification de secteurs dit « petites terres à cailloux » (sols calcaires à faible épaisseur et forte pierrosité), exprimant à la fois la limitation du potentiel de rendement des céréales et une difficulté supplémentaire de diversification des rotations du fait des contraintes hydriques de ces sols.

On a choisi d'adjoindre à cette étude la PRA « Vignoble du Barrois » (n°011 sur la figure 1) située dans le département de l'Aube. Cette PRA est en complète continuité pédologique avec la PRA « Barrois » (n°314) présente sur la majeure partie des départements de la Meuse et de la Haute-Marne (qui répond aux critères pédologiques de définition de la ZI) et des similarités en matière de rendements culturaux. Compte tenu de cette unité en termes de sols et de potentiel agronomique, il apparaît justifié d'intégrer ce territoire dans la caractérisation de la ZI du Grand Est.

Par ailleurs, la question de l'élargissement du périmètre d'étude au « Sud Aubeois », croissant territorial allant du Pays d'Othe jusqu'au Barrois Aubeois, est à l'examen. Ce secteur se situe en effet en parfaite continuité territoriale avec les départements de l'Yonne et de la Côte d'Or, classés pour leur part en ZI. Des travaux sont actuellement en cours pour évaluer l'opportunité d'un tel élargissement.

Figure 1 : Petites Régions Agricoles (PRA) du Grand Est



p. 2

Pour rappel, dans le cadre du précédent PDRN, les zones intermédiaires définies pour la mise en œuvre de la MAER2 en 2010 répondaient au seul critère d'un rendement de référence PAC départemental inférieur à 60 qx/ha (et retenait dans ce cadre les mêmes 5 départements du Grand Est).

I – Des contraintes naturelles fortes et variées

1) - Pédologie : Un cumul de sols à fortes contraintes agronomiques

Située sur le pourtour oriental du bassin parisien, la pédologie de la ZI Grand Est est fortement influencée par les successions des couches géologiques affleurantes qui alternent entre des formations calcaires aquifères (Portlandien, Oxfordiens, Dogger, Muschelkalk supérieur, ...) souvent surélevées en plateau (Barrois, plateau de Haye) et des formations marno-argileuses ou gréseuses imperméables (Kimméridgien, Cénomaniens, Albien, grès du Keuper ...) formant des plaines caractérisées par une forte hydromorphie (Woëvre, plateau lorrain ...). Ces formations viennent buter à l'Est contre le socle cristallin du massif vosgiens, caractérisé par un relief de montagne et des sols sableux.

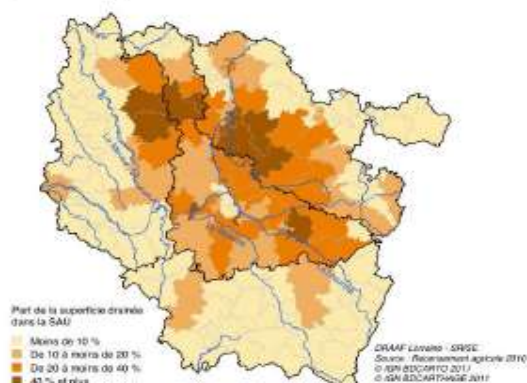
Ces diverses formations géologiques sont à l'origine de sols à fortes contraintes, impactant le potentiel agronomique, mais selon des modalités différentes. Ainsi, en fonction du sol, on peut distinguer trois grands types de secteurs :

- Les plateaux calcaires et filtrants, avec une gamme qui va de sols bruns calcaires sains jusqu'à des rendzines, avec des sols généralement minces, à forte teneur en calcaire (induisant des immobilisations des éléments minéraux), à réserve utile (RU) moyenne à très faible (en fonction de l'épaisseur du sol), et pouvant être très caillouteux. Ces régions se caractérisent également par une altitude sensiblement plus élevée (barrois sud-meusiens et Haute-Marne), avec une pluviométrie plus abondante qu'en plaine (1000 à 1200 mm/an dans la région de Bar-le-Duc contre moins de 750 en plaine), avec également des températures plus fraîches et donc une précocité retardée. Ces sols couvrent toute la PRA du Barrois (Vignoble du barrois inclus), ainsi que le plateau de Haye, les Côtes de Meuse.
- Les régions argileuses ou limoneuses, supportent toute une gamme de sols marqués par des caractères d'hydromorphie pouvant être très prononcées (sols à gley, sols bruns lessivés à pseudogley, pélosol, ...). Sur plaquage limoneux, les sols correspondant sont généralement très sensibles à la battance. Ces régions ont fait l'objet d'importants travaux de drainage afin de limiter l'engorgement en périodes pluvieuses. Des zones jusqu'alors cultivées en prairies ont ainsi été mises en cultures, mais avec des potentialités agronomiques qui restent limitées. A noter que ces sols, parfois très argileux, malgré une réserve utile moyenne à forte, peuvent également être sensibles à la sécheresse par des phénomènes de fentes de retraits très marqués. Au printemps ces sols sont également longs à réchauffer. Leur sensibilité structurale les rend également délicats à travailler en conditions humides ce qui réduit d'autant les périodes disponibles pour les interventions culturales, notamment à l'automne. Ces sols couvrent l'essentiel du plateau lorrain, soit environ 40 % de la surface du territoire lorrain, ainsi que les PRA de la Woëvre et du Pays-Haut.
- Des régions gréseuses et cristallines sur le socle cristallin (Montagne vosgienne, Vôge, Warndt), avec des sols sableux, généralement très filtrants mais souvent minces, pouvant être très acides, et soumis à une pluviométrie très importante pour ceux situés dans les Vosges (supérieure à 1600 mm/an).

En comparaison avec les autres ZI : des contraintes pédologiques significativement plus importantes :

Les sols situés dans la ZI du Grand Est se distinguent des autres ZI par l'importance des sols à texture argileuse (sols lourds) présentant des difficultés spécifiques en termes de travail du sol (délais d'intervention réduits, risque de tassement important) et une hydromorphie prononcée qui a amené ce secteur à être l'un des plus drainés de France pour sa mise en valeur (voir la carte « Texture des horizons supérieurs des sols » du GIS Sol, à l'annexe 1).

Figure 2 : Importance de surfaces drainées en Lorraine



Les sols lourds hydromorphes sont essentiellement présents sur les départements lorrains, sur les secteurs du plateau lorrain et de la Woëvre.

D'importants travaux de drainage agricole ont été entrepris depuis les années 60 en vue de la valorisation de ces espaces, qui sont aujourd'hui parmi les plus drainés de France, avec des cantons au sein desquels la proportion de surfaces drainées peut dépasser 40 % de la SAU.

Les secteurs situés sur les plateaux calcaires présentent de leur côté des réserves utiles faibles sur des surfaces significativement plus importante que dans la plupart des autres ZI régionales. (voir la carte « Réserve utile des sols » du GIS Sol, à l'annexe 1)

2) - Conditions climatiques : Irrégularités et amplitudes continentale

Le climat sur cette zone est généralement qualifié de « semi-continentale dégradé ». Les saisons y sont contrastées et bien marquées, avec des amplitudes thermiques importantes (par rapport à l'ouest du pays : hivers plus longs et rigoureux et été plus chauds), mais en fonction des vents dominants peuvent se succéder du jour au lendemain des périodes de précipitations (influence océanique) ou de forte amplitude thermique (influence continentale), pouvant générer des stress importants sur les cultures.

Si le régime de précipitations tend à être assez régulier, on relève une pluviométrie plus marquée pendant la période hivernale et pendant la période estivale (qui tend à devenir la période la plus arrosée), prenant fréquemment la forme d'orages de chaleur assez violents. De manière plus générale, la fréquence des événements orageux et des épisodes de grêles apparait plus importantes que dans les ZI plus occidentales comme les montre les deux figures suivantes :

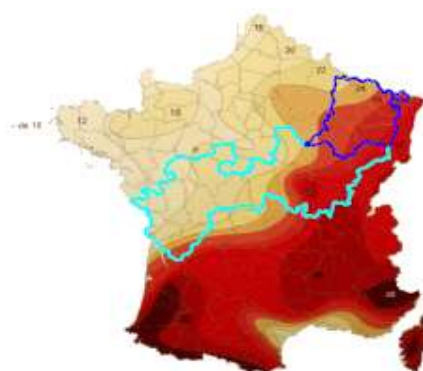


Figure 3 : Carte de la fréquence des orages 1950-1980 - © AlexHermant, 1999
Source : <http://www.ouest-orages.org/>



Figure 4 : Carte du risque grêle - Extrait de l'ouvrage VINET F. Le risque-grêle en agriculture. Edition Lavoisier, Tec&Doc. (2000)

La chronique climatique récente est caractérisée par des alternances de séquences de sécheresse marquée (notamment en fin de printemps, dans une période de grande sensibilité de la plupart des cultures) et de périodes d'excès d'eau qui ont régulièrement, et parfois très fortement, impactées les rendements des cultures et des prairies.

A noter également que la chaleur estivale rend la pousse de l'herbe plus irrégulière à cette période par rapport aux régions plus océaniques, avec des risques de moindre disponibilité en fourrages.

Par rapport au reste de la ZI nationale, le Grand Est se caractérise également par un ensoleillement moindre et une précocité très sensiblement retardée d'environ un mois pour le démarrage de la végétation au printemps (voir les cartes « ensoleillement » et « somme de température à 200°C » à l'annexe 1). En conséquence, les cultures de printemps et d'été (maïs en particulier) doivent faire appel à des variétés avec un indice de précocité plus élevé que dans les régions ouest, et donc moins productives car devant accomplir leur cycle végétatif avec une somme de températures plus réduite.

3) - Contexte environnemental : Un milieu riche et diversifié à protéger

Les caractéristiques pédologiques d'une part, mais aussi la mise en valeur « historique » du territoire par les pâtures ainsi que les aménagements hydrauliques anthropiques, sont à l'origine de milieux présentant une biodiversité remarquable et une source de fragilité.

Des zones humides remarquables et menacées :

Les zones humides (lacs, étangs, mares, prairies inondables des vallées alluviales) couvrent des surfaces importantes dans les secteurs hydromorphes de la ZI. Ces zones abritent des espèces végétales et animales menacées et protégées. Elles jouent également un rôle dans le cycle de l'eau par leur fonction d'épuration et de régulation de l'écoulement. Leur préservation constitue un enjeu prioritaire, notamment dans le cadre du réseau Natura 2000. Le territoire de la Zone Intermédiaire compte notamment plusieurs « zones humides d'intérêt national », inscrites au titre de la convention RAMSAR : Etangs du Lindre, étangs de la Petite Woëvre, étangs de la Champagne humide (lac du Der et lac d'Orient). Sous la double pression des aménagements paysagers opérés par les agriculteurs (disparition de mares, curage de fossés, ...) et de la pression d'urbanisation, l'ensemble des zones humides est en régression continue sur le territoire.

Parmi les autres espaces du réseau Natura 2000 présents sur la zone, on trouve également des pelouses calcaires (barrois, Moselle), des chênaies thermophiles (Haute-Marne), des landes et chaumes (Vosges).

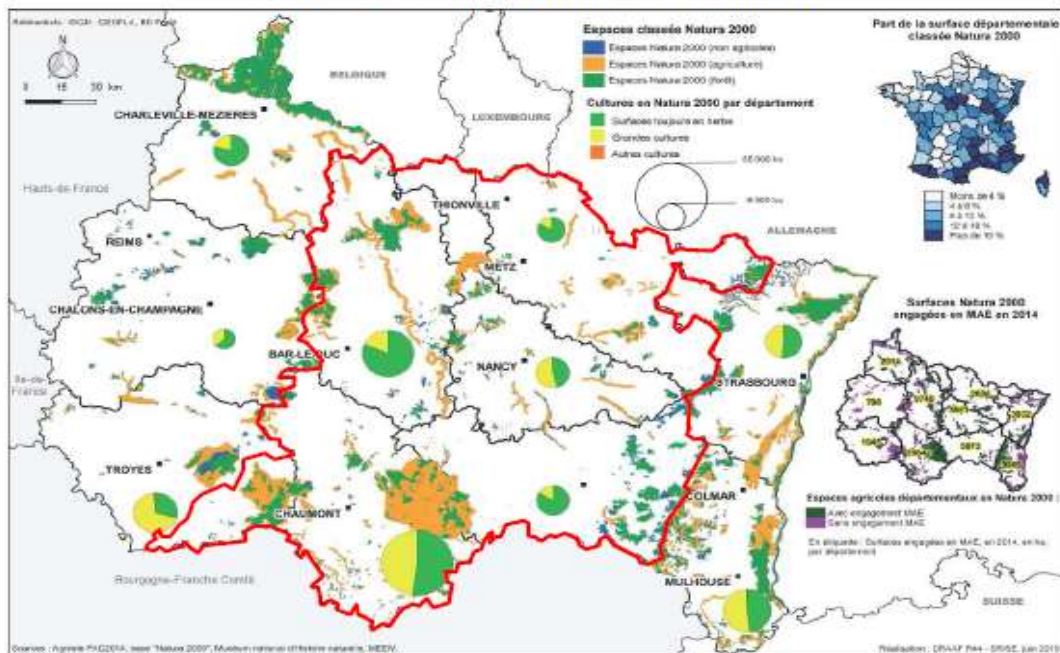
Des zones Natura 2000 qui concernent des surfaces conséquentes de parcelles agricoles :

Le réseau Natura 2000 est plus particulièrement développé en Haute-Marne et en Meuse (entre 8 et 18 % de surfaces départementales classées). En Haute-Marne en premier lieu, puis en Meurthe-et-Moselle, dans l'Aube et en Meuse, on trouve des proportions importantes de parcelles agricoles dans les espaces classés (voir figure 5).

Enfin, pour la mise en avant et la préservation de ce patrimoine naturel, le périmètre de la ZI compte quatre parcs naturels régionaux (PNR), tout ou partiellement inclus : PNR Lorraine, PNR des Vosges du Nord, PNR des Ballons des Vosges et PNR de Forêt d'Orient. Deux autres PNR sont en projet (ouest meusien et sud Vosges-Haute-Marne). Un parc national est également en projet concernant le sud-est de la Haute-Marne (PN des forêts de feuillus de plaines).

La préservation de ces ressources biologiques est souvent perçue, et vécue, comme une source de contraintes dans la conduite conventionnelle des exploitations agricoles. En contrepartie, elle génère également certaines opportunités, soit à travers les dispositifs réglementaires (MAEC Natura contractualisables dans ces zones), soit à travers de possibles diversifications d'activités valorisant l'attractivité de ces sites (tourisme vert, ...).

Figure 5 : Le réseau Natura 2000 en Grand Est et dans la ZI



Des ressources aquatiques très exposées aux contaminations de surfaces :

La rapidité de circulation des eaux pluviales, soit vers les eaux souterraines sur les plateaux calcaires et les petites terres, soit vers les eaux de surfaces dans les secteurs hydromorphes, expose de manière accrue ces ressources en eau à des contaminations en azote et en produits phytopharmaceutiques appliqués à la surface des sols.

4) - Une position géographique particulière : La situation transfrontalière

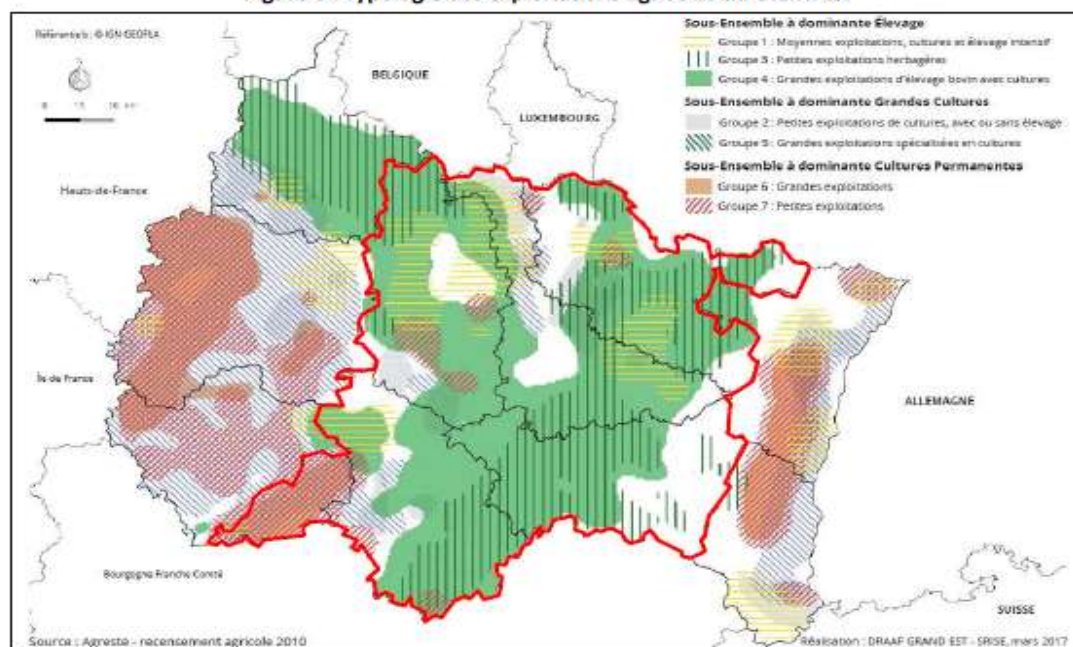
La ZI de la région Grand Est est frontalière avec la Belgique (région Wallonne), le Luxembourg et l'Allemagne, auxquels on ajoutera la Suisse dans le cadre de la région Grand Est en son entier. Cette situation particulière recouvre différents aspects :

- Une connexion avec un bassin de population à relativement fort pouvoir d'achat, mais avec des marchés assez difficiles d'accès.
- Dans le même temps une concurrence possible sur le foncier, par rapport à des sociétés fortement dotées en capitaux, et des pays où la ressource foncière est très onéreuse.
- Des thématiques environnementales partagées : en particulier sur la qualité des eaux dans le cadre de commissions internationales (Meuse, Moselle-Sarre et Rhin) (cas de la crise de l'isoproturon avec l'Allemagne et les Pays-Bas, liée à des usages en France).
- Des thématiques agricoles également partagées, ainsi dans le cadre de l'espace de coopération de la « Grande Région » (qui réunit la Lorraine, la Wallonie, le Luxembourg, les lands de Sarre et de Rhénanie-Palatinat) une charte de l'agriculture a été signée, en 2016, entre ses membres qui promeut la défense du système de polyculture-élevage.
- Des opportunités de coopération, en matière de recherche, d'innovation et de filières.

II - Caractéristiques technico-économiques des systèmes de productions : Des systèmes spécifiques à la croisée des chemins

La figure présentée ci-dessous est issue d'un travail de caractérisation typologique des exploitations du Grand Est initié par la DRAAF en 2018. A partir de 24 variables (de caractérisation, de taille, de diversification, d'intensification et de spécialisation) 7 groupes typologiques ont été définis pour caractériser les exploitations. Sur la carte présentée, chaque groupe se répartit sur les secteurs où sa densité (ha de SAU/km²) est la plus forte. Les territoires laissés en blanc correspondent à des densités de SAU des groupes trop faibles (et donc une forte mixité des groupes) et non pas une absence d'exploitations agricoles.

Figure 6 : Typologie des exploitations agricoles du Grand Est



Sur cette figure, la ZI apparaît clairement au sein de la région de part la dominance de l'élevage, mais on y peut lire aussi une hétérogénéité de situations, correspondant à des stratégies et/ou des contraintes différentes selon les territoires : petites exploitations herbagères, exploitations combinant de grandes surfaces en cultures et de gros ateliers d'élevage, secteurs dans lesquels les cultures sont devenues dominantes ...

1) - Productions : Un glissement de la polyculture-élevage vers la céréalisation et la concentration

Le modèle de production dominant sur la ZI est celui de la polyculture-élevage, avec une importance historique de l'élevage bovin et avec une orientation forte sur la production laitière. Les terres faiblement productives, notamment situées sur sols hydromorphes ou en vallées inondables étant valorisées en prairies permanentes (voir la carte des OTEX en annexe 2).

En nombre d'exploitations, la région Grand Est se spécialise à hauteur de 29 % pour les grandes cultures, 33 % pour la viticulture, 22 % pour l'élevage et 14 % pour la polyculture-polyélevage.

Les zones partielles intermédiaires, Lorraine, Haute-Marne et vignoble du Barrois se distinguent par leur propre spécialisation :

- En Haute-Marne, l'élevage et les systèmes polyculture polyélevage vont rassembler presque 2/3 des exploitations.
- Le constat est équivalent pour la Lorraine mais les départements de Moselle et des Vosges vont dépasser ce pourcentage ; respectivement 70 % et 90 %.
- Dans le vignoble du Barrois les exploitations sont essentiellement viticoles (84%) puis grandes cultures (12%).

	Haute-Marne (52)	Meurthe-et-Moselle (54)	Meuse (55)	Moselle (57)	Vosges (88)	Vignoble du Barrois (10)
Expl spécialisées en grandes cultures	31,9	26,9	31,2	23,5	4,7	11,8
Expl de polyculture et polyélevage	27,8	26,9	26,3	28,7	16,5	3,1
Expl bovines spécialisées – lait	10,4	12,4	10,9	9,9	26,5	0,3
Expl bovines spécialisées – élevage et viande	5,5	7,4	6,7	11,3	13,4	5
Expl bovines – lait, élevage et viande combinés	5,6	4,3	4,8	4,5	10,0	5
Expl avec ovins, caprins, autres herbivores	12,9	10,8	11,4	11,9	18,9	0,3
Expl d'élevage hors sol	2,4	3,1	2,8	4,2	4,2	0,1
Expl spécialisées en viticulture	1,2	0,7	0,0	0,7	s	83,9
Expl spécialisées en cult fruitières/autres cult perm	0,9	4,8	5,2	3,1	2,9	5
Expl spécialisées en maraîchage et horticulture	1,4	2,8	0,8	2,2	3,0	0,2
Expl non classées	0,0	0,0	0,1	0,1	s	0,2

Tableau 1 : Répartition des exploitations selon l'orientation en 2010 (en % du nombre d'exploitations) (données Agreste)

Ce modèle est toutefois directement impacté par les difficultés de l'élevage (liées au contexte économique post-quotas laitiers, mais également à l'astreinte de travail dans ce secteur de plus en plus difficile à assumer socialement), et tend à marquer le pas pour laisser la place à une « céréalisation » des exploitations.

	Grand Est en ZI	Autres départements entiers en ZI
Expl spécialisées en grandes cultures	22,9	32,9
Expl de polyculture et polyélevage	25,1	14,4
Expl bovines spécialisées – lait	14,2	3,8
Expl bovines spécialisées – élevage et viande	9,2	14,2
Expl bovines – lait, élevage et viande combinés	5,8	1,0
Expl avec ovins, caprins, autres herbivores	13,2	11,5
Expl d'élevage hors sol	3,5	3,5
Expl spécialisées en viticulture	0,5	15,2
Expl spécialisées en cult fruitières/autres cult perm	3,5	1,0
Expl spécialisées en maraîchage et horticulture	2,1	1,9
Expl non classées	0,1	0,5

Tableau 2 : Comparaison de la répartition des exploitations selon l'orientation entre Grand Est et les autres départements en ZI, en 2010 (en % d'exploitations) (données Agreste)

Le tableau 2 ci-dessus montre la **spécificité de la ZI du Grand Est dans la dominance de son orientation en polyculture-polyélevage qui représente 67,5 % des exploitations contre seulement 45 % dans le reste de la ZI au plan national.**

- Des productions végétales plus spécialisées :

On observe ainsi une diminution régulière et continue des Surfaces Toujours en Herbe (STH), aboutissant à une perte d'environ 300 000 ha de STH entre 1970 et 2010 sur la ZI étudiée, **ce qui correspond à la surface d'un demi-département.**

	1970	1979	1988	2000	2010
STH (ha)	837 562	779 495	680 894	579 359	535 752
Evolution de la STH (base 100 en 1970)	100	93	81	69	64
surfaces cultivées en colza-blé-orge (ha)	363 491	475 017	592 194	701 199	743 449
Evolution colza-blé-orge (base 100 en 1970)	100	131	163	193	205

Tableau 3 : Evolution des surfaces en STH et des surfaces cultivées en colza-blé-orge entre 1970 et 2010 (source Agreste)

La perte de ces espaces amène avec elle la diminution des fonctionnalités qui leurs sont attachées en termes de régulation hydrique, de filtre épurateur, de réserves de biodiversité et d'aménités paysagères. Cela réduit également les capacités du territoire à l'autonomie fourragère et protéique des élevages et donc leur capacité de maîtrise des charges de production.

		STH peu productive	STH productive	Prairies temporaires	Prairies artificielles	Total
Lorraine + Haute-Marne	En milliers ha	8,5	505,3	63,3	9,1	586
	En % / total	1,5	86,2	10,8	1,5	
Autres départements entiers en ZI	En milliers ha	136,7	1222,4	429,9	88,0	1871
	En % / total	7,3	65,3	22,7	4,7	

Tableau 4 : Compositions des types prairiaux dans les ZI en 2017 (données Agreste)

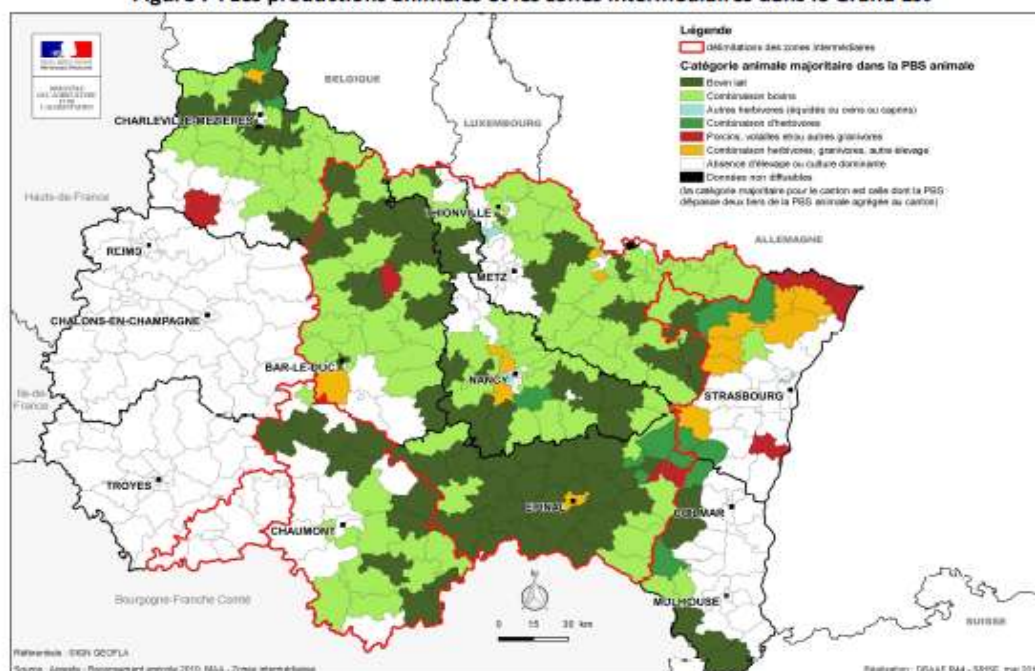
Vis-à-vis du reste de la ZI national, le tableau 4 révèle que **la ZI du Grand Est se caractérise par la prédominance de la STH dans les prairies fourragères** avec plus de 86 % contre environ 65 %.

Corrélativement à cette diminution des espaces prairiaux, on constate (tableau 3) une augmentation des surfaces conduites en terres labourables. Ainsi la part des principales cultures de ventes (blé tendre d'hiver + orges + colza) a augmenté dans le même temps de plus de 300 000 ha.

- Des productions animales dominantes, mais en recul :

L'importance de l'élevage, essentiellement bovin, constitue une des caractéristiques de la ZI. L'essentiel du cheptel du Grand Est est situé sur la ZI, avec une orientation laitière marquée au niveau des Vosges, du nord meusien et du nord de la Haute-Marne (voir figure 7).

Figure 7 : Les productions animales et les zones intermédiaires dans le Grand Est



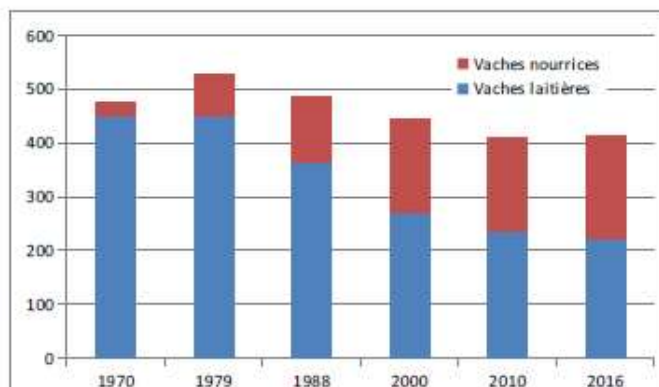
La céréalisation des exploitations se perçoit également dans la réduction globale des effectifs animaux dans les exploitations (- 10 % pour l'ensemble du cheptel bovin entre 2000 et 2010).

Effectifs dans les exploitations (têtes)	2000	2016
Ensemble espèces bovines	1 887 003	1 710 334
Ensemble espèces ovines	451 818	351 729
Ensemble espèce porcines	370 735	355 112
Ensemble espèce caprines	11 594	10 689

Tableau 5 : Evolution des cheptels en Grand Est (source Agreste)

Par souci de simplification et d'allègement de la charge de travail, on observe un mouvement régulier de conversion des troupeaux laitiers en troupeaux allaitants (voir Figure 8), amenant par contrecoup une concentration croissante de la production laitière sur un nombre plus réduit de très grandes exploitations (voir plus loin au point 4).

Figure 8 : Evolution comparée des effectifs (en milliers) des troupeaux bovins laitiers et allaitants sur la ZI du Grand Est (données Agreste)



2)- Assolements : Une rotation culturale simplifiée « optimale » économiquement mais en limite agronomique

En matière de surfaces agricoles, la PRA vignoble du barrois est essentiellement axée sur céréales et colza à hauteur de 79 % de la SAU déclarée à la PAC, la Haute-Marne à hauteur de 54 % avec une part belle aux surfaces toujours en herbe (STH) de 32 %. De façon similaire la Lorraine destine 49 % de sa SAU aux céréales/colza et 36 % à la STH. Les Vosges se distinguent avec une prépondérance de la STH (58 %).

	Haute-Marne (52)	Meurthe-et-Moselle (54)	Meuse (55)	Moselle (57)	Vosges (88)	Vignoble du Barrois (10)
Blé tendre	19,7	23,0	22,0	21,4	10,6	29,5
Orge d'hiver	9,2	9,1	8,5	8,3	3,7	16,1
Orge de printemps	8,1	6,7	10,9	4,7	2,1	9,7
Colza	14,0	12,5	13,9	12,6	4,0	22,1
Maïs grain et semences	2,8	3,4	4,5	2,3	0,7	1,4
Protéagineux	1,1	0,9	0,7	0,8	0,1	2,0
Pommes de terre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Betterave industrielle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Maïs fourrage ensilage	4,5	5,3	4,8	5,2	7,6	1,0
Prairie artificielle	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Prairie temporaire	3,9	5,9	2,9	6,0	8,7	1,4
STH	32,0	28,7	28,1	34,8	58,2	5,1
Autres surfaces déclarées à la PAC	4,6	4,2	3,5	3,8	4,0	11,4

Tableau 6 : Répartition de la SAU déclarée à la PAC entre 2010 et 2014 (en % de la SAU) (source : ASP – données surfaciques de la PAC)

Sur les terres labourables, l'assolement très largement dominant sur la ZI est la rotation triennale colza - blé tendre d'hiver - orge d'hiver, complétée par des productions fourragères (maïs, triticale, prairies temporaires ...) au sein des exploitations en polyculture-élevage.

	54	55	57	88	52	(10)
% de Colza-Blé-Orge / terres labourables	78,4	80,8	76,8	54,0	76,5	84,3

Tableau 7 : Proportion de la rotation colza-blé-orge dans les systèmes culturaux en ZI (source Agreste – RA 2010)

Cette prédominance de la rotation triennale colza-blé-orge est également un marqueur fort de la ZI du Grand Est au regard du reste des ZI nationales comme le montre le tableau suivant. Ainsi cette rotation représente à elle seule plus de 87 % de la surface en COP dans la ZI du Grand Est contre moins de 70 % dans le reste de la ZI. On relève également la part importante occupée par la culture d'orge de printemps, généralement à visée d'un débouché dans la filière brassicole.

	Départements de la ZI Grand Est	Départements en ZI hors Grand Est
Blé tendre d'hiver	43,1	41,9
Orge d'hiver	18,6	11,8
Orge de Printemps	11,9	4,0
Colza	13,6	11,3
Maïs grain et semences	3,3	13,0
Tournesol	2,3	5,3
Protéagineux (Pois + Féverole + Lupin)	3,4	2,5
TOTAL colza + blé + orge	87,2	69,0

Tableau 8 : Comparaisons de la part relative des principales cultures dans l'assolement en ZI entre Grand Est et autres département en ZI, exprimé en % de la surface en COP (source Agreste – SAA)

Cette rotation est généralement considérée comme un optimum économique dans les conditions pédo-climatiques de la ZI. Elle est toutefois confrontée depuis plus d'une décennie à une montée croissante de difficultés agronomiques qui tendent à en dégrader les résultats. On mentionnera en particulier les difficultés du désherbage, liées au développement d'adventices résistantes, à la sélection d'une flore spécifique et à la faible mobilisation des leviers agronomiques de contrôle des adventices.

L'agrandissement des structures et le souci de maîtriser les charges (en intrant et en main d'œuvre) ont amené le développement important des pratiques culturales simplifiées (TCS) allant jusqu'au semis direct sous couverts (SDSC). Ces pratiques, intéressantes du point de vue agronomique, sont toutefois elles-mêmes mises en difficulté pour le contrôle des populations de campagnols et sont menacées par le retrait annoncé du glyphosate qui en constitue la pierre angulaire.

Des pistes de diversification culturales aujourd'hui encore limitées :

- Orge de printemps à destination malterie (mais le marché reste limité et déjà bien couvert)
- Protéagineux (pois – féveroles – soja – luzerne) : de fortes difficultés agronomiques subsistent pour la conduite de ces cultures dans la ZI du Grand Est avec les variétés actuelles. Ces productions sont également handicapées par des possibilités limitées d'intervention sur les bioagresseurs du fait d'une gamme de produits phytopharmaceutiques réduite, et par la nécessité d'un retour pas trop fréquent des espèces sensibles à l'Aphanomyces (champignon du sol). Toutefois la mise en place d'un outil régional d'alimentation du bétail en AB peut constituer un appel pour ces productions.
- Cultures de diversification : ortie, chanvre, lin, arboriculture (modèle des prés-vergers), agroforesterie ... Quelques initiatives se développent (volonté de mise en place d'une filière ortie, portée par une structure de Pays en lien avec un GIEE et des structures de recherche et développement), mais reste encore soit limitées, soit en phase de construction. Par ailleurs le contexte socio-technique et les outils de soutiens ne sont pas toujours adaptés. D'autres parts ces initiatives requièrent à termes une évolution sensible des outils de collecte et de stockage, visant à développer une plus grande diversité d'allotements ou le développement du stockage à la ferme.
- Cultures à vocation énergétiques (biomasse) : font l'objet de dynamiques locales, et souvent collectives (notamment sur des projets de GIEE), en particulier sur la méthanisation.

La question des « économie de gamme » dans une meilleure articulation entre atelier animaux et cultures, au sein des exploitations, mais également au sein des territoires via des outils d'animation (assolements en commun, contrats éleveur-céréaliers, développement des élevages de granivores (volailles et porcins) pour améliorer la valorisation locale des productions) reste encore à développer à travers des outils d'animation collectif.

3)- Performances : Des rendements significativement en retraits et en stagnation

Au sein de la région Grand Est, les rendements des principales cultures des assolements de la ZI sont significativement en retraits par rapport aux autres territoires de la région. C'est la traduction du différentiel de potentiel agronomique, essentiellement liés aux facteurs pédo-climatiques déjà présentés, mais pour une part également aux modalités techniques des systèmes de cultures.

Sur la période de référence 2008-2017, la Haute-Marne affiche des rendements inférieurs d'au moins 10 quintaux/hectare au niveau moyen de l'ancienne région Champagne-Ardenne. La Lorraine s'éloigne peu du département haut-marnais en matière de rendements.

Géographie	Moyenne 2008-2017
FR métro - France métropolitaine	71
11144-Grand Est	74
21 - Région Champagne-Ardenne	74
08 - Ardennes	76
10 - Aube	73
51 - Marne	79
52 - Haute-Marne	61
41 - Région Lorraine	64
54 - Meurthe-et-Moselle	63
55 - Meuse	66
57 - Moselle	63
88 - Vosges	59
42 - Région Alsace	98
67 - Bas-Rhin	94
68 - Haut-Rhin	103

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Tableau 9 : Rendement céréalier de 2008 à 2017 (Q/ha)

Ensemble du département		Aube	Vignoble du barrois
		2007-2014	2007-2014
Blé tendre	Rdt (q/ha)	78	65
Orge d'hiver	Rdt (q/ha)	71	64
Orge de printemps	Rdt (q/ha)	67	51
Colza	Rdt (q/ha)	34	30

Source : Enquête terres labourables

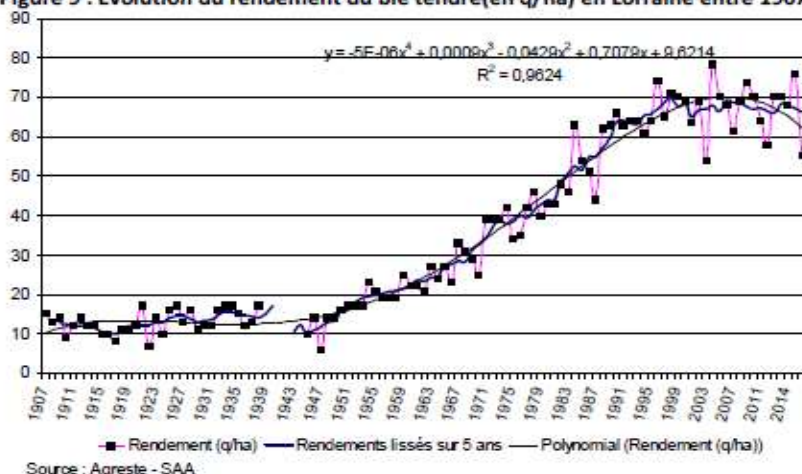
Tableau 10 : Rendements des principales cultures entre l'Aube et la PRA Vignoble du Barrois (moyenne 2007-2014)

La PRA Vignoble du barrois (voir tableau 10) se caractérise également par des rendements en deçà de la moyenne départementale auboise de plus de 10 quintaux/hectare, jusqu'à 20 pour les céréales, moyenne auboise déjà inférieure à la moyenne champardennaise.

Les cultures en GE sont d'autres parts directement concernées par le constat de stagnation de rendements mis en évidence depuis le début des années 2000 sur plusieurs cultures majeures, faisant suite à une progression ininterrompue des rendements depuis une cinquantaine d'années.

Ceci est par exemple illustré par la figure suivante représentant les rendements en blé tendre d'hiver sur la région Lorraine depuis le début du XXème siècle, sur laquelle on observe une stagnation des rendements moyens depuis la fin des années 90, conjuguée avec une très grande variabilité interannuelle.

Figure 9 : Evolution du rendement du blé tendre(en q/ha) en Lorraine entre 1907 et 2016



Si la relative modération du recours aux intrants (engrais et produits phyto-pharmaceutiques) est parfois invoquée pour expliquer cet arrêt de la progression (par ailleurs le plus souvent lié à des approches de maîtrise des coûts de production), les publications de l'INRA mettent plutôt en avant, comme cause première, l'augmentation de la fréquence d'accidents climatiques qui limite l'expression du potentiel de rendement des variétés.

Il est à ce stade très difficile de modéliser l'impact que pourrait avoir les évolutions technologiques qui se profilent actuellement (capteurs et numérique, OAD, robotique, réorientation des critères de sélection génétique, ...) sur l'évolution des rendements en ZI.

4) - Structures : Des exploitations agricoles de grandes tailles en quête d'économie d'échelle mais qui deviennent difficiles à transmettre

La ZI du Grand Est se caractérise par l'importance de la taille moyenne de ses exploitations, et plus encore par la concomitance au sein des mêmes exploitations d'importantes surfaces en COP et de gros ateliers d'élevage.

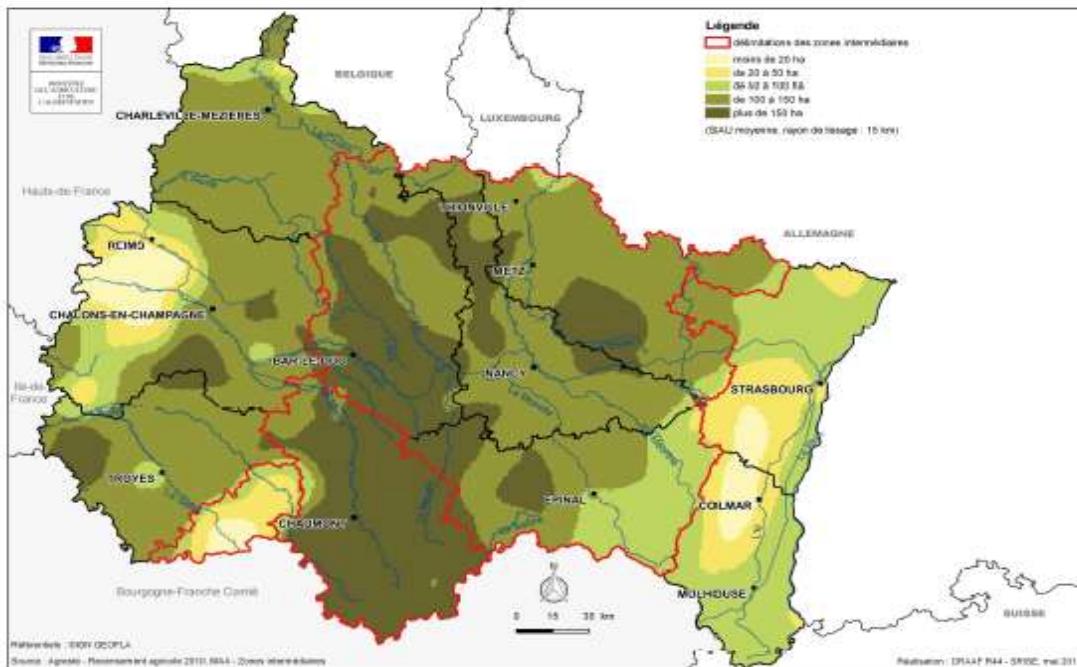
		Grand Est en ZI	Autres départements entiers en ZI
Surface des exploitations (en ha) (hors viti)	Moyenne	97,36	89,09
	Médiane	73,96	72,05
	75 centile	151,00	133,44
Exploitations ayant des UGB : Total des UGB (en équivalent UGB)	Moyenne	98	90
	Médiane	65	56
	75 centile	147	131
Exploitation ayant des UGB : Total des UGB Gros Bovins (en équivalent UGB)	Moyenne	87	65
	Médiane	55	29
	75 centile	138	109

Tableau 11 : Dimensions comparées des exploitations en ZI du Grand Est par rapport au reste de la ZI (données Agreste)

Le tableau précédent montre ainsi d'une part la **fréquence significativement plus importante d'exploitation des grandes tailles en ZI du Grand Est**, avec un 75 centile à 151 ha en Grand Est contre 133 dans les autres départements de la ZI. Cet écart se retrouve encore sur les effectifs animaux, en particulier pour les Bovins avec un 75 centile de 138 UGB en Grand Est, contre 109 dans les autres départements de la ZI.

Ces dimensions sont particulièrement marquées en Meuse et en Haute-Marne, pour lesquels la taille moyenne des exploitations est au premier rang national, avec en Haute-Marne plus de 10% des exploitations d'une taille supérieure à 300 ha.

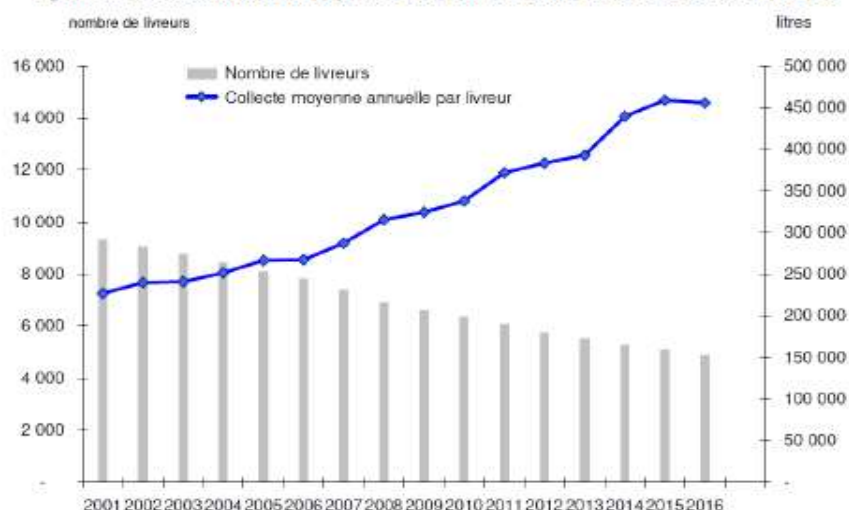
Figure 10 : Taille des moyennes et grandes exploitations et les zones intermédiaires dans le Grand Est



Sur la figure 10 ci-dessus, la PRA du Vignoble barrois se démarque par la faiblesse de la moyenne des tailles d'exploitations, mais celle-ci est tirée vers le bas par l'importance du nombre de petites exploitations viticoles qui masquent la structure des autres exploitations. Ainsi, hors structures viticoles, la taille moyenne des exploitations y est de 139 ha, contre 97 dans la ZI Grand Est, avec un 75 centile de 180 ha, contre 151 dans la ZI. La PRA du Barrois, hors structures viticoles, abrite donc des exploitations de grande taille, totalement similaires à celles que l'on retrouve dans le département de la Haute-Marne.

Ces tailles d'exploitation traduisent le phénomène de concentration des exploitations. Une illustration particulière en est donnée sur la figure 11 suivante, sur laquelle on peut lire un double mouvement de concentrations des exploitations (diminution du nombre de livreurs) et d'augmentation des quantités de lait livré par livreur.

Figure 11 : Concentration de la production laitière entre 2001 et 2016 en Grand Est



L'importance de la taille de ces structures génère des difficultés en terme :

- **De transmission et de reprise des exploitations**, alors même que la pyramide des âges est fortement déséquilibrée. Ainsi en Lorraine, les enquêtes professionnelles révèlent que chez les agriculteurs de plus de 50 ans, 65 % n'ont pas de repreneur, et que les installations sont actuellement très en deça des objectifs et du renouvellement des chefs d'exploitation.
- **De suréquipement** en matériel d'exploitation, avec un endettement en conséquence, également lié à la faiblesse des démarches collectives en région (notamment au regard des régions plus occidentales).

Afin de compenser la limitation du potentiel agronomique lié à la nature des sols, la rentabilité des exploitations a été recherchée depuis une quarantaine d'années à travers des agrandissements successifs et une diminution continue de la part de travail humain (recours aux TCS, robot de traite, ...), pour aboutir à des structures importantes en capital mais faiblement pourvoyeuses en emplois directs.

Une démographie rurale mise à mal dans la ZI :

Les systèmes de productions mis en place, à l'exception de la production laitière, amènent peu de transformation sur le territoire, et donc peu d'emplois. Conjugué avec la disparition des exploitations, on observe une forte déprise démographique des espaces ruraux de la ZI et un affaiblissement de son tissu social (éloignement des services : poste, santé, commerce, ...) et de l'attractivité de ces territoires. Ce trait est particulièrement marqué en Meuse et en Haute-Marne, qui sont les plus éloignés de grands centres urbains de la ZI (voir annexe 4).

À l'inverse, à proximité de ces centres urbains, les exploitations subissent la concurrence foncière des villes et de l'étalement urbain. La cohabitation avec des populations néo-rurales ayant une représentation souvent altérée de l'activité agricole en vient également à impacter les activités agricoles (regard négatif sur toutes les interventions phytosanitaires) et freine ou empêche certaines possibilités d'innovation (mise en place d'élevage porcin ...).

5)- Devenir des productions : Des productions génériques, peu valorisées dans leur territoire

- Céréales : Une valorisation devenant incertaine à l'export

Plus de la moitié de 2,4 millions de tonnes de blé produits sur la ZI est exportée. La valorisation de cette production dépend donc largement de l'évolution des cours mondiaux, or ceux-ci sont sujets depuis plus d'une décennie à de fortes et brusques variations. L'exportation de blé souffre également depuis deux années consécutives d'une très forte concurrence de la part des pays de la mer noire, Ukraine et Russie en tête. Pour des raisons géopolitiques, on peut prévoir que cette situation est amenée à perdurer. Ceci entraîne des cours mondiaux bas, et des pertes de marchés, notamment dans les pays d'Afrique du Nord. Le port de Metz, qui assure une activité d'export de 4,5 millions de tonnes de céréales à destination des Pays-Bas procure une situation plus protégée sur le marché, mais subit la baisse des cours de la même manière, ce qui amène une rentabilité incertaine des productions céréalières dans la filière à l'export.

- Colza : La tête de rotation fragilisée par l'évolution des politiques sur les biocarburants

L'évolution récente de la réglementation et des choix politiques sur les biocarburants fragilise fortement la position du colza en région. Or il s'agit de la **principale tête de rotation**, et il n'y a pas aujourd'hui de remplaçant évident. En particulier, les cultures protéagineuses, dans les conditions agronomiques et avec les variétés actuelles, ne permettent pas d'assurer ce rôle à grande échelle sans une prise de risque importante en termes de production, en sans un débouché de marché structuré.

Ainsi le projet de réduction du taux d'huile végétale dans les biocarburants annoncé par la commission européenne, puis l'ouverture du marché français à l'importation de biodiesel argentin issu de la trituration du soja, puis l'autorisation récemment accordée d'un recours accru à l'huile de palme pour les raffineries françaises en vue de la production de biodiesel font peser de lourdes menaces sur la production de colza dans la ZI.

Par ricochet, cela impacte la filière élevage, et en particulier la mise en place de la filière « lait sans OGM » (i.e. sans soja) qui repose largement sur le recours aux tourteaux de colza issues de la trituration régionale, dont l'huile est majoritairement à destination de la production de biocarburants, avec deux raffineries implantées en GE : à Verdun (55) (INEOS) et au Mériot (10) (SAIPOL – groupe Avril). **Aujourd'hui, malgré le développement timide et difficile des cultures protéagineuses dans la ZI, sans la culture du colza il sera difficile de se diriger vers un objectif d'autonomie protéique.**

Figure 12 : Sites industriels impliqués dans le traitement du colza en vue de la production de biodiesel en France (données Terre Inovia)



Ces deux établissements régionaux ont déjà réduit leur activité de raffinage d'huile de colza. La raffinerie du Mériot prévoit également d'importer de l'huile de palme pour la production de biodiesel.

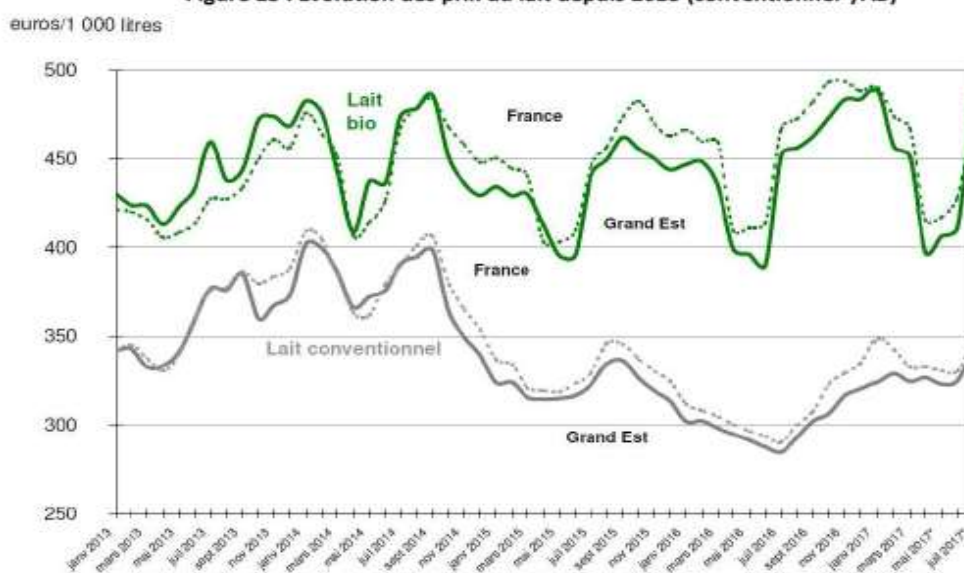
- Lait : Une rentabilité mise à mal par l'après-quotas

Depuis la suppression effective des quotas laitiers le 1^{er} avril 2015, suite à l'augmentation importante des capacités de production au sein de l'Union Européenne, l'espoir d'une demande mondiale accrue en produits laitiers n'a pas tenu la promesse de soutenir les prix. Depuis cette date, la baisse sensible du prix du lait est à l'origine d'une crise qui fragilise les exploitations laitières.

Les effets prévisibles en sont la poursuite de l'agrandissement des exploitations laitières, sous des formes de plus en plus souvent sociétaires, reposant sur des investissements importants (robotique, bâtiments ...) visant à tenter de regagner en productivité par un bond quantitatif d'économie d'échelle. Le terme le plus aboutit de cette évolution pourrait en être les « usines à lait », sur les modèles déjà existants dans l'est de l'Europe, ou sur celui de la « ferme des 1000 vaches » mise en place dans la Somme.

Une alternative, à moyen terme, est la conversion vers la production de lait biologique, compte tenu de la meilleure rémunération du litre de lait (voir Figure 13 ci-dessous), et d'un marché encore en croissance.

Figure 13 : Evolution des prix du lait depuis 2013 (conventionnel /AB)



- Viandes : Une assez faible valorisation au sein de la ZI

- Importance des volumes abattus à l'extérieur (voir annexe 3) : en 2014 sur les 140 000 tonnes équivalent carcasse produits en région, environ 40 % ont été abattus hors région.
- Indisponibilité des outils pour une diversification des productions animales (en particulier, porcins et volailles), conjugués avec des difficultés d'installation d'ateliers sur ces productions du fait de la pression sociale du voisinage.
- Une filière viande dynamique, dotée d'une organisation professionnelle très active (APAL'Est) qui a su mettre en place une marque régionale (Lorraine Qualité Viande), en recherche constante d'innovation, mais qui manque malgré tout de visibilité en terme de marque ou de produit phare (à l'instar d'une race bouchère emblématique régionale).

6) – Circuits courts, services : Des pistes de diversification qui restent limitées

Les Etats Généraux de l’Alimentation ont largement promu la montée en gamme de la production et le développement d’une offre locale de produits agricoles.

Une offre en SIQO assez riche, mais pas toujours bien relié à l’image du territoire :

La ZI paraît assez richement dotée en produits sous signe d’indication de qualité et d’origine (SIQO) (voir à l’annexe 4), toutefois, hormis pour les produits laitiers, ceux-ci concernent peu les cultures et portent sur des productions de niches (Bergamotes de Nancy, Mirabelles de Lorraine, Miel de Sapin des Vosges ...). Par ailleurs, si le Munster, le Langres et le Chaource sont bien rattachés à la région, les autres appellations fromagères présentes sont peu rattachées à l’identification du territoire de la ZI : Brie de Meaux et Emmental FR Est et Gruyère, ainsi que en Haute-Marne, l’IGP Volaille de Bourgogne.

Des voies de diversification potentiellement limitée par la démographie :

Les chiffres du tableau 12 ci-dessous indiquent que les pratiques annexes à la production agricole semblent un peu plus répandues sur la ZI du Grand Est que sur le reste des ZI.

	Grand Est en ZI	Autres départements entiers en ZI	Vignoble du Barrois
Commercialisation via des circuits courts (hors vin)	17,7	13,5	4,7
Pratique d’une activité de diversification	17,4	15,1	17,0
Hébergement (208) Diversification	1,1	1,4	1,0
Restauration (208) Diversification	0,6	0,3	0,2
Activités de loisir (208) Diversification	1,2	0,9	0,2

Tableau 12 : Pratique de circuit court ou d’activité de diversification en % du nombre d’exploitation (hors viti) (source Agreste)

Toutefois on peut craindre que la **faiblesse démographique** de la ZI du Grand Est ne constitue un frein important à un plus grand développement de ces activités. L’annexe 4 met en lumière une importante coïncidence entre la démographie et la présence de circuits courts et d’activité de diversification. On est donc légitime à se demander si l’on n’a pas déjà atteint une limite compte tenu du bassin de population accessible. La question peut toutefois également être posée en termes de besoin d’innovation en matière de logistique et de filière.

Les Projets Alimentaires de Territoires (PAT) : une nouvelle opportunité

Les PAT instaurés par la loi du 13 octobre 2014, visent à répondre à l’enjeu d’ancrage territorial de l’alimentation sous une triple dimension : économique, environnementale et sociale. Plusieurs collectivités territoriales ont pris l’initiative de réunir des partenaires autour de l’élaboration d’un tel projet (on citera notamment à cet égard le projet du Sud Meurthe-et-Mosellan regroupant 13 EPCI pour un bassin de population de plus de 560 000 habitants).

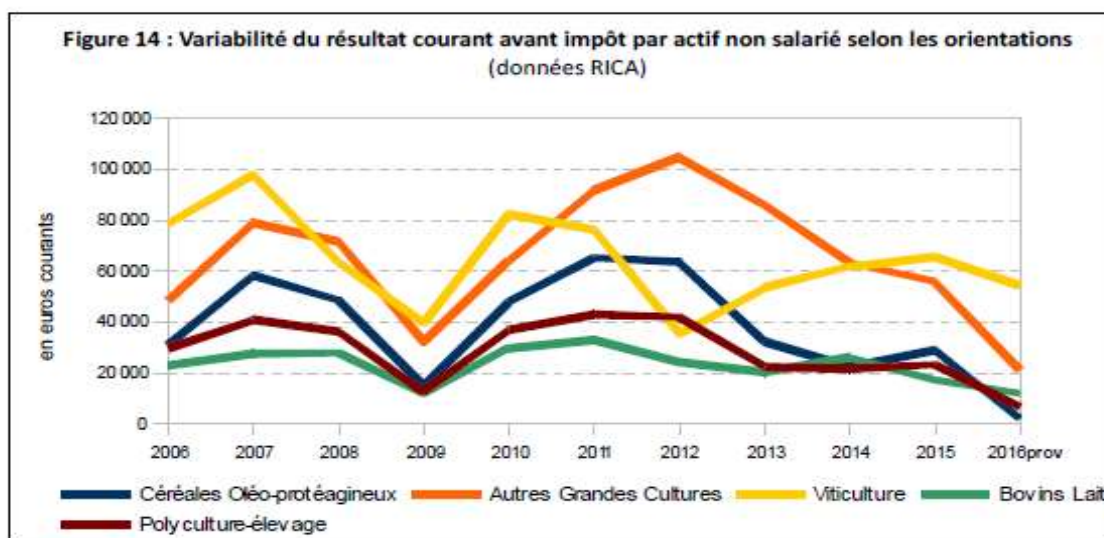
Il s’agit, via un diagnostic partagé :

- D’identifier les changements d’échelles à préparer dans le champ des circuits courts (conversions individuelles, organisation des producteurs, restauration collective...).
- D’ouvrir de nouveaux axes de travail (lutte contre le gaspillage alimentaire, nutrition et santé, précarité alimentaire).
- **De mettre en évidence les mutations à conduire par l’agriculture locale** (son socle polyculture élevage en particulier) pour saisir les opportunités liées aux changements dans les pratiques alimentaires en cours et à venir.

7) – Résultats économiques des exploitations : dans le peloton de queue

Au niveau régional, la figure 14 ci-dessous illustre que les systèmes de productions majoritaires dans la ZI (polyculture-élevage, bovins lait et COP) se positionnent en retrait des systèmes « autres grandes cultures » basés sur des assolements plus diversifiés (on ne traitera pas la comparaison avec la viticulture champenoise et alsacienne car sans objet).

Ces systèmes voient également leurs résultats se dégrader fortement depuis 2013, et apparaissent plus sensibles et moins résilients aux crises de productions telle celle de 2009 (qui a vu la conjonction d'une forte hausse des moyens de production (pétrole, engrais et produits phytopharmaceutiques) et d'une chute brutale des cours des produits agricoles).



En opérant une rapide comparaison avec une région à l'ouest de la ZI et sur France entière, le revenu dégagé par les exploitations paraît comparable, avec des différences notables en fonction des systèmes. Le système bovins mixtes apparaissant comme sensiblement plus rémunérateur pour la ZI du Grand Est.

	Bovins lait (OTEX 45)	Bovins mixtes (OTEX 47)	Polyculture, polyélevage (OTEX 61 + 73 + 83 + 84)
Lorraine	20 190	25 740	22 160
Poitou-Charentes	20 260	---	29 752
France	21 158	21 506	21 458

Tableau 13 : Revenu moyen sur les cinq dernières années (en euros par unité de travail non salarié) par système d'exploitation dans la ZI

Ces revenus, surtout pour les exploitations pratiquant de l'élevage, restent assez fortement dépendants des aides PAC. En période difficile, comme en 2016 (voit tableau ci-dessous), les aides ICHN s'avèrent primordiales pour préserver un revenu d'un meilleur niveau en Lorraine.

	2012	2013	2014	2015	2016
Bénéficiaire ICHN	34 552	19 852	21 728	21 685	13 450
Résultat recalculé sans ICHN	32 427	17 702	19 383	16 830	7 821

Tableau 14 : Revenu (en euros) des exploitations (élevages spécialisés (lait, allaitant et mixte) et polyculture-élevage) en Lorraine, avec et sans ICHN (données RICA)

III – Les aides PAC mobilisés sur la ZI

Des aides du 1^{er} pilier plus faibles dans la ZI mais moins touchées par la convergence

Le tableau suivant présente les montants des aides du 1^{er} pilier et leur évolution entre 2010 et 2017 dans la zone intermédiaire (hors Barrois) et en dehors de cette zone.

Données	2010	2013	2015	2017	Evol 2017-2010
Sous total 1er pilier ZI	401 047 958	389 553 700	361 605 821	352 240 169	-12%
Sous total 1er pilier hors ZI	537 808 495	542 064 722	466 060 908	417 170 033	-22%
Total Grand Est 1er pilier	938 856 452	931 618 421	827 666 729	769 410 202	-18%

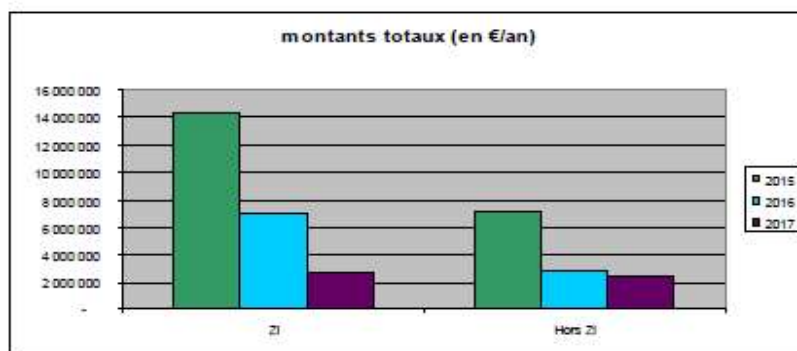
En 2017, les aides du 1^{er} pilier représentent 352 millions d'euros dont 87% d'aide découplée. Le paiement découplé rapporté à la SAU s'élève à 212€/ha dans la ZI contre 247€/ha hors de la zone intermédiaire.

Depuis 2010 les aides du 1^{er} pilier dans la ZI sont globalement en baisse de 12% mais une diminution plus faible que celle observée en dehors (- 22%). La zone intermédiaire bénéficie en effet sur cette période d'un impact moindre de la convergence en lien avec des droits à paiement de base historiquement plus faibles, de la revalorisation des aides à l'élevage (prise en compte de l'ensemble du cheptel allaitant et nouvelle aide bovine laitière) et des aides couplées pour les protéagineux et les légumineuses fourragères.

Une souscription importante de MAEC dans la zone intermédiaire...

En Grand Est, le nombre de demandes de MAEC est depuis plusieurs programmations plus important sur la ZI que hors ZI (3500 et 2600 respectivement en 2015), en lien avec davantage de PAEC ouverts sur cette zone (zones Natura 2000, périmètre Haut Marnais) et une dynamique forte des opérateurs.

Le graphique suivant illustre le montant des engagements sur 5 ans lié aux nouvelles souscriptions de 5 campagnes entre 2010 et 2017) en ZI et hors ZI pour le Grand Est.



Il met en évidence des montants de souscriptions MAEC multipliés par 4,5 par rapport à 2010 dans le territoire de la ZI (engagement total pour les 5 années).

A noter qu'une MAEC système grandes cultures (SGC) spécifique aux zones intermédiaires a été mise en place à l'échelle nationale à partir de 2015 (cf Annexe 5). En Grand Est, le bilan de cette mesure est mitigé car seuls 48 exploitations ont finalement été éligibles pour un montant total d'un peu plus de 1,8 millions d'euros. Cette faible souscription ne traduit pas un manque d'intérêt des agriculteurs mais est la conséquence d'incertitude sur le financement de cette mesure en 2015.

... et des conversions à l'agriculture biologique sans précédent

La région Grand Est a connu depuis 2015 une forte progression du nombre de demandes d'aides à l'AB, liée à la revalorisation des montants de l'aide, en particulier en Lorraine. Le nombre de nouvelles demandes (conversion initiale ou agrandissement) dépassent les 1000 depuis 2015 en ZI alors qu'elles se limitaient à 150/an entre 2010 et 2013.

En 2016 les surfaces converties en bio dans la ZI s'élevaient à 71 000 ha dans la ZI soit **61% des surfaces bio du Grand Est**. Les parcelles en 1^{ère} année de conversion y représentent 16.200 ha soit **72% des surfaces nouvellement converties du Grand Est en 2016**.

Cet essor des MAEC et de l'agriculture biologique s'explique par une volonté des exploitants de s'orienter vers des pratiques agronomiques plus « vertueuses » pour l'environnement tout en confortant le revenu de l'exploitation et peut présenter une opportunité forte pour ce territoire dans les années à venir.

Pour la campagne 2015 les montants payés au titre des MAEC et de l'agriculture biologique s'élève à 32 millions d'euros dont 20,5 millions dans la ZI.

3000 bénéficiaires de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)

En Grand Est, 3615 agriculteurs bénéficient de l'ICHN dont 3000 dans la zone intermédiaire. Le montant total payé au titre de 2017 s'élève à 35 millions dont 29,5 millions en ZI. Le paiement moyen par exploitation en zone intermédiaire s'élève donc actuellement à 9 800 euros par exploitation

Le zonage correspondant à cette aide va fortement évoluer à partir de 2019. En effet dans la zone intermédiaire du Grand Est, 1201 communes sont actuellement en Zone Défavorisée Simple (ZDS), chiffre qui sera porté à 2652 avec la refonte de ces zones (3148 en Grand Est) soit potentiellement plus d'un doublement des agriculteurs concernés.

IV - En guise de conclusion partielle : Une analyse stratégique de la ZI en AFOM

ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Environnement de la ZI			
<ul style="list-style-type: none"> - Situation géographique au cœur d'un bassin de consommation transfrontalier européen - Des productions diversifiées - Une faible densité de population permettant l'implantation d'élevages - Le système d'exploitation en polyculture-élevage, de part sa pertinence agro-écologique, recueille une bonne acceptation sociale - Sur la partie Rhin-Meuse, une agence de l'eau très ouverte aux partenariats avec les agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture spécialisée (lait, viande bovine, céréales), peu développé en fruits et légumes, horticulture et autres productions animales - Une profession et des structures agricoles très départementalisées, qui peut donner insuffisamment de place à des actions collectives au niveau régional - Une culture d'organisation locale collective (de type CIVAM, ou CETA) peu marquée - Faiblesse démographique (territoire traversé par la « diagonale du vide ») 	<ul style="list-style-type: none"> - Un grand bassin de consommation de 11 millions d'habitants répartis à parts égales entre la région Grand Est et les 4 pays limitrophes à fort pouvoir d'achat - Une région bien desservie par les infrastructures (fluviales notamment) - Un secteur universitaire bien développé - La création de la région Grand Est ouvre la possibilité de définir un nouveau projet régional pour l'agriculture - Demande croissante des consommateurs en produits bio et issus des circuits courts et locaux - Adaptation possible de l'offre locale à travers la contractualisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence étrangère - Mondialisation des échanges et volatilité des cours des produits agricoles - Manque d'attractivité du territoire
Exploitations agricoles de la ZI			
<ul style="list-style-type: none"> - Exploitations agricoles restructurées - Résilience agronomique des productions au sein des exploitations agricoles en polyculture-élevage (dans une logique d'économie de gamme) - Superficie de la STH importante (xx % de la SAU) 	<ul style="list-style-type: none"> - Sols et climats difficiles - Taille des exploitations - Coût de la reprise des exploitations - Faible renouvellement tendanciel - Dépendance aux intrants - Suréquipement - Charges d'exploitation élevées - Tendances à la simplification des systèmes, notamment par abandon des ateliers de production animale - Problème de main d'œuvre - Forte dépendance à la PAC 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution dans la PAC de la transparence GAEC - Réglementation sur le bien-être animal (en volailles en particulier) - Révision des ZDS (soutien à l'élevage étendu) 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté de transmission des exploitations - Concurrence des agriculteurs transfrontaliers dans la reprise des exploitations avec augmentation du prix des terres agricoles et du montant des reprises - Fragilité de trésoreries des exploitations liée au suréquipement - Risques de céréalisation - Risques d'endettement des exploitations - Perte de compétitivité des exploitations - Baisse des aides PAC - PAC peu favorable aux exploitations de polyculture-élevage (assolements en commun, MAECS) - Complexification de la réglementation environnementale - Evolution des choix politiques sur les biocarburants

ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Les acteurs du territoire			
<ul style="list-style-type: none"> - Compétences des agriculteurs (formation initiale et continue) - Organisation agricole structurée et solide - Présence de leaders nationaux et régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Tradition d'individualisme - Pyramide des âges des chefs d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> - Une structure de formations étoffées en formation initiale et continue - Un important réseau de structures de recherche-expérimentation et démonstration (incluant des lycées agricoles très novateurs) - De nouvelles technologies permettant de simplifier et de rendre le travail plus attractif - Possibilité de développer des compléments de revenus à travers la productions d'énergie (biomasse, méthanisation et solaire) 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'une perte de capacité décisionnelle des chefs d'exploitations par rapport aux nouvelles technologies connectées
Les filières			
<ul style="list-style-type: none"> - Importance du secteur agricole et agroalimentaire dans l'économie de la ZI - Une bonne implantation des usines de transformation du lait - Une bonne organisation de la collecte des animaux et structuration des outils d'abatage de bovins, structuration en cours pour les ovins - Investissements réalisés dans les structures de collectes et de stockage des céréales 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible attractivité des métiers du lait - Faiblesses des filières porcines, avicoles et cunnicoles - Une structuration des coopératives céréalières par département - Trop faible valorisation des céréales dans la région - Hormis les industries laitières, le tissu des IAA de 1^{er} et 2^{ème} transformation est plutôt modeste - Outil de collecte et de stockage adapté à des gros volumes, peu disponible pour appuyer des filières de diversification 	<ul style="list-style-type: none"> - Facilité d'accès aux ports - Rapprochements des coopératives sur des projets de développements collectifs et de valorisation des productions 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des soutiens publics

(repris et actualisé du rapport du CGAAER « Avenir des systèmes de polyculture-élevage en Lorraine » d'octobre 2016)

ANNEXES

ANNEXE 1 : Spécificités pédo-climatiques de la ZI du Grand Est

ANNEXE 2 : Cartographie des OTEX de la région Grand Est

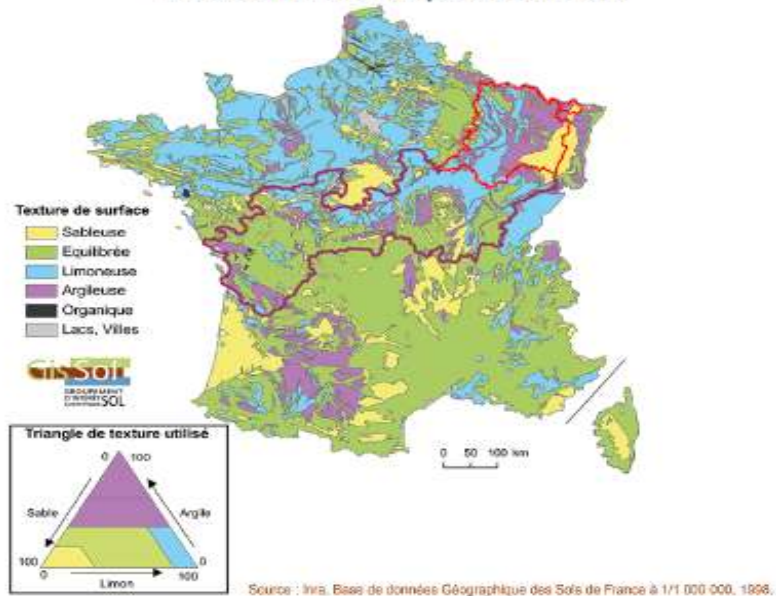
ANNEXE 3 : Eléments de caractérisation de l'aval sur la ZI

ANNEXE 4 : Une diversification des activités agricoles contraintes par la démographie

ANNEXE 5 : Bilan de la MAEC Zones Intermédiaires en Grand Est

ANNEXE 1 : Spécificités pédo-climatiques de la ZI du Grand Est

Texture des horizons supérieurs des sols



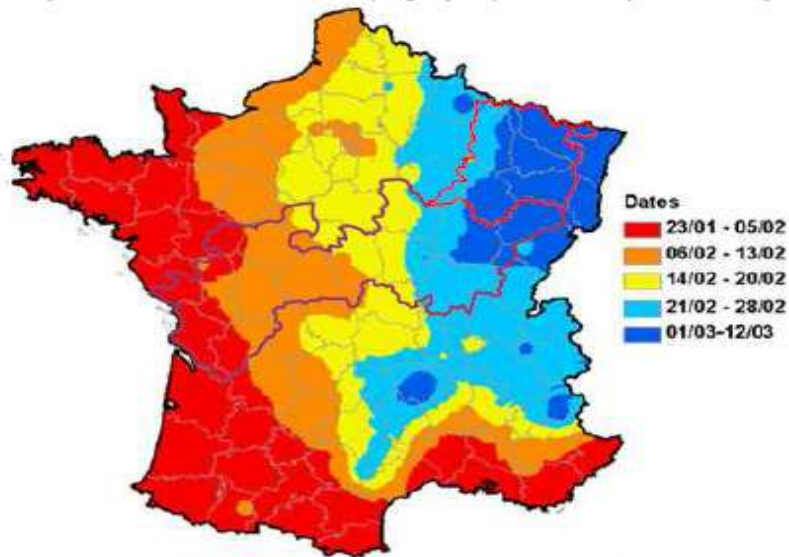
Réserve Utile des sols



Les Climats en France (carte Météo-France)



Dates moyennes d'atteinte des 200 °C (degré jour) cumulés à partir du 1^{er} janvier

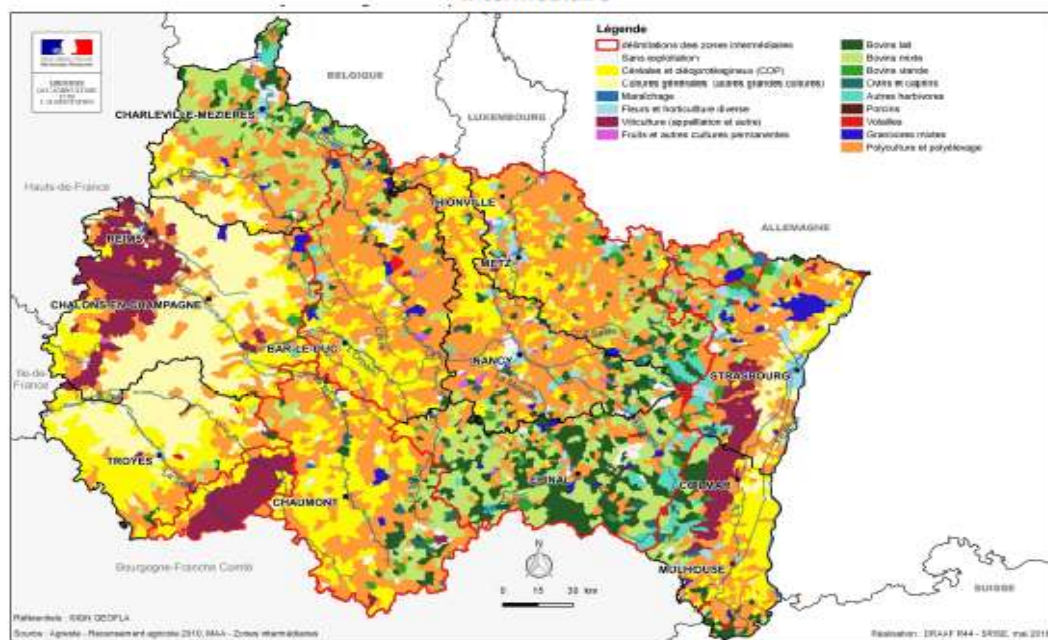


Source de données  METEO FRANCE
Période retenue 1979 - 2007

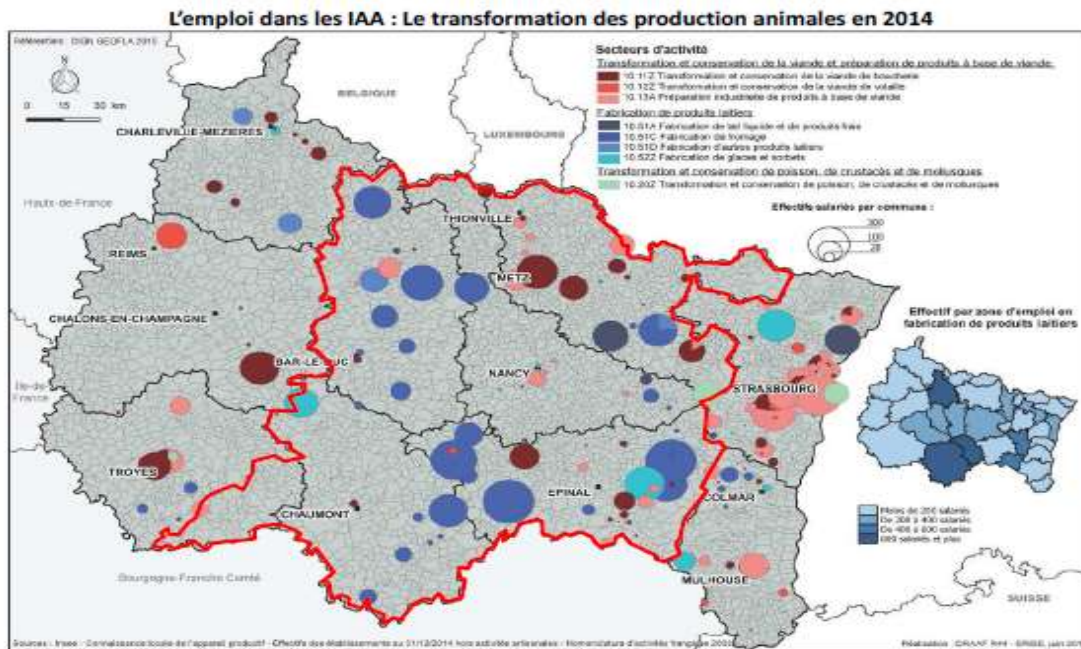
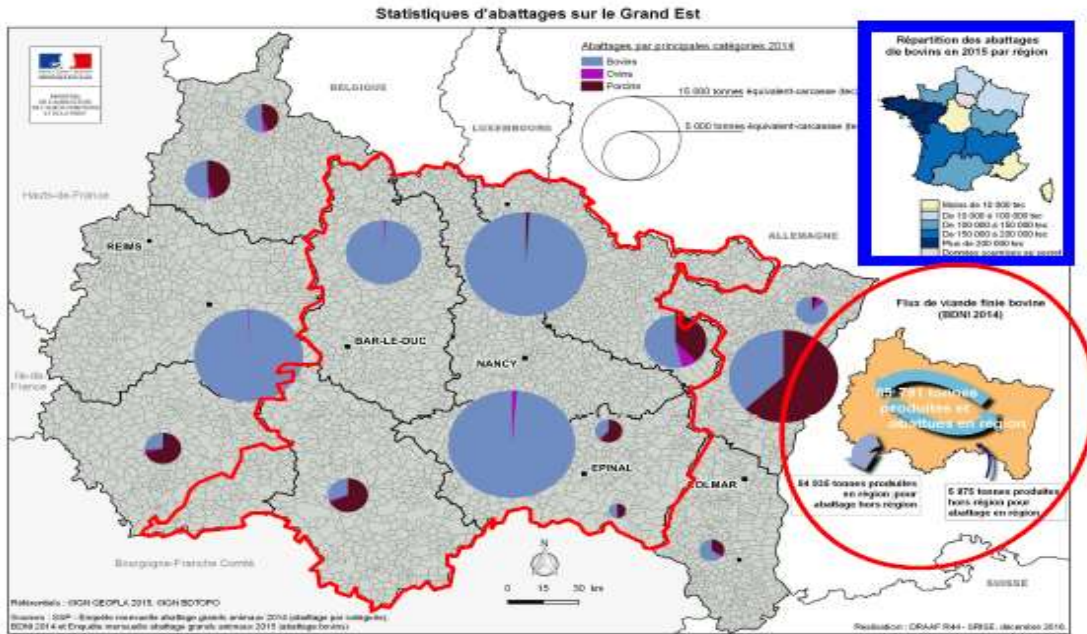
ARVALIS
Institut de végétal

ANNEXE 2 : Cartographie des OTEX de la région Grand Est

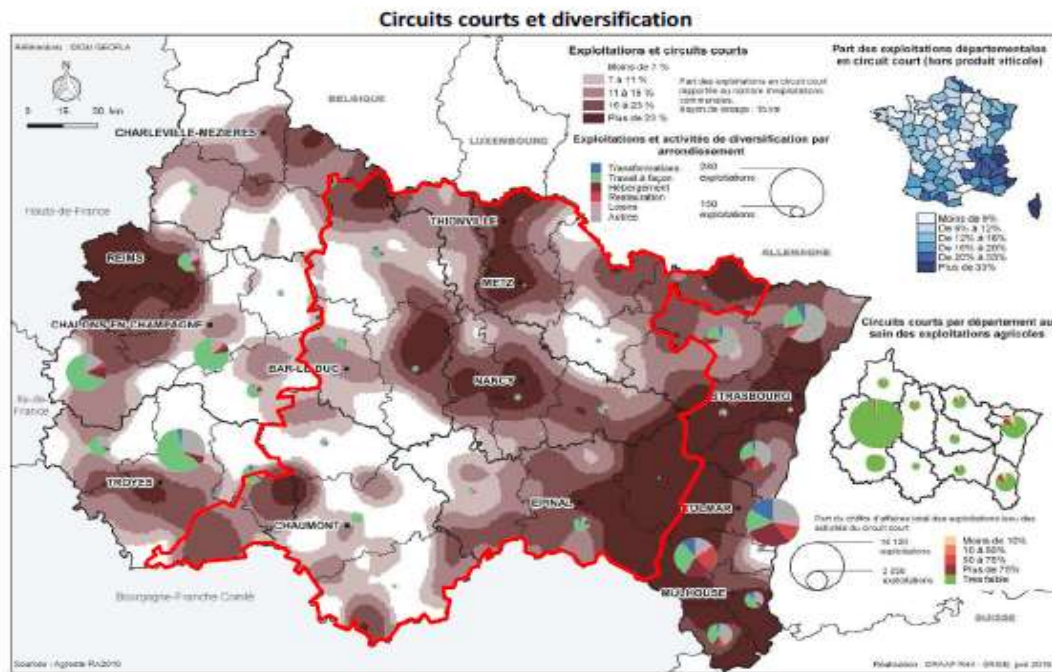
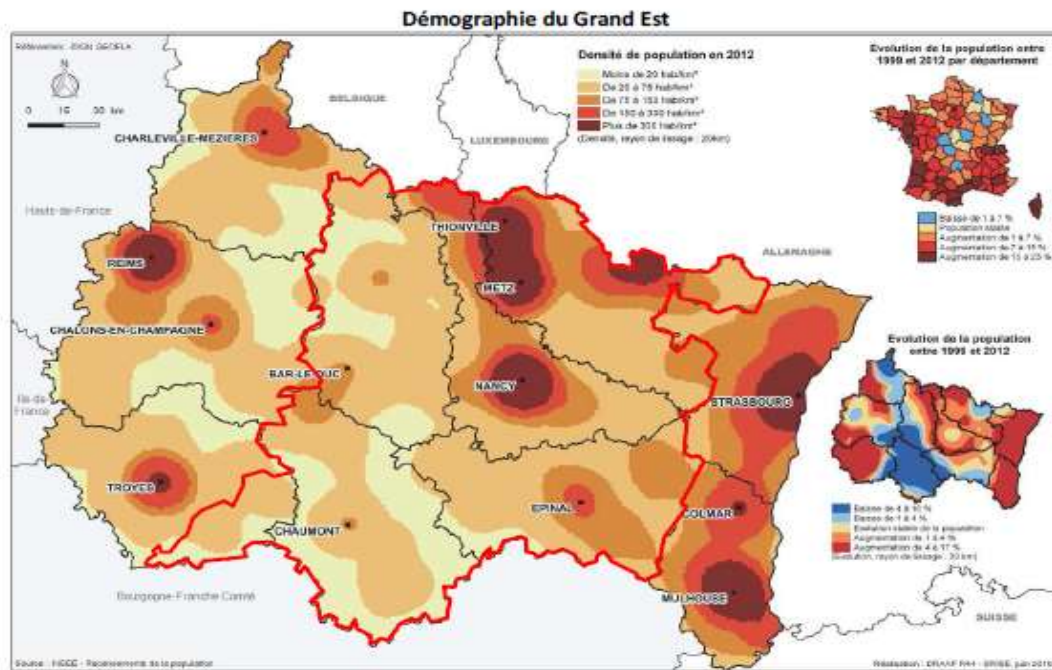
Orientation technico-économique des exploitations (OTEX) dans le Grand Est et la Zone Intermédiaire

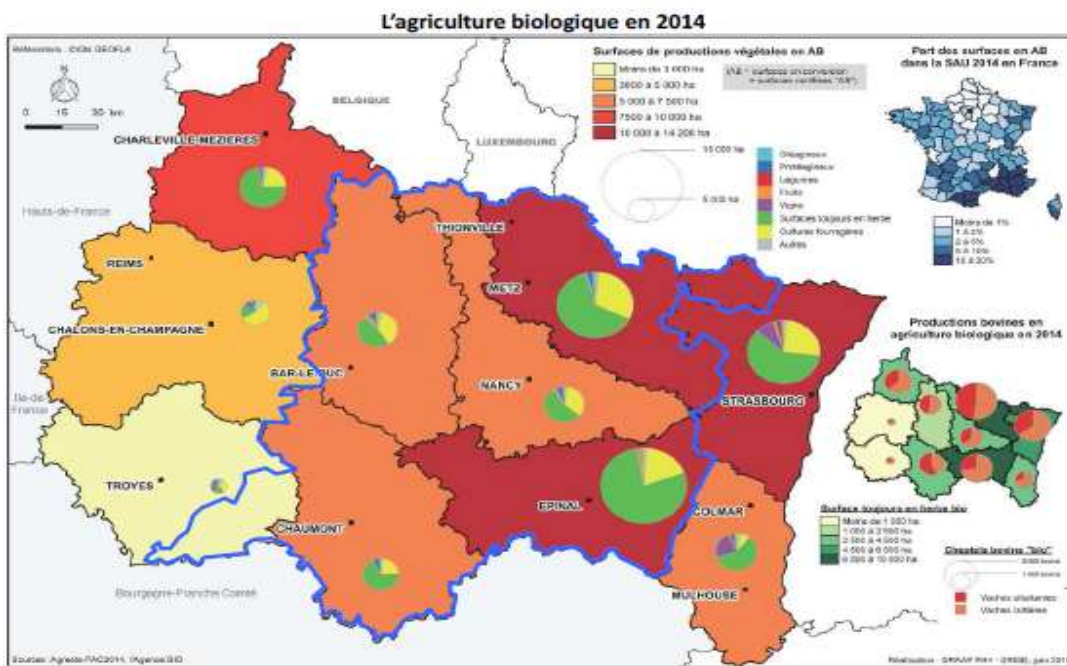
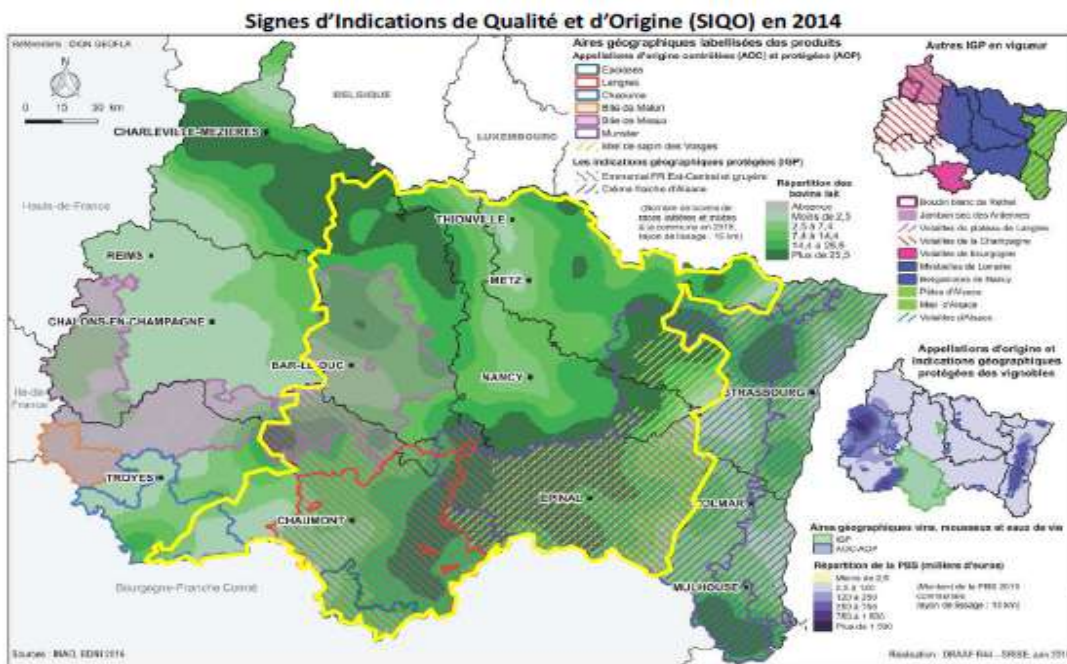


ANNEXE 3 : Eléments de caractérisation de l'aval sur la ZI



ANNEXE 4 : Une diversification des activités agricoles contraintes par la démographie





ANNEXE 5 : Bilan de la MAEC Zones Intermédiaires en Grand Est

1)- Mise en place d'une MAEC spécifiques à destination des systèmes grandes cultures en zones intermédiaires

La MAEC SGC ZI a été créée lors de la programmation 2014-2020. Cette mesure système s'adresse aux exploitations orientées vers la production céréalière dans les zones intermédiaires définies au niveau national.

Critères d'éligibilité à la mesure en Grand Est :

- le siège de votre exploitation est situé dans le zonage validé par la Commission européenne pour cette opération.
- 50% au moins de votre surface agricole utile (SAU définie au point 6) est incluse dans un (ou plusieurs) territoire(s) sur lequel un projet agroenvironnemental et climatique proposant cette opération est accepté l'année de votre demande. Ce taux est calculé sur la base des surfaces déclarées dans votre déclaration PAC l'année de la demande.
- 60 % au moins de votre SAU est composée de terres arables (dont les prairies temporaires).

En cas de présence d'une activité d'élevage, celle-ci représente au maximum 50 UGB . Le nombre d'UGB est calculé selon les modalités définies au point 6.

Elle était rémunérée 74€/ha/an.

Le cahier des charges de la mesure impose une diversification progressive des productions, notamment avec l'utilisation accrue de légumineuses, une diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires (qui passe par la diminution des IFT en parallèle de la diversification des cultures) ainsi que la limitation de la fertilisation azotée.

2)- En 2015 et en 2016, un contexte compliqué pour la souscription des mesures suite à une saturation globale

Dans le Grand Est, à l'instar de la plupart des autres régions, les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) constituent un **sujet à forts enjeux**. Dans le cadre de la nouvelle programmation 2015/2020, les nouvelles MAEC ont enregistré un **franc succès**. Pour les seules campagnes 2015 et 2016, ce sont ainsi pas moins de 4 500 demandes de MAEC qui ont été introduites pour plus de 300 000 ha (10 % de la surface agricole régionale). Cette situation a été identifiée seulement à la suite de la clôture des déclarations PAC. Aussi, des plafonds ainsi que des rangs de priorité ont du être identifiés afin de permettre le soutien d'un maximum de demandeurs. Tout comme les autres mesures système la mesure SGC ZI a été plafonnée à 20 000€/an/exploitation avec application de la transparence GAEC.

○ En Champagne-Ardenne :

Cette mesure n'était ouverte que sur le département de la Haute Marne. Elle était classée comme l'ensemble des mesures systèmes en priorité 1 en 2015.

L'ensemble des exploitants éligible a donc pu souscrire la mesure sans contrainte budgétaire.

○ En Lorraine :

Cette mesure représentait la priorité 4 d'intervention de l'Etat en 2015. Au vu des tensions budgétaires connues rapidement des exploitants, certains ont souhaité se désengager par crainte de ne pas avoir de financement. Ainsi les tableaux 2 et 3 prouvent bien qu'il y a une forte différence entre les demandes de déclarations initiales et les mesures effectivement engagées. Certaines exploitations n'étaient pas éligibles mais d'autres ont choisi dans un contexte incertain de renoncer à leur demande.

La demande est moindre en 2015 pour les 2 PDR avec un total de 54 demandes auxquelles il faudra retirer les exploitations inéligibles.

région	dep	Données	Total
CA	52	Nombre d'exploitations ayant fait une demande Somme de montant 2015 (€)	9 1 237
Nombre d'exploitations ayant fait une demande en CA			9
Somme de montant 2015 CA			1 237
LO	54	Nombre d'exploitations ayant fait une demande Somme de montant 2015 (€)	90 3 718 985
	55	Nombre d'exploitations ayant fait une demande Somme de montant 2015 (€)	3 86 177
	57	Nombre d'exploitations ayant fait une demande Somme de montant 2015 (€)	16 759 658
	88	Nombre d'exploitations ayant fait une demande Somme de montant 2015 (€)	3 150 960
Nombre d'exploitations ayant fait une demande en LO			112
Somme de montant 2015 LO (€)			4 715 780
Total Nombre d'exploitations ayant fait une demande			121
Total Somme de montant 2015 (€)			4 717 017

Tableau A : données déclaratives des mesures système grandes cultures en zones intermédiaires en 2015.

Région	Dép.	Données	Total
CA	52	Nombre d'exploitations ayant fait une demande Somme de montant 2015 (€)	16 339 975
Nombre d'exploitations ayant fait une demande en CA			16
Somme de Montant financeur total2 CA			339 975
LO	54	Nombre d'exploitations ayant fait une demande Somme de montant 2015 (€)	58 1 324 374
	57	Nombre d'exploitations ayant fait une demande Somme de montant 2015 (€)	6 140 334
	88	Nombre d'exploitations ayant fait une demande Somme de montant 2015 (€)	4 50 302
Nombre d'exploitations ayant fait une demande en LO			68
Somme de montant 2015 LO (€)			1 515 009
Total Nombre d'exploitations ayant fait une demande			84
Total Somme de montant 2015 (€)			1 854 984

Tableau B : Données instruites des mesures système grandes cultures en zones intermédiaires en 2015.

Région	Département	Données	Total
CA	52	Nombre d'exploitations ayant fait une demande	7
		Somme de montant 2016 (€)	147 726
Nombre d'exploitations ayant fait une demande en CA			7
Somme de montant 2015 CA (€)			147 726
LO	54	Nombre d'exploitations ayant fait une demande	37
		Somme de montant 2016 (€)	1 006 703
	55	Nombre d'exploitations ayant fait une demande	2
		Somme de montant 2016 (€)	116 028
	57	Nombre d'exploitations ayant fait une demande	7
		Somme de montant 2016 (€)	168 583
	88	Nombre d'exploitations ayant fait une demande	1
		Somme de montant 2016(€)	-
Nombre d'exploitations ayant fait une demande en LO			47
Somme de montant 2016 LO(€)			1 291 315
Total Nombre d'exploitations ayant fait une demande			54
Total Somme de montant 2016 (€)			1 439 041

Tableau C : données déclaratives des mesures système grandes cultures en zones intermédiaires en 2016:

Cette mesure n'a pas été ouverte sur le territoire en 2017.

3)- Un bilan mitigé de l'impact de la MAEC sur la ZI Grand Est

Le bilan de souscription de la MAEC SGC ZI est assez mitigé. En effet, le nombre de souscription effectif reste limité. Cela est du au contexte flou pour partie mais également à cause des systèmes d'exploitation en place qui ne permettent que peu de « progressions » dans les pratiques agronomiques.

En effet, la ZI se caractérise par de grandes exploitations avec peu de main d'œuvre dans des conditions pédoclimatiques difficiles. Ainsi, la simplification des pratiques agronomiques et la spécialisation sont un réel fléau en termes de durabilité sur ce territoire pourtant sensible aux aléas. Cette MAEC représentait une réelle opportunité pour les exploitants mais sa mise en œuvre n'a pas pu être optimisée à la situation régionale.

Annexe 10 : Contribution de la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté



Maison de l'Agriculture - 1 Rue des Coulots - 21110 BRETENIERE

Valparc - Valentin - 12 Rue de Franche-Comté - 25480 ECOLE VALENTIN

Secrétariat : 03.81.54.71.60
alex.sontag@frseabfc.com

Contribution complémentaire

Propositions

Rapport du CGAAER sur les zones intermédiaires

14 janvier 2019

1

Après la présentation du rapport d'étape sur les zones intermédiaires, il semble indispensable de

- Ajustement des politiques publiques	p 3
- Adaptation de l'assurance récolte subventionnée	p 4
- Avenir des biocarburants	p 5
- Développement de nouvelles filières	p 6
- Stockage de l'eau	p 18
- Énergies renouvelables	p 20
- Maintien de la polyculture élevage	p 22
- Complémentarité entre la filière végétale et la filière animale	p 23
- Optimisation de la mécanisation	p 24
- Accompagnement stratégique	p 26
- Accompagnement des projets	p 28

Concrètement, nous vous proposons des fiches synthétiques, avec des propositions d'actions sur des sujets stratégiques ayant un impact conséquent sur les exploitations agricoles et pouvant traçant de nouvelles perspectives économiques sur les zones intermédiaires.

Au préalable, il est impératif de hiérarchiser les critères de caractérisation des zones intermédiaires des résultantes ou des solutions (ex : diversification, compétences en termes de gestion, ...).

Facteurs principaux :

1. Critères pédologiques et agronomiques : sols légers et caillouteux extrêmement vulnérables à la sécheresse. Sols à faible potentiel, pauvres en matières organiques, baisse de rendements, ... liée à la disparition de l'élevage, ...
2. Critères économiques : peu d'outils de transformation et de centre de décision. Production de masse (de minerais) à faible valeur ajoutée. Dynamique d'élevage en perte de vitesse

Facteurs aggravants :

1. Faible densité de population
2. Peu d'ingénierie de projet
3. Manque d'organisation et d'esprit collectif
4. Soutiens publics insuffisants
5. Déclassement de la zone
6. Volatilité et baisse des prix
7. Changement climatique
8. Baisse des aides depuis plusieurs années
9. Pas de politique de gestion de l'eau

Au préalable, il y a la nécessité d'avoir un état des lieux précis du territoire : productions, outils, ... (diagnostic) pour mieux cibler les interventions.

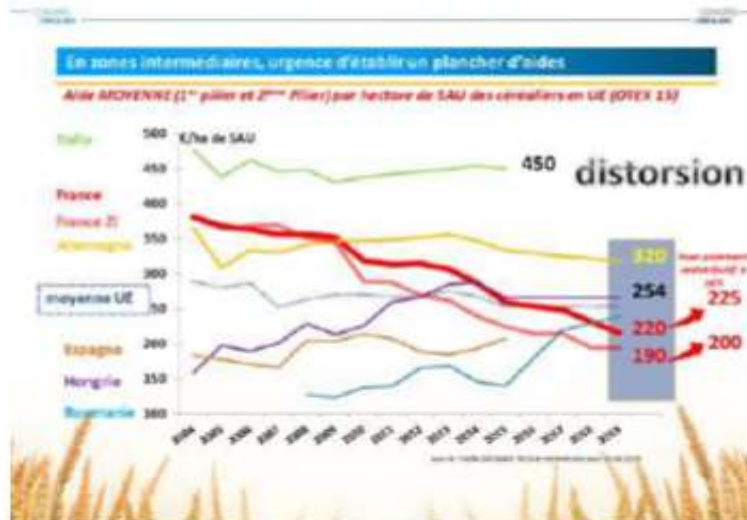
Vigilance : les zones en bordure peuvent basculer rapidement en zones intermédiaires. Une fois amorcée, ces évolutions sont irréversibles du fait de pertes d'outils, de savoir-faire, de motivation, ... Le maintien des filières comme le colza, le blé panifiable, l'élevage ou la polyculture élevage peut être un rempart pour garder de la valeur ajoutée, de l'emploi, ...

1) L'ajustement des politiques publiques est indispensable

Convergence des DPB

Contexte

Le niveau des DPB est faible et pose un problème d'équité pour ces zones à faible potentiel. Un nouveau redéploiement d'une partie des DPB au profit des 52 premiers hectares serait une nouvelle fois pénalisant pour les zones intermédiaires qui n'ont souvent pas d'autre choix que l'agrandissement pour compenser les faibles rendements et la baisse des aides.



Propositions

Le différentiel constaté entre les zones intermédiaires est de - 50 € en moyenne par hectare pour les droits à paiement directs. Ce montant sous-évalué ne se justifie plus notamment au regard des récentes recommandations de la cour des comptes.

La convergence totale est nécessaire pour améliorer la compétitivité des zones intermédiaires.

Le premier préalable à lever pour ces zones intermédiaires est de corriger cette différence inexplicable sur le terrain qui se base sur des références de plus de 30 ans. L'harmonisation avec la moyenne européenne est un minimum soit un DPB planché de 250 €/ha.

2) Adaptation de l'assurance récolte subventionnée

Contexte

Avec le changement climatique et la stagnation des rendements, la situation des exploitations notamment en grandes cultures dans les zones intermédiaires s'est fragilisée.

La succession de mauvaises années donne parfois une référence qui ne permet pas un déclenchement effectif des assurances souscrites pour faire face aux nombreux aléas.

Enjeux

Il est important d'avoir un dispositif bien adapté qui correspond aux difficultés rencontrées par les agriculteurs tout en s'assurant de proposer un dispositif économiquement viable.

Le nombre de contrats stagne

Devant l'augmentation des sources d'aléas générant des réductions du potentiel productif, il est important d'avoir un dispositif qui couvre mieux les exploitations agricoles. Le taux de recouvrement est plus important pour les oléagineux (Colza) que pour les autres cultures.

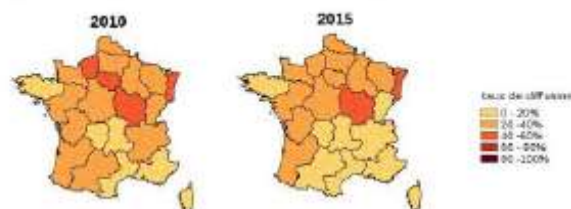
Objectifs

Il est envisagé d'avoir + 70 % des agriculteurs concernés qui puissent être couverts par cette assurance.

Argumentaire

Avec des aléas climatiques de plus en plus importants, il n'est pas concevable que des zones et des exploitations soient exclues des dispositifs d'assurances subventionnées compte tenu de leurs fragilités.

Figure 10 : Taux de diffusion régional de l'assurance pour les grandes cultures



Source : Suivi de l'aide à l'assurance multirisque climatique des récoltes - Période 2010 - 2015 - Terroiko

En Bourgogne le taux de diffusion est correct mais reste insuffisant (entre 40 et 60 %).

En Franche-Comté le taux de diffusion reste très modeste moins de 20%.

Répartition du nombre de contrats actifs par département pour les céréales et les oléagineux en 2015



Propositions

Nous demandons une révision de la référence historique des exploitations avec un taux de franchise de 20 % et une prise en charge à 70% pour les zones intermédiaires (Règlement Omnibus). Nous proposons de lancer de nouveaux contrats expérimentaux mieux adaptés à ces territoires avec les acteurs concernés en testant la possibilité de pouvoir réévaluer le rendement après plusieurs calamités successives.

3) Avenir des biocarburants

Contexte

En Bourgogne Franche-Comté, le colza représente 200 000 ha des surfaces cultivées. Du fait des faibles potentiels, cette culture est une tête d'assolement rentable et rares sont les nouvelles cultures de masse qui permettent d'avoir une marge identique à celle du colza. Peu de nouvelles filières, également, se développent sur nos territoires du fait de leur enclavement et au regard de la faible compétitivité par rapport à d'autres régions aux potentiels plus élevés.

La filière biodiesel qui consomme sur le territoire les deux tiers des surfaces cultivées en colza est donc un débouché indispensable aux zones intermédiaires. Remettre en cause cette filière serait un non-sens agronomique et une catastrophe économique.

Cette filière a une triple finalité: la production d'énergie renouvelable avec le biodiesel, la production d'huile alimentaire et la production de tourteaux de qualité, pour nos élevages, sans OGM et origine France.

La France, qui importe encore plus de 40 % de ses protéines végétales, ne doit pas remettre en cause tout le travail réalisé déjà dans ces filières.

Dans les zones intermédiaires, où il y a encore de l'élevage, ce dernier point est stratégique et mériterait d'être travaillé dans le cadre d'une contractualisation entre la filière végétale et la filière animale.

Propositions

- Sécuriser la filière française de production de biocarburants et continuer à valoriser toutes les cultures oléagineuses et protéagineuses.
- Veiller à l'équilibre de la filière biodiesel en valorisant le biodiesel issu du colza français et en mettant en place des mécanismes de limitation de l'usage de l'huile de palme dans le biodiesel.
- Mettre fin à la concurrence déloyale liée aux importations de biodiesel argentin à base d'huile de soja et obtenir de la Commission Européenne qu'elle rétablisse des droits compensateurs.
- Favoriser l'autonomie en protéines végétales et l'avenir de cette filière requiert un cadre réglementaire stable et le soutien des pouvoirs publics.
- Maintenir le taux d'incorporation des biocarburants à 7 % au sein de l'Union Européenne pour pérenniser cette filière.
- Maintenir une filière au-delà de 2030 en modifiant l'acte délégué de la Commission Européenne qui prévoit à cette date une remise en cause de cette production.
- Avoir une politique fiscale favorable au développement des biocarburants.
- Financer et soutenir une recherche dynamique afin de développer de nouvelles techniques et augmenter les performances environnementales du colza tout en améliorant les rendements : colza associé aux légumineuses par exemple. Cette technique permet d'économiser 30 unités d'azote, de réduire de 20 à 30 % les charges de désherbage.
- Promouvoir un plan protéine efficace, ambitieux et vertueux.

La filière de bioéthanol est également une filière à enjeux pour ces zones à forte dominance céréalière et comme nous l'avons précisé précédemment à faible diversification de cultures de masse. Avec le développement annoncé de l'essence, il est important que la hausse des taux d'incorporation se poursuive pour capitaliser la valorisation des débouchés. Pour cela, il est nécessaire que soit améliorée l'accessibilité aux consommateurs de carburants avec le taux d'incorporation le plus important en bioéthanol.

Propositions

- Développer les réseaux de distribution de l' E85 ;
- Favoriser l'installation de boîtiers permettant l'utilisation de ce carburant ;
- Travailler avec les constructeurs automobiles.

4) Développement des nouvelles filières

Contexte, problématique et enjeux

Des rendements inférieurs aux moyennes nationales

Type de production	Rdt moy 2011-2015 BFC (qx/ha)	Rdt moy 2011-2015 Fr (qx/ha)	Surface 2015 BFC (ha)	% de la surface France 2015
Blé tendre	65	74	389 520	7,5 %
Orge d'hiver	62	67	194 750	14,2%
Maïs grain	88	94	75 310	4,8%
Colza	32	34	198 420	13,2%
Tournesol	23	22	19 390	3,1%
Soja	28	28	27 800	22,7%
Pois protéagineux	34	39	15 310	8,7%
Féverole	25	37	2 610	3%

Tableau x : (Source : Agreste Statistique agricole annuelle)

La Bourgogne Franche-Comté, dans sa globalité, se caractérise par des rendements jusqu'à 10 quintaux inférieur à la moyenne nationale, sur le blé par exemple. Sur les zones à faibles potentiels, sur sols argilo-calcaires superficiels, les rendements pourraient être encore 15% inférieurs en céréales et 10% en colza (Source : ARVALIS).



Une situation économique préoccupante depuis 2013

La conjoncture 2014 et 2016 est très mauvaise pour les producteurs de grandes cultures, avec des prix bas conjugués à des rendements médiocres.

Le revenu des céréaliers est le plus faible des orientations économiques en 2014 avec en moyenne 1 950 €/UTANS contre 10 500 € en 2013 (RICA 2014). De plus, en grandes cultures, la dispersion des revenus est très grande et plus de quatre exploitations sur dix ont un revenu négatif.

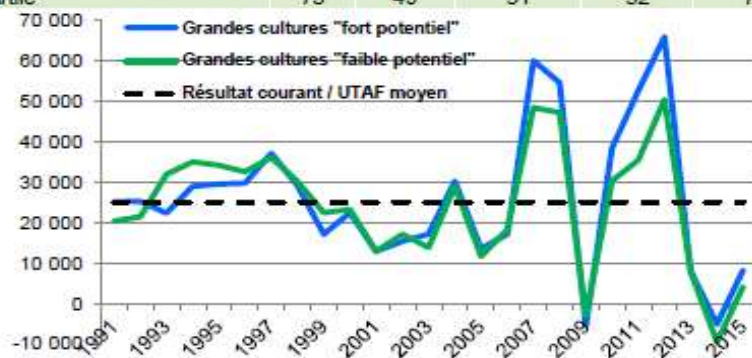
La mauvaise conjoncture n'est pas seule en cause. Les dotations aux amortissements, premier poste de charges en 2014 avec 27 % de l'ensemble, sont la principale explication à la dégradation de la santé économique de deux exploitations de grandes cultures sur trois. En effet, conséquence des investissements, en particulier en matériel, réalisés les années antérieures, leur niveau double dans ce groupe entre 2010 et 2014 pour atteindre 263 €/ha. En 2014, le produit végétal avec aides est inférieur à l'ensemble des charges de ces exploitations, si bien que le Résultat Courant Avant Impôts (RCAI) de ce groupe d'exploitations est négatif de 13 700 € alors qu'il s'élève à 2 800 € en moyenne dans les autres exploitations en grandes cultures.

Avec un niveau d'endettement trois fois supérieur à l'ensemble des exploitations de grandes cultures de la région, leur situation est dégradée et leur solvabilité remise en cause.

La situation est également difficile pour les polyculteurs éleveurs, qui cumulent les difficultés des grandes cultures et de l'élevage. Ils ont le plus fort taux d'endettement de toutes les exploitations en 2014 (55%).

Les résultats de l'Observatoire de l'Agriculture de Bourgogne 2016, donnant les résultats courants / UTAF en euros constants, sur un échantillon de 1400 exploitations en Bourgogne donnent une idée du revenu en « dents de scie » des agriculteurs.

	BFC, résultat selon les OTEX, source Agreste RICA 2014				
	OTEX 15	Bovins lait	Bovins viande	Bovins mixte	Polyculture élevage
Nb d'exploitations représentées	4 370	4 162	4 212	467	2 549
Production brute standard (€)	133 319	136 049	88 074	192 463	191 628
Surface agricole utile (SAU) (ha)	170	113	132	175	203
Surface en céréales (ha)	101	15	11	36	71
Main-d'oeuvre totale (UTA)	1,5	1,9	1,5	2,3	2,2
Main-d'oeuvre non salariée (UTA)	1,30	1,7	1,3	1,9	1,8
Age du chef d'exploitation	51	49	48	48	52
Résultat courant avant impôts (k€)	3	47	21	36	16
Résultat courant avant impôts – 1 ^{er} quartile	-24	22	7	-1	-5
Subventions d'exploitation (k€)	45	35	50	56	60
Taux d'endettement (%)	45	40	34	36	55
Taux d'endettement – 1 ^{er} quartile	26	23	21	28	33
Taux d'endettement – 3 ^{ème} quartile	73	49	51	52	74



Comme le démontre l'exemple des exploitations spécialisées grandes cultures (OTEX 15), les exploitations sur des sols à faible potentiel, pénalisées par de faibles rendements et particulièrement vulnérables aux aléas climatiques, subissent les soubresauts conjoncturels de façon plus accentuée que

7

les exploitations sur des terres à plus fort potentiel. En effet, les terres des zones intermédiaires de Bourgogne Franche-Comté sont particulièrement peu profondes et extrêmement vulnérables à la sécheresse, au gel, ...

Pour 2017 (résultats provisoires), on note un résultat courant par UTAF 2017 (estimation) qui passe du simple au double, de :

- 6 900 € pour les terres à faible potentiel,
- 15 200 € pour les terres à fort potentiel

Impulser un renouvellement des actifs et des systèmes ... :

OTEX 15	BFC	France
SAU/EA	170	125
SAU/UTA	113	89
UTA	1,5	1,4
Source : Aqreste - RICA 2014 Champ : moyennes et grandes exploitations		

Le taux de renouvellement des exploitants en grandes cultures est alarmant, avec 1,7 % soit 0,8 points en dessous de ce qu'il devrait être pour permettre le renouvellement des générations dans l'hypothèse d'une carrière d'agriculteur moyenne de 40 ans (source : données MSA 2010-2014). A l'horizon 2020, plus d'un tiers des exploitants en grandes cultures de la région partira à la retraite. Comment la transmission des exploitations peut-elle être anticipée ?

Objectifs

Comment renouveler les systèmes de grandes cultures demain ? ... avec de nouvelles formes d'organisation, d'activités principales et complémentaires pour pallier les aléas, de mutualisation des moyens pour mieux maîtriser les coûts de production..., pour rendre les exploitations plus performantes, viables et vivables :

- Allonger les rotations ;
- Accroître la valeur ajoutée des productions ;
- Densifier la production d'autres cultures (soja non OGM, ...) pour rendre la collecte et la transformation ou l'export rentables pour les OS (faiblesse des volumes, éclatement des parcelles induisant des coûts logistiques importants (transport, stockage,...) ;
- Favoriser le travail en commun ;
- Renforcer l'autonomie alimentaire régionale ;
- Développer le stockage collectif pour ces cultures (soja, ...) et les transformer en région, ;

Propositions

➔ **Piloter des systèmes efficaces en intrants et performants**

Le ciseau produit - charges rétrécissant, quelles pistes et solutions explorer pour une meilleure efficacité des intrants et des performances économiques ?

A partir des résultats des programmes « Systèmes de culture innovants, 0 herbicide ? », « Agriculture de conservation en semis direct sous couvert », « DE PHY Ecophyto »... , les systèmes innovants ainsi que les solutions agronomiques testés dans différents contextes pédoclimatiques de la région Bourgogne Franche-Comté sont à valoriser plus largement et à accompagner pour inspirer la conception, la transformation et le pilotage de systèmes agronomiquement réussis et performants.

→ Faire émerger et développer de nouvelles filières

En complément des débouchés habituels, de nouvelles filières apparaissent, s'ancrent dans le paysage régional... sous réserve de débouchés et selon des conditions particulières. C'est le cas par exemple des filières :

- Avoine nue cultivée pour les débouchés en agro-alimentaire (flocons d'avoine, barres de céréales), l'alimentation des animaux à viande blanche (volailles, porcelets), l'industrie des cosmétiques ;
- Lentilles produites sur 1 687 ha, principalement dans l'Yonne (71 %), la Côte d'Or et la Nièvre, et représentant 2 362 t en 2016 (+ 65 % en 5 ans), historiquement en agriculture biologique mais pas seulement ;
- Soja, en particulier avec l'unité de transformation Extrusel ;
- Chanvre grâce à une diversification des débouchés par les coopératives Interval et La Chanvrière de l'Aube, avec 2 000 ha en 2017 localisés principalement en Haute-Saône (37 %), Yonne (28 %) et Côte d'Or (13 %) ;
- Pois chiche avec 1 747 ha, produits à près de 96 % dans l'Yonne.

Zoom sur des cultures qui montent

☀ Une filière soja en fort développement régional

La culture des légumineuses et en particulier le soja (très riche en protéines), répond à plusieurs enjeux :

- Autonomie protéique régionale, voire française ;
- Réduction des GES, des intrants ;
- Filières sans OGM (la filière Comté a des besoins de 11 000 t équivalent graines) ;
- Filières locales, traçabilité.

Le Plan Protéines Bourgogne (2014) porté par le Conseil Régional de Bourgogne, la Chambre régionale d'agriculture et la Direction Régionale de l'agriculture, de l'alimentation, et de la forêt a pour objectif le développement de la culture de protéagineux et de légumineuses fourragères pour renforcer l'autonomie protéique en alimentation animale et humaine. Un des objectifs concerne la relance de la filière soja régionale. Cette initiative et les aides accordées aux légumineuses ont permis de tripler les surfaces semées entre 2010 et 2015.

Le débouché de l'alimentation animale : un marché pour le soja

Les différentes productions végétales sont introduites dans les formules d'aliment en quantité variable selon les cours. Les fabricants disposent de très peu de marge de manœuvre et utilisent donc les matières premières les moins chères, et pas forcément les plus locales.

Nous disposons de données permettant d'évaluer les besoins des fabricants d'aliments du bétail de la région :

Régions	CEREALES				PRODUITS DESHYDRATES			GRAINES PROTEAGINEUSES		TOURTEAUX		ENSEMBLE DES MATIERES PREMIERES
		blé tendre	maïs	orge				Soja	Colza			
BOURGOGNE	280,2	111,7	102,3	49,0	50,0		6,3	196,8	58,0	81,4	690,2	
FRANCHE-COMTE	65,9	13,1	22,8	20,5	19,1		2,1	105,5	39,6	48,8	247,3	
BFC	346,1	124,8	125,1	69,5	69,0		8,4	302,3	97,7	130,2	937,4	

Champ : Ensemble des établissements producteurs d'aliments composés pour animaux de ferme de plus de 5000 tonnes de fabrication annuelle d'aliments.
Source : Agreste - enquête triennale sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme.

Ces données montrent que la région pourrait être autosuffisante en grandes cultures pour ce débouché, sauf en ce qui concerne les tourteaux de soja, dont environ 40 000 t sont produits annuellement par Extrusel.

La segmentation qui s'opère sur le marché laitier et la tendance lourde d'orientation vers le non OGM offrent une opportunité de développer des productions de soja et de colza non OGM, tout en sachant que la segmentation du secteur laitier, sous l'impulsion de la distribution ne s'accompagne pas toujours de revalorisation du prix du lait, au regard du surcoût engendré.

Toutefois, une contractualisation régionale pourrait permettre de sécuriser un approvisionnement pour les filières laitières et un débouché pour la filière céréalière. L'atout d'une alimentation régionale pourrait constituer un atout supplémentaire à faire valoir sur un marché laitier extrêmement concurrentiel.

Freins et moyens à mettre en œuvre

- Le surcoût d'une alimentation régionale constitue un frein à la contractualisation, d'autant plus que certains transformateurs refusent à répercuter le surcoût du non OGM et du local aux producteurs de lait.
- Nécessité de densifier la production de soja non OGM pour rendre la collecte et la transformation rentables pour les OS (faiblesse des volumes, éclatement des parcelles induisant des coûts logistiques importants (transport, stockage,...)).

Propositions

- Inciter les opérateurs concernés à contractualiser pour assurer un développement de ces nouvelles filières qui concourent à la durabilité des systèmes.
- Valoriser les filières qui privilégient l'utilisation de protéines issues d'une agriculture durable.
- Faciliter l'implantation d'ateliers d'engraissement de bovins.

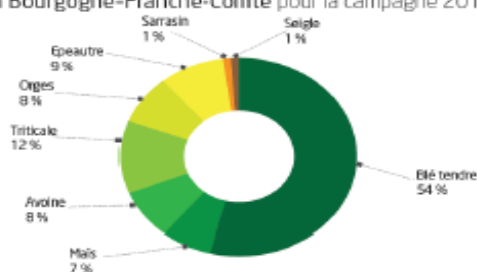
Pour l'ensemble des productions

- Maintenir et renforcer le capillaire ferroviaire et fluvial pour faciliter la commercialisation de la production.
- Investir dans la recherche pour des variétés mieux adaptées au contexte agropédoclimatique et pour développer des systèmes plus économes en intrants.

☀ La forte dynamique de l'agriculture biologique

La Bourgogne Franche-Comté est la troisième région pour le volume de production de l'agriculture biologique : 3,2% de la SAU est Bio, contre 2,5% au niveau français. La Bourgogne Franche-Comté totalise ainsi 10,5% de la SCOP française (10% des céréales, 6,3% des oléagineux et 12,3% des protéagineux). Il existe une forte dynamique de conversion en agriculture biologique, avec 667 exploitations et 32 200 ha de grandes cultures en démarche bio en 2015, 42% en conversion. 80% de ces surfaces sont des céréales (*Agence Bio*).

Répartition de la collecte de céréales biologiques par espèce en Bourgogne-Franche-Comté pour la campagne 2015/2016



Source : FranceAgriMer - stats 2016 (chiffres provisoires)

Le moulin Decollogne à Aiserey est le plus grand moulin bio d'Europe (capacité d'écrasement de 25 000 t/an). Filiale du groupe Dijon Céréales, ce moulin a été mis en place avec la participation des coopératives et des meuniers de la région, ainsi que d'autres acteurs de la filière. La COCEBI (89) historiquement spécialisée en production biologique, est l'un des fournisseurs du moulin Decollogne. En Franche Comté, la filière bio est également très présente avec les Ets Domier, collecteur, meunier et seul fabricant d'aliments bio Franc-Comtois.

Proposition

- En agriculture biologique, comme pour les filières classiques, il est indispensable de se démarquer par une segmentation des marchés avec des signes officiels de qualité ou autres certifications pour aller rechercher de la valeur ajoutée : AB, label rouge, filière CRC « Culture Raisonnée Contrôlée ».

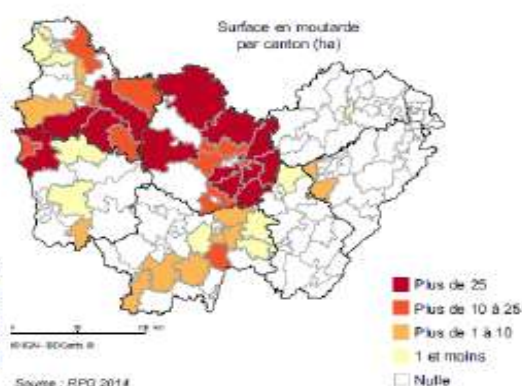
☀ Moutarde

La Bourgogne, leader européen de la moutarde

La production de graines est adaptée à la demande en 2017, avec 9500 t commandées. Les surfaces sont localisées sur 4 départements :

- Côte d'Or : 4 392 ha
- Yonne : 1 230 ha
- Saône et Loire : 342 ha
- Nièvre : 126 ha

La production française de moutarde représente 95 600 t de pâte, soit plus de 50 % de la production européenne. Les industriels basés en Bourgogne (*Amora-Maille, Européenne de Condiments, Ets Fallot, Reine de Dijon...*) produisent 95 % de la moutarde française.



Environ 70% des graines de moutarde transformées sont importées (du Canada essentiellement).

Des travaux de sélections variétales sont nécessaires pour obtenir des variétés adaptées au contexte pédo-climatique (variétés d'hiver) et à la transformation du produit fini. Cette culture est à forte valeur ajoutée pour les agriculteurs, et permet l'allongement des rotations.



Une démarche IGP « Moutarde de Bourgogne » concerne 34 agriculteurs, soit environ 12% des producteurs de graines de moutarde.

Le chanvre, une production avec des intérêts agroécologiques importants, qui peine à décoller

Malgré les nombreux intérêts de cette culture (revenu supérieur au blé), le chanvre a des difficultés à se développer. Les projets, permettant de lever les freins au développement de cette filière, ne sont pas soutenus par les pouvoirs publics.



L'utilisation du chanvre en tête de rotation a de nombreux avantages pour le maintien du potentiel de production dans les zones intermédiaires : allongement de la rotation, amélioration de la structure du sol, aucun traitement phytosanitaire, ... L'implantation de cette culture dans les aires de captage permet d'avoir une réponse technique et économique efficace pour préserver la qualité de l'eau

Cette filière est prometteuse compte tenu de la diversité des débouchés.



Freins

Mais il existe encore de nombreux freins à lever :

- Améliorer les conditions de récolte ;
- Améliorer des outils industriels pour la valorisation des débouchés ;
- Renforcer l'accompagnement technique pour optimiser l'implantation de la culture ;
- Conforter la recherche-développement pour augmenter les débouchés alimentaires ;
- Donner un coup de pouce aux projets structurants pour accélérer leur mise en œuvre.

Proposition

- Mise en place d'un contrat de filière « Chanvre agricole » pluriannuel, pour assurer un réel accompagnement au développement de cette culture et acquérir ainsi des processus industriels spécifiques permettant de garantir une pérennité économique aux producteurs.

☀ La luzerne

Les surfaces en luzerne dépendent des outils de déshydratation : il existe seulement deux usines de déshydratation de luzerne dans la région : celle de Baigneux les Juifs et celle d'Arc les Gray, traitant environ 1800 ha de luzerne.

Mais le coût de l'énergie est parfois rédhibitoire pour la pérennité de cette filière.

Avec le changement climatique, la luzerne, qui peut résister à des périodes de sécheresse, a démontré tout son intérêt pour nos zones intermédiaires où il y a encore de l'élevage. Cependant de nombreux freins restent à lever pour assurer une place significative à cette culture.

Freins

- Élargir et assurer une pérennité des débouchés aux producteurs de luzerne ;
- Développer la contractualisation des surfaces mises en production en s'appuyant sur les opérateurs économiques solides (organismes stockeurs, coopératives, ...);
- Optimiser les coûts de l'énergie en utilisant les énergies renouvelables ;
- Recherche sur les variétés ou des nouvelles techniques de récolte pour préserver les qualités nutritives (récolte des feuilles, ...).

☀ Pois chiche

D'origine méditerranéenne comme le pois, la lentille ou la féverole, le pois chiche est devenu une des légumineuses majeures au niveau mondial. C'est un aliment de base en Inde, où se concentrent les 2/3 de la production mondiale. Essentiellement utilisé en alimentation humaine, il est cuisiné sous de multiples formes, dont une forte proportion en farine pour diverses préparations traditionnelles. L'Europe est déficitaire en pois chiche. C'est notamment pour cela qu'il est difficile de trouver des semences. Un problème de quantité parfois doublé d'un autre de qualité (problème de germination).

A l'échelle de l'Union européenne, la France représente 29 % de la production, devant l'Italie (17 %), le Royaume-Uni (15 %) et l'Espagne (8 %).

La France cultive environ 8 000 hectares de pois chiches, essentiellement en Midi-Pyrénées et dans le sud-est.

Cette plante annuelle insensible au mildiou et dont la culture valorise les sols secs et caillouteux, comme on peut en trouver en Bourgogne Franche-Comté, est excellente en rotation.

En 2017, 1747 ha de pois chiche ont été produits, essentiellement dans l'Yonne (96%).

Afin de diversifier les assolements, de créer des filières locales durables, d'autres cultures nouvelles sont à cultiver ou à explorer (lentilles, lupin, avoine nue, soja, chanvre et sarrasin) pour permettre la rotation des cultures, développer de nouvelles cultures et ainsi réduire l'usage de produits phytosanitaires, consolider le revenu des exploitations et développer des filières locales .

Concernant le pois chiche, « si les rendements atteignent 2,5, voire 3 tonnes/hectares, on concurrencera sérieusement le blé » Car le but est bien de créer des débouchés et une véritable filière, mêlant agriculteurs, coopératives, instituts techniques et négociants.



✱ Développement de la filière porcine dans les zones intermédiaires

Contexte de la filière porcine en Bourgogne Franche-Comté

L'élevage porcin s'appuie en Bourgogne Franche-Comté sur différents systèmes adaptés à leur contexte local, qu'il s'agisse de la polyculture-élevage, d'atelier complémentaire d'un autre élevage (bovins lait – bovins viande) ou d'atelier spécialisé. Ces élevages valorisent des ressources alimentaires locales, céréales et sous-produits des IAA (lactosérum, ...). Ils représentent :

- 322 élevages de plus de 10 truies ou 20 porcs et 22 300 places de truies
- 390 000 porcs charcutiers produits en 2017 (13 porcs / km² de SAU)
- Plus de 50% de la production engagée sous SIQO (IGP, Label Rouge et AB)
- 61,3 millions d'euros de production agricole porcine, hors subvention
- Un potentiel d'approvisionnement pour la transformation locale (1 100 salariés)

Avec seulement 2% des porcs produits mais 4% de la charcuterie française, dont une part conserve un lien étroit avec l'élevage régional (45% des porcs régionaux sont valorisés en SIQO), la filière porcine BFC contribue à ancrer de nombreux emplois sur le territoire, principalement en zone rurale.

La production locale ne couvre toutefois qu'environ 40% de la consommation en produits porcins de la Bourgogne Franche-Comté, alors que la transformation régionale valorise elle près de 100 000 t de porc en charcuteries. Dans le même temps, l'érosion de la production porcine régionale contraste avec la croissance des abattages qui illustre la vigueur du marché local.

Objectifs et enjeux

Afin de conserver un tissu porcin suffisant pour rester compétitif, il est indispensable de préserver les activités liées à la production porcine qui participent pleinement à l'aménagement du territoire en complément des autres productions animales ou végétales, en confortant les systèmes de polyculture – élevage.

En valorisant les opportunités :

- Des bassins de consommations qui recherchent de plus en plus une identification locale du produit.
- Des démarches de qualité bien ancrées (Label Rouge, AB, IGP, ...).
- Un équilibre et une complémentarité entre engrais de fermes issus de l'élevage et productions végétales.
- Des surfaces permettant d'assurer l'auto-approvisionnement des matières premières céréalières nécessaires à l'alimentation des porcins.
- La contribution à la production d'énergie (méthanisation, photovoltaïque ...).
- La complémentarité entre l'atelier porc et un autre atelier (lait ou cultures) présente pour les éleveurs un intérêt tant économique (plus forte résilience des systèmes) que social (moindre isolement des éleveurs).

Mais aussi en répondant aux contraintes :

- Manque de candidats à l'installation ou à la reprise d'exploitations.
- Acceptabilité sociale des projets souvent plus compliquée que dans les grands bassins de production.
- Lourdeurs des investissements.
- Méconnaissance des spécificités de la production porcine qui entraîne une frilosité accrue des financeurs.
- Manque de visibilité économique pour les porteurs de projets ;
- Problèmes réglementaires et lourdeurs administratives.

Propositions

Favoriser l'installation en filière porcine : répondre au manque de candidats, à l'importance du capital à mobiliser, et au manque de visibilité économique à moyen-long terme

- Mettre en avant dans les parcours de formation les atouts de la complémentarité entre l'atelier porc et un autre atelier
- Apporter de la lisibilité économique pour les investisseurs, en répondant au risque de fluctuation des revenus sur les premières années (favoriser la contractualisation, accompagner la mise en place de fonds de sécurisation, assurance revenu, ...)
- Assurer un portage financier : accompagner d'avantage le risque au regard du montant d'investissement et « étaler » ce risque (fonds de garanties, capital relais,...)

Favoriser la transmission et la transmissibilité des élevages : identification d'un repreneur plus compliquée que dans les régions à forte densité porcine

- Privilégier les aides aux investissements pour les élevages avec un projet de reprise
- Bonus à l'installation pour les reprises d'élevage ?
- Bonus au maintien de l'atelier porc ou à sa création dans le cadre d'une reprise ?

Accompagner les investissements

- Au regard du faible nombre de projets concernés, proposer un bonus aux investissements porcins dans les programmes d'investissements (PCEA, ...) : en terme de priorité comme de taux d'accompagnement

Sécuriser l'accès aux ressources alimentaires locales (céréales, lactosérum, ...)

- Favoriser les investissements permettant une meilleure mobilisation de la ressource alimentaire locale : soutien à la contractualisation « longue » pour développer la complémentarité entre les fournisseurs de matières premières locales pour l'aliment du bétail (céréales, protéines et coproduits d'IAA) et l'élevage porcin
- Accompagner de manière spécifique les investissements des entreprises qui s'engagent pour une valorisation locale de leurs coproduits (investissement pour une valorisation en filière animale) comme pour la mise en place de filière d'aliment local, sans OGM, ...
- Privilégier la valorisation en alimentation animale des coproduits également utilisables pour la production d'énergie (règles de priorisation) ;
- Adapter les seuils de déclenchement des autorisations pour les zones intermédiaires.

☀ Filière avicole et cunicole

Contexte et enjeux

Les chiffres clés de la filière avicole en Bourgogne Franche-Comté

Plus de 700 élevages

3 000 emplois directs ou dépendants

44 % des élevages de volailles sous SIQO (Signe de l'Identification de la Qualité et de l'Origine)

3 % de la production française en poulets

- Une constante augmentation de la consommation mondiale et française
- Un marché français à reconquérir (plus de 40 % du poulet consommé en France est importé)
- Une nécessité d'approvisionnement local des entreprises d'abattage et de transformation en région
- Un besoin d'augmenter les volumes locaux pour pérenniser les outils amont et aval
- Un besoin de renouvellement des générations de producteurs
- Un approvisionnement en céréales sur place et la proximité des pôles de consommation importants (Ile de France, Rhône-Alpes, Suisse) constituent des facteurs favorables,
- Mais la filière est fragilisée par l'Influenza aviaire. Concernant la cuniculture, l'arrivée d'un nouveau virus, le VHD (maladie virale hémorragique) rajoute aux difficultés rencontrées par cette filière, avec une baisse de la consommation et des intrants coûteux.

Objectifs

La production avicole permet de s'installer ou de conforter son exploitation avec un élevage de volailles en région Bourgogne Franche-Comté en apportant une alternative à l'agrandissement foncier, la sécurisation du revenu, une opportunité d'installation, la pérennisation de la main-d'œuvre salariée... La production avicole est une VRAIE opportunité locale !

Des perspectives de production et des débouchés engageants

De nombreuses entreprises de l'amont et l'aval de la filière sont présentes en région : couvoirs, fabricants d'aliments, abattoirs, transformation...

Près de 100 000 m² nouveaux attendus par la filière régionale d'ici 2020

Les besoins concernent toutes les catégories de production : atelier avec circuits courts de commercialisation (production, abattage, découpe et transformation), volailles fermières, volailles de Bresse, volailles label rouge, certifiées et conventionnelles ainsi que les reproductrices et poules pondeuses.

Selon les territoires, les besoins varient en fonction des organisations de producteurs (OP).

Une production pleine d'atouts

- **Contrats de reprise** permettant de sécuriser les débouchés ; les produits sont vendus avant d'être mis en production
- **Complémentarité avec les grandes cultures** : utilisation de la paille, valorisation du fumier : NPK produits/bâtiment de 30 000 poulets :
N = 6 630 kg - P = 3 730 kg - K = 7 045 kg, soit l'équivalent de 19 t d'ammonitrate, 8,4 t de super 45 et 12,8 t de chlorure de potassium.
- **Alternative à l'agrandissement foncier**
- **Conditions de travail optimisées**
 - Planification des démarrages de lots : gestion des périodes de travail, congés possibles
 - Charge de travail modérée : 1 équivalent temps plein pour 3 000 à 3 500 m² en astreinte > 1 ETP en période de pointe
 - Bâtiments modernisés : automatisation, informatisation, ergonomie, adaptation aux exigences sociétales.
- **Apport de trésorerie régulier** : paiement en fin de lot

Propositions

- Installer des producteurs
- Faciliter l'implantation d'ateliers en complément d'activité
- Aider aux investissements (construction et modernisation)
- Maîtriser les risques et les aléas : garanties bancaires et gestion sanitaire

Moyens

- Faire connaître la filière avicole et cunicole auprès des réseaux transmission-installation : les centres de formation agricole, les JA et les points info installation, les chambres d'agriculture et les centres de gestion...
- Mobiliser les aides du PCAE et diffuser largement les modalités d'accès,
- Garantir la sûreté sanitaire des élevages, anticiper les risques sanitaires : accompagner les élevages au renouvellement du troupeau reproducteur en cas de mortalité supérieure à 30 %
- Assurer la sécurité sanitaire : indemne d'Influenza aviaire par l'accompagnement des élevages à l'application des mesures de biosécurité,
- Assurer la promotion des productions (AOP volailles de Bresse, volailles fermières de Bourgogne et la viande de lapins),
- Sensibiliser le public pour faciliter l'acceptation sociétale
- Adapter les seuils de déclenchement des autorisations pour les zones intermédiaires.

5) Stockage de l'eau

Contexte

La sécheresse de 2018 restera dans les annales. La France a connu un début d'année très pluvieux avec de nombreuses inondations, puis les mois d'été et d'automne les plus chauds depuis 1900, avec les conséquences que l'on connaît pour les agriculteurs. Les zones intermédiaires de la Région Bourgogne Franche-Comté ont été fortement impactées par cette sécheresse exceptionnelle.

Ce changement climatique a bien été identifié par Arvalis et a déjà de nombreuses conséquences sur les productions agricoles.



Dans le domaine du stockage de l'eau et de l'irrigation, la France a pris du retard et régresse.

QUELQUES CHIFFRES CLEFS : l'irrigation France/Europe

Dose d'eau moyenne, apportée par irrigation aux cultures :

- FRANCE : 1700 m³/ha/an
- Espagne : 4800 m³/ha/an
- ITALIE : 4000 m³/ha/an

Entre 2003 et 2013, la surface irriguée

- En France, a stagné +0.03%
- la moyenne EUROPEENNE, A PROGRESSE DE 13.4%

CAPACITE DE STOCKAGE :

- ESPAGNE 48%
- FRANCE 4.7%

Objectifs

Avec le changement climatique, il est important de faire l'analyse précise des besoins en retenues d'eau et de soutenir ces investissements. Outre la levée des freins au stockage de l'eau, des mesures d'ordre fiscal et financier sont à prendre en compte, mais il faudra aussi travailler dans le domaine de la recherche « pour avoir des variétés plus résilientes avec moins de besoins d'eau ». La concrétisation des projets passe par une simplification administrative, un accompagnement financier et pas seulement en substitution à des prélèvements existants ou pour des productions maraîchères.

Argumentaire

Le changement climatique nécessite d'engager rapidement une réflexion sur le stockage de l'eau et les moyens d'adaptation.

REALISATIONS en cours...

Actions CA21



- Avertissements irrigation à destination des irrigants, à partir de suivis tensionométriques situés dans différentes cultures
- Information des mesures de restriction
- Information de la réglementation
- Accompagnements de projets collectifs ou individuels
- Gestion quantitative (ZRE et Hors ZRE)
- Rechercher des méthodes d'optimisation de l'irrigation : Mise en place d'essais dans le cadre de l'appel à projet IQU'Eau

Actions du Syndicat des Irrigants : Réflexion d'adaptation au changement climatique



- Améliorer les connaissances et échanger...bâti des partenariats (INRA, Agrosup, Université de Bourgogne, Climatologues) : Formations
- Réflexion sur le changement climatique et les moyens d'adaptation – réalisation de Climat XXI – Document qui vise à présenter les tendances d'évolution du climat jusqu'en 2100 et les incidences de ces évolutions sur les pratiques agricoles.
- Révision du Schéma Départemental d'Irrigation

ANTICIPER plutôt que SUBIR

Propositions

Dans le cadre d'une approche multisectorielle, il est important de pouvoir soutenir la concrétisation de nouveaux projets qui restent pour l'instant dans les cartons faute d'avoir un soutien financier. Le stockage de l'eau devra être inscrit dans les lignes directrices européennes pour la prochaine programmation.

Exemple : 10 dossiers sont en attente dans le département de la Côte d'Or pour 10 millions d'investissements et un volume de stockage de l'eau estimé à 291 000 m³.

Ces projets permettent de s'inscrire dans une démarche pas uniquement agricole de la ressource en eau. Ils pourront servir aussi de réserves pour les incendies. Cela permet également de préserver la biodiversité et de pouvoir mieux gérer les cours d'eau en période estivale.

6) ÉNERGIES RENOUVELABLES

Contexte

Les zones intermédiaires souffrent d'une faible rentabilité de leurs productions du fait de la faible potentialité agronomique des sols.

Après avoir travaillé sur les nouvelles productions, le développement des énergies renouvelables constitue une réponse aux opportunités de territoire, la pression sociétale et peut générer des revenus complémentaires indispensables à la survie des exploitations.

Contrairement aux productions agricoles, très variables en terme de rémunération, et fortement dépendantes des conditions climatiques, les énergies renouvelables présentent une source de diversification de revenu stable, lissé et connu sur 15 à 20 ans.

Deux pistes paraissent être des opportunités à creuser :

- La photovoltaïque sur les bâtiments : investissement accessible et ne nécessitant pas de main d'œuvre spécifique
- La méthanisation : investissement plus coûteux, nécessitant de la main-d'œuvre et une maîtrise technique spécifique, dont la dimension collective peut intégrer éleveurs et céréaliers et jouer sur la complémentarité – notamment agronomique - des systèmes.

Objectifs

- Trouver une source de revenus complémentaire, stable sur la durée
- Réintroduire de l'élevage, couplé à un atelier méthanisation

Argumentaire

Le photovoltaïque sur les toitures, participe, dans les exploitations d'élevage au financement des bâtiments d'élevage. Il constitue donc une source de revenus à développer pour amortir les investissements et améliorer la rentabilité des productions laitières ou allaitantes notamment.

Concernant la méthanisation, le digestat constitue un substitut intéressant des engrais chimiques. Inodore, assimilable rapidement, de bonne efficacité agronomique, ce co-produit analysé et épandu avec du matériel de précision, réduisant la volatilisation contribue à une amélioration environnementale des pratiques.

Au 31/12/2017, on dénombrait 35 installations de méthanisation en Bourgogne Franche-Comté et quelques projets qui seront mis en route prochainement.

Au regard du niveau d'investissement nécessaire dans un méthaniseur, l'implantation d'unités collectives apparaît comme plus sûre.

Au-delà de ce volet technique, la méthanisation contribue à des projets fédérateurs, collectifs, territoriaux (gestion locale de l'énergie, des sous-produits et déchets).

Enfin, par sa production d'énergies renouvelables, l'agriculture contribue à la production d'énergies vertes et à l'effort général de réduction des émissions de GES. Le marché du carbone constitue une des pistes futures, génératrices de revenus.

Propositions

- Clarifier et intensifier le conseil indépendant pour sécuriser les projets
- Financer le développement du photovoltaïque sur les toitures des bâtiments agricoles
- Faire financer le coût de raccordement au réseau gaz par le gestionnaire de réseau
- Piloter une dynamique collective pour encourager les nouveaux projets
- Ne pas exclure le photovoltaïque au sol pour les surfaces peu productives
- Revoir l'organisation du réseau avec le soutien des collectivités locales pour mettre en place un dispositif adapté au développement des énergies renouvelables.
- Donner la possibilité à plusieurs exploitations de réaliser des épandages pour faciliter la gestion des digestats d'un méthaniseur.

Exemples

- 14 agriculteurs de la Nièvre se sont associés pour créer la SAS 58 SOLAIRE en 2015. Cette société regroupe 2 bâtiments d'élevage et 12 de stockage, soit 18 550 m² pour un investissement de 4.5 millions d'euros. La production globale annuelle attendue est de 2.72 millions de kWh, ce qui représente la consommation moyenne de 400 personnes ou environ 250 tonnes d'émissions de CO2 évités.
- Financement d'un bâtiment de stockage matériel de 200 000€ sur 15 ans, par du photovoltaïque (rentabilité de 15 000€/an).
- **Méthanisation collective** : <http://www.web-agri.fr/machinisme-batiment/tracteur-manutention-transport/article/le-jura-inaugure-sa-premiere-unite-collective-1151-142813.html>

7) Maintien de la polyculture élevage

Contexte

Dans les zones intermédiaires, les exploitations ont eu tendance à arrêter l'élevage. Pourtant sur le long terme, ce choix n'est pas toujours opportun.

Le maintien de la polyculture-élevage est un moyen de préserver la valeur ajoutée, des emplois dans le cadre d'une agriculture durable et constitue un rempart à la « céréalisation ».

Les baisses de rendements et de prix dans les secteurs grandes cultures, viande bovine et lait conventionnel ont fragilisé le système polyculture-élevage très présent dans nos zones.

Le constat est fait aujourd'hui d'une diminution de la polyculture-élevage dans le paysage agricole. Sa pérennité est remise en cause dans certains territoires, souvent au détriment des ateliers d'élevage.

Enjeu

L'enjeu est de ne pas pénaliser ces systèmes

La réassociation des productions végétales et animales apparaît aujourd'hui comme une voie importante à explorer non seulement pour remédier aux effets négatifs de l'intensification et de la spécialisation des exploitations et des bassins de production sur l'environnement mais aussi pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources (réduction des besoins en intrants de synthèse) et la robustesse des systèmes de production face aux aléas et aux changements tant climatiques que socio-économiques.

Il est important de favoriser la pratique de la polyculture-élevage à l'échelle des territoires en mettant en valeur son efficacité et sa capacité à s'adapter aux nouveaux aléas.

Objectifs

Il est indispensable de soutenir les exploitations en polyculture-élevage en captant les systèmes les mieux adaptés.

Argumentaire

Au plan environnemental, associer cultures et élevage à l'échelle de l'exploitation permet de contribuer au maintien de la biodiversité locale, grâce au maintien de prairies et de haies favorables à la biodiversité végétale et à celui d'une hétérogénéité des paysages favorable à l'avifaune.

Au plan économique l'exploitation de polyculture élevage bénéficie d'une certaine flexibilité. La coordination des cultures et de l'élevage peut permettre d'accéder à une certaine autonomie du système technique et une moindre dépendance des intrants.

La polyculture-élevage permet aussi de développer des pratiques résistantes aux aléas comme l'utilisation de cultures à double fin, comme le choix de récolter du maïs en grain ou l'ensilage.

Propositions

- Il faut poursuivre les programmes de recherche qui visent à mieux comprendre l'intérêt et le fonctionnement des systèmes de polyculture-élevage en vue d'optimiser leur durabilité et leur résilience à deux échelles différentes : l'exploitation et le territoire.
- Identifier les besoins d'accompagnement pour valoriser les complémentarités entre cultures et élevages et diffuser plus largement les résultats.
- Il faut remettre la polyculture-élevage au goût du jour en soutenant la mise en place d'ateliers d'élevage (porcs, volailles ...) ou la création de nouveaux modèles de systèmes de grandes cultures avec un élevage ovin par exemple. Différentes pistes seront travaillées dans le cadre du programme régional ALEAS.
- Des points supplémentaires doivent être accordés pour les projets prévoyant la création d'un système polyculture élevage.
- Aider les investissements qui permettent de réduire les contraintes de travail liées à ces systèmes (robot, couloir contention, ...).

8) Complémentarité entre la filière végétale et la filière animale

Contexte

Dans les zones intermédiaires, où il y a encore de l'élevage, le développement de systèmes de productions mixtes qui combinent productions animales et végétales peut être une stratégie efficace pour promouvoir des productions plus durables.

Objectifs

Pour avancer dans ce domaine, il est nécessaire d'identifier des cas concrets ayant mise place des innovations prometteuses en matière de complémentarité cultures/élevages.

Argumentaire

Pour faire face aux aléas, ces complémentarités cultures/ élevages peuvent parfois améliorer simultanément les performances économique et environnementale des exploitations

A l'échelle territoriale, la collaboration entre les exploitations comme l'échange de matières comme les effluents ou les fourrages ou d'animaux, améliore les performances économiques.

Plusieurs collaborations peuvent s'envisager pour :

- la création d'un méthaniseur ;
- la diversification des rotations ;
- la valorisation d'espaces ; l'optimisation de la couverture des sols ;
- la contractualisation par des filières courtes de commercialisation : foin, paille, ...
- la mise en place d'outils facilitant les échanges entre exploitation (banques de fourrages, de fumier, ...).

Propositions

- Pour ces innovations , il est indispensable d'identifier les conditions d'acceptabilité de ces changements et de bien prendre en compte la compensation des pertes économiques à l'échelle de chaque exploitation.
- Il est nécessaire de soutenir ces initiatives à l'échelle des territoires.

9) Optimisation de la mécanisation

Contexte et enjeux

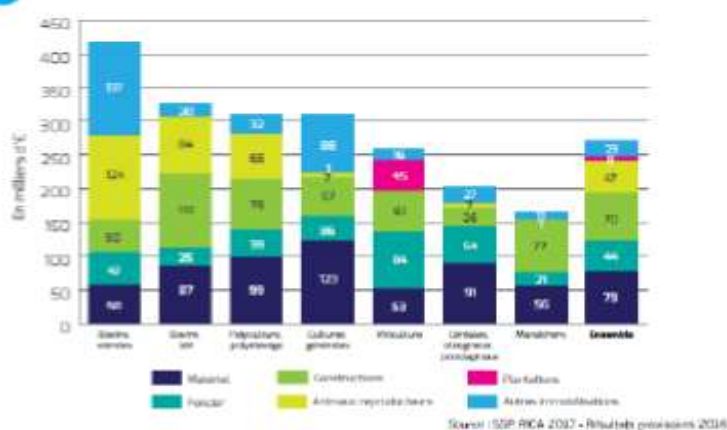
La maîtrise des charges de mécanisation est un sujet important pour les zones intermédiaires. En moyenne, la traction apparaît comme le premier poste de charges. Elle représente plus de 30 % des charges totales liées à la mécanisation.

Cette proportion est restée stable, mais a progressé de près de 20 % en valeur entre 2005 et 2017, accompagnant une augmentation générale des charges de mécanisation.

Depuis 2005, les charges de mécanisation des exploitations de grandes cultures ont augmenté de 50 %, par contre le ratio « charges de mécanisation / produit brut » s'est dégradé passant de 17,5 % à 22,3 %. Le poste traction a augmenté de 38 %.



COMPOSITION DES ACTIFS IMMOBILISÉS PAR POSTE ET PAR EXPLOITATION EN 2015



En moyenne, les actifs immobilisés des exploitations en 2016 représentent 59 % des actifs (circulants et immobilisés) qui s'élèvent à 439 500 €. Parmi les actifs immobilisés des exploitations, ce sont les actifs en matériels qui ont le plus progressé de 59 % en moyenne de 2005 à 2015.

Objectifs

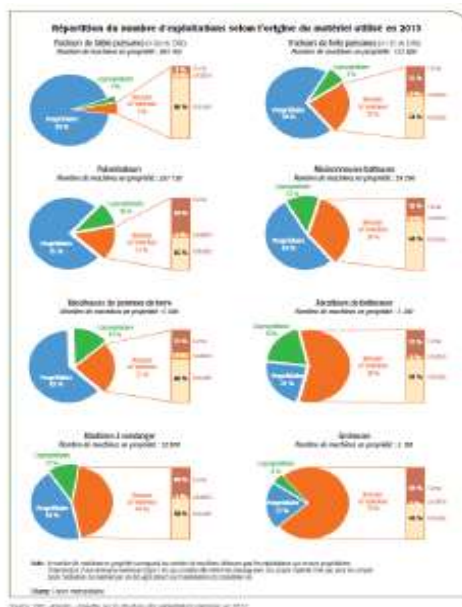
Les coûts de mécanisation sont trop élevés dans de nombreuses exploitations. Il est important de proposer des dispositifs qui permettent de baisser rapidement ces coûts tout en maintenant les investissements nécessaires au bon fonctionnement des exploitations.

Argumentaire

Il existe des marges de manœuvre sur ce poste avec l'utilisation du matériel en CUMA, en copropriété

Par exemple, le coût horaire d'un tracteur de tête est 24,4 € par heure en CUMA, alors qu'il sera de 27,3 € par heure pour un tracteur en propriété.

Si le mode d'utilisation du matériel varie en fonction de celui-ci : une ensileuse est généralement utilisée en CUMA ou en prestation de services, alors que le tracteur ou le pulvérisateur seront achetés en propriété.



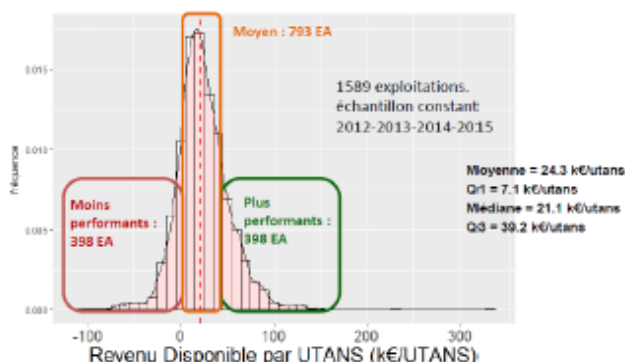
Propositions

Il est important de soutenir les investissements productifs (PCEA, FEADER, ...), par des mesures spécifiques avec des taux plus élevés pour les démarches collectives (Cuma, copropriété, ...).

Les réseaux chargés de ces questions de mécanisation doivent proposer des stratégies opérationnelles d'optimisation aux agriculteurs pour limiter l'augmentation des coûts de mécanisation.

10) Accompagnement stratégique

Contexte, problématique et enjeux



Source : Données CER France et Agroprestion 21-89, 2012 à 2015, traitement Arvalis 2017

En zone intermédiaire, comme sur le territoire de Bourgogne Franche-Comté en général, on observe une très grande dispersion des résultats économiques qui plaide pour un accompagnement stratégique adapté aux spécificités de chaque exploitation.

En effet, même si les exploitants ne bénéficient pas tous des mêmes atouts (terres en propriété ou non, exploitation modernisées, parcellaire groupée, et ne supportent les mêmes contraintes : potentiels agronomiques très inégaux des sols, microclimats favorables ou défavorables à certaines cultures,... des marges de manœuvre existent pour améliorer la résilience des exploitations.

On observe des initiatives ponctuelles sur différentes thématiques, qui peuvent apporter des réponses à un plus grand nombre d'exploitations,... Aussi, il semble judicieux de vulgariser ces nouvelles pratiques et éviter ainsi qu'elles ne restent trop confidentielles.

Cet accompagnement, ce conseil et cette expertise pour des exploitations plus résilientes et innovantes doit contribuer à retrouver des marges manœuvre pour reconquérir de la valeur ajoutée.

Freins

Cet accompagnement doit permettre de lever les différents freins à la concrétisation des projets :

- Prise de risque liée à l'innovation ;
- Démarches collectives peu présentes ;
- Difficulté à créer une dynamique auprès d'un nombre significatif d'exploitants.

Proposition

- Aussi, nous vous proposons la mise en place d'une plate-forme numérique partagée « expérimentale » associant les nouveaux outils internet.

Ce pôle doit associer toutes les compétences nécessaires à ce nouvel accompagnement qui devra être mieux adaptés aux attentes spécifiques des agriculteurs.

Cette plate-forme spécifique, qui correspond à véritable centre de ressources et d'accompagnement, nécessite de s'entourer des différentes compétences de différents horizons :

- La recherche : INRA (unité agroécologie, ...) Agro'Sup ;
- La formation initiale et continue (Centres de formation agricoles) ;
- L'accompagnement des exploitants (Conseil et expertise) des chambres d'agricultures ;
- L'analyse des résultats des exploitations avec les centres de comptabilité ;
- Les expertises techniques, avec les instituts (Arvalis, Idele, Acta, ...) ;
- Les informations techniques et la vulgarisation, (journaux agricoles) ;

- Les débouchés avec les organismes économiques (Coopération, ...);
- Les services spécifiques : DDT, MSA, Assurances, Groupements, Cuma, vétérinaires, ...

Pour expliquer le concept et les spécificités de cette plate-forme, il est important de clarifier ses objectifs :

Redonner des perspectives aux exploitants en travaillant sur trois axes prioritaires :

- 1) - Optimiser les systèmes en expertisant toutes les marges de manœuvre réelles facilement mobilisables par les exploitants ;
- 2) - Identifier toutes les innovations générant de la valeur ajoutée, ou permettant d'améliorer les résultats de l'exploitation (sur les trois volets : social, économique et environnemental) ;
- 3) - Proposer un accompagnement stratégique adapté à chaque exploitation intéressée par cette démarche en limitant le coût de ce service (un service de qualité au plus grand nombre).

Modalités de fonctionnement :

Les règles de base :

Identifier très précisément les attentes et les besoins : définir un profil pour chaque exploitant qui permette de mieux cibler les informations stratégiques à diffuser et pour adapter réellement l'accompagnement.

Optimiser ce qui existe : capitaliser les acquis, ne pas se substituer aux sites existants, mais faire la promotion et indiquer où se trouve les informations nécessaires (exemple site FEADER sur les appels à projets).

Mutualiser au maximum et coordonner la logique des interventions en fonction des compétences : écrire un protocole d'accord sur les modalités d'intervention des différents partenaires permettant de gérer les éventuelles concurrences entre OPA, mutualiser au sein des réseaux les compétences spécifiques, ...

Diversifier les modalités d'intervention : utiliser la diversité des outils mobilisables en fonction des sujets : film de démonstration, échanges par mail, alertes, échanges de pratique en visioconférence, visites de terrain, visites individuelles lors d'une expertise, des livrables variés (guides, méthodes, base de données)

Assurer une qualité du service : informations exactes, réalistes, qui donnent envie, conseil ~~commercial~~ indépendant avec des recommandations sur le choix de fournisseurs, ... dans le cadre d'une démarche clairement formalisée avec des apports gratuits, des services par abonnement et des prestations payantes, ...

Remarques

Il est important de tenir compte des contraintes des agriculteurs, qui manquent de temps pour se former ou s'informer et ont parfois des difficultés de connexion pour l'utilisation des outils informatiques.

Un travail pédagogique est nécessaire pour une mise en pratique rapidement opérationnelle dans des conditions parfois difficiles, ce qui nécessite de mélanger pratiques et expertises. De nombreuses données existent, il est important de les vulgariser et de partager l'information pour augmenter les réussites des projets et limiter les échecs.

Il est indispensable de mobiliser la diversité des outils et s'assurer d'un réel suivi, pour faire évoluer réellement les connaissances et avoir les retours d'expériences pour se trouver dans une réelle démarche de progrès.

11) Accompagnement des projets

Contexte

La procédure ne doit pas l'emporter sur le processus de développement.

La généralisation des appels à projets pose parfois des difficultés pour accompagner le développement des territoires.

Les appels à projets nécessitent beaucoup d'ingénierie, les critères retenus sont parfois réducteurs et éliminent parfois le seul porteur capable de mener à bien le projet.

Les thématiques sont parfois trop segmentées et ne permettent pas de prendre le projet dans sa globalité.

Une réelle démarche de développement nécessite un peu de temps et la durée proposée dans l'appel à projets est parfois trop courte pour engager une réelle dynamique permettant un réel changement.

La gestion administrative, les délais, les modalités, la complexité découragent parfois les petites entreprises devant réagir rapidement pour faire à une concurrence de plus en plus rude.

Objectifs

Pouvoir accompagner les projets stratégiques essentiels pour les territoires concernés.

Argumentaire

Au-delà de la mise en place des appels à projets, il est important de s'assurer que la diversité des procédures couvre bien les secteurs, les producteurs, les acteurs qui nécessitent d'être accompagnés.

Propositions

- Proposer des services qui accompagnent la démarche de projets et soutiennent les porteurs de projets ;
- Avoir une évaluation territoriale de ces appels à projets pour éviter les effets d'aubaines et les « trous » au niveau des thèmes des acteurs, ...
- Avoir la possibilité d'avoir des appels à projets qui prennent en compte les spécificités des zones intermédiaires ;
- Avoir la possibilité sur les sujets stratégiques d'avoir des contrats de développement pluriannuels pour structurer les filières en lien avec les opérateurs économiques.

Annexe 11 : Grand plan d'investissement

L'objectif de l'AAP « Territoires d'innovation » est d'identifier, de sélectionner, et d'accompagner des Territoires dans les étapes clés d'un projet de transformation ambitieux et fédérateur selon une stratégie clairement définie, associant leurs acteurs publics et privés et leur population, afin de répondre concrètement et, dans un souci de développement économique, aux enjeux des transitions énergétique & écologique, numérique, démographique et sociale.

Une part significative des actions devra relever des thématiques suivantes :

- la transition numérique ;
- l'énergie durable ;
- la mobilité propre ;
- la transformation du secteur agricole et notamment l'agro-écologie ;
- la transformation du système de santé ;
- l'adaptation des compétences aux évolutions du marché du travail.

Les dossiers de candidature pourront être déposés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à compter du 23 novembre 2018 et jusqu'au 26 avril 2019.

Voir la fiche de la consultation sur le site de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Plus d'infos sur l'appel à projets

Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique (Ademe)

démonstration ou mise au point d'un nouveau produit, procédé, service ou modèle économique - se caractérise par un fort potentiel d'innovation et s'inscrit dans l'un des 4 axes suivants

- la transformation des modèles agricoles vers l'agro-écologie ;
- l'évolution de l'alimentation humaine pour répondre aux nouvelles aspirations sociétales ;
- la bioéconomie durable à l'échelle des territoires ;
- la transformation numérique des filières agricoles, aquacoles et agroalimentaires.

Les dossiers de candidature pourront être déposés à compter du 21 novembre 2018 et jusqu'au 31 octobre 2019, avec deux clôtures intermédiaires les 31 décembre 2018 et 31 mai 2019 sur le site de FranceAgriMer.

Voir aussi : Volet agricole du Grand plan d'investissement - Lancement d'un appel à projets « Agriculture et alimentation de demain »

Développement agricole et rural : appel à projets « innovation et de partenariat » (DGER)

L'appel à projets de développement agricole et rural d'innovation et de partenariat vise à mobiliser les acteurs du développement agricole et rural sur des actions de recherche appliquée et d'innovation.

L'objectif est de favoriser l'innovation concourant au développement de l'agro-écologie et des orientations prioritaires du programme national de développement agricole et rural 2014-2020.

- date limite de transmission des dossiers de manifestation d'intérêt : 20 novembre 2018 ;
- date limite de transmission des dossiers finalisés : 09 avril 2019.

Voir l'appel à projets

Appel à manifestation d'intérêt pour intégrer l'accélérateur agroalimentaire

Pour les PME de 1^{ère} et 2^{ème} transformation de la filière alimentaire, la promotion 2019/2020 de l'accélérateur agroalimentaire est ouverte. À la clé : un programme d'accompagnement de 24 mois individuel et collectif (diagnostics, séminaires de formation, apport d'expertise, mentorat...). Pour faire partie des 30 entreprises qui participeront à ce nouveau programme, les candidatures sont ouvertes jusqu'au 8 janvier 2019.

Plus d'informations sur le site BPI France.

Appel à projets Avenir Bio

Le fonds Avenir Bio a pour objectif de déclencher et soutenir des programmes de développement des filières biologiques. Via les appels à projet Avenir Bio, le fonds permet d'accompagner financièrement des acteurs économiques qui ont des projets impliquant des partenaires à différents stades de la filière, amont et aval, engagés sur plusieurs années.

L'appel à projets Avenir Bio n°18 est lancé depuis le 17 octobre 2018, pour clôture au 15 janvier 2019.

Le texte de l'appel à projet n°18, ainsi que l'ensemble des pièces constitutives d'un dossier Avenir Bio, sont en consultation pour exemple dans l' Espace Candidature Fonds Avenir Bio

Annexe 12 : Projet « Oser en Barrois »

Le Barrois est une micro-région naturelle de France couvrant environ le quart sud-ouest du département de la Meuse. Les principaux acteurs cités ci-dessous ont entrepris une démarche stratégique territoriale exemplaire. Nous livrons un aperçu de leur méthode de travail :

FORUM PROJET BARROIS

19 Avril Chaumont



LE PROJET BARROIS

Une initiative des Chambres d'agriculture de l'Aube et de la Haute-Marne qui s'appuie sur les constats suivants ...



La problématique du Barrois



- une productivité inférieure **d'un quart** aux autres régions de grandes cultures. Ex: 63 qx/ha en blé en Barrois contre 85 qx/ha en Champagne crayeuse,...
- des possibilités de **diversification limitées**, difficulté d'introduire des productions **à forte valeur ajoutée**
- une sensibilité aux **aléas climatiques** plus importante, des amplitudes de variations de rendements plus marquées
- une forte dépendance aux herbicides de culture et au glyphosate,



Les stratégies des exploitations



- Agrandissement** des fermes, (plus de 180 ha par exploitation,...)
- Simplification** des assolements, (cultures d'automne, colza,....) et des techniques d'implantation, (TCS,...)
- Baisse de l'élevage** pour accroître la productivité du travail vis-à-vis du capital investis.



Les limites économiques atteintes



Source CER France - Chambre d'Agriculture Aube et Haute Marne

Euros/ha	Avant 2012	Prévision récolte 2017	Récolte 2016	Résultat moyen sur 5 ans
Barrois Haute-Marne	100-150	30	-106	55
Barrois Aube	150-180	80	-145	113
Champagne crayeuse		350	36	350

Comparaison Barrois/Champagne Crayeuse

Un quart de productivité en moins par ha = trois quart de rentabilité en moins

Mais aussi et toujours



- ☞ Volatilité des marchés (contexte économique)
- ☞ Attentes sociétales plus fortes
- ☞ Politique publique (PAC)
- ☞ La question du portage des capitaux
- ☞ Les questions environnementales: l'eau et le climat



La nécessité d'intégrer les innovations



- ☞ L'agroéquipement
 - ☞ Intelligence embarquée, outil aide à la décision
 - ☞ Agriculture et élevage de précision
- ☞ La bio économie et les bio technologies
 - ☞ Produire des molécules, des carburants, des produits bio-sourcés
 - ☞ Évolution des méthodes de production agricole, nouvelles concurrences
- ☞ Une révision des paradigmes (dogmes) de l'agronomie
 - ☞ Intégrer le débat Carbone Azote (climat, énergie,...)
 - ☞ Une vision systémique appliquée à l'agronomie (agro éco système,...)



Trois défis & un débat sur l'orientation agricole



- ☞ La compétitivité
 - ☞ Pas de challenge relevé sans rentabilité
 - ☞ Pas de service rendu non rémunéré
- ☞ La qualité des produits
 - ☞ Le gustatif, authentique, proche ... en plus du sanitaire
- ☞ Le développement durable
 - ☞ Nourrir une population croissance avec quelle alimentation ?
 - ☞ Des nouvelles utilisations de la production agricole
- ☞ Sur fond de débats autour du modèle agricole : l'agro écologie
 - ☞ Est-ce l'agriculture de conversation, biologique, de précision, raisonnée, intégrée ,numérique, haute valeur environnementale,.... ?
 - ☞ Un mélange de tout ça ?



Et dans le Barrois: comment on assemble tout cela ?

LE PROJET BARROIS



Des travaux engagés depuis 2 ans ...



Les chambres d'agriculture de l'Aube et de la Haute Marne proposent depuis deux ans



- ☞ **capter, accompagner, analyser** les agriculteurs qui réussissent, qui innovent
- ☞ **conforter les observations** sur le plus grand nombre (partenariat Centre de Gestion),
- ☞ vérifier la **reproductibilité et durabilité** dans le temps,
- ☞ intégrer la **prospective, l'innovation** en lien avec **l'économie et le changement climatique**
- ☞ revisiter nos **pratiques de conseil** dans une approche **collaborative** (GIEE, groupes innovants,...)
- ☞ structurer **le transfert** entre conseil individuel, formation, actions collectives sur le territoire



UNE DÉMARCHE GLOBALE MULTI PARTENARIALE

LE PROJET BARROIS

... QUI ABOUTISSENT À UN PLAN D'ACTION
ELABORE EN CONCERTATION AVEC DES
PARTENAIRES 10-52 ... ET AUSSI 55



Les chambres d'agriculture de l'Aube et de la
Haute Marne proposent depuis deux ans



- ☞ **capter, accompagner, analyser** les agriculteurs qui réussissent, qui innovent
- ☞ **conforter les observations** sur le plus grand nombre (partenariat Centre de Gestion),
- ☞ vérifier la **reproductibilité et durabilité** dans le temps,
- ☞ intégrer la **prospective, l'innovation** en lien avec **l'économie et le changement climatique**
- ☞ revisiter nos **pratiques de conseil** dans une approche **collaborative** (GIEE, groupes innovants,...)
- ☞ structurer **le transfert** entre conseil individuel, formation, actions collectives sur le territoire



UNE DÉMARCHE GLOBALE MULTI PARTENARIALE

LE PROJET BARROIS

... QUI ABOUTISSENT À UN PLAN D'ACTION
ELABORE EN CONCERTATION AVEC DES
PARTENAIRES 10-52 ... ET AUSSI 55



Les chambres d'agriculture de l'Aube et de la
Haute Marne proposent depuis deux ans



- ☞ **capter, accompagner, analyser** les agriculteurs qui réussissent, qui innovent
- ☞ **conforter les observations** sur le plus grand nombre (partenariat Centre de Gestion),
- ☞ vérifier la **reproductibilité et durabilité** dans le temps,
- ☞ intégrer la **prospective, l'innovation** en lien avec **l'économie et le changement climatique**
- ☞ revisiter nos **pratiques de conseil** dans une approche **collaborative** (GIEE, groupes innovants,...)
- ☞ structurer **le transfert** entre conseil individuel, formation, actions collectives sur le territoire



UNE DÉMARCHE GLOBALE MULTI PARTENARIALE

LE PROJET BARROIS

... QUI ABOUTISSENT À UN PLAN D'ACTION
ELABORE EN CONCERTATION AVEC DES
PARTENAIRES 10-52 ... ET AUSSI 55



Les chambres d'agriculture de l'Aube et de la
Haute Marne proposent depuis deux ans



- ☞ **capter, accompagner, analyser** les agriculteurs qui réussissent, qui innovent
- ☞ **conforter les observations** sur le plus grand nombre (partenariat Centre de Gestion),
- ☞ vérifier la **reproductibilité et durabilité** dans le temps,
- ☞ intégrer la **prospective, l'innovation** en lien avec **l'économie et le changement climatique**
- ☞ revisiter nos **pratiques de conseil** dans une approche **collaborative** (GIEE, groupes innovants,...)
- ☞ structurer **le transfert** entre conseil individuel, formation, actions collectives sur le territoire



UNE DÉMARCHE GLOBALE MULTI PARTENARIALE

LE PROJET BARROIS

... QUI ABOUTISSENT À UN PLAN D'ACTION
ELABORE EN CONCERTATION AVEC DES
PARTENAIRES 10-52 ... ET AUSSI 55



Projet Barrois : Un plan d'action en 4 étapes



Etape 1 : Connaître

- › Reconduire sur 2015 et 2016 l'analyse des quintiles,
- › Identifier les exploitations qui obtiennent les meilleurs scores ,
- › Analyser le comportement (trajectoire-quintile) des 3 stratégies « gagnantes » identifiées sur 2014,
- › Etendre cette étude aux exploitations de la Meuse
- › Juin 2018 : Communiquer
- › Printemps 2019 : introduire les résultats 2017.

Projet Barrois : Un plan d'action en 4 étapes



➤ Etape 2 : Analyser les stratégies pour accompagner la performance

Eté à début automne 2018 :

- Constituer un échantillon de 30 – 40 exploitations
« Top quintiles » + qq exploitations jugées performantes à dire d'experts,
- Auditer ces exploitations,
- Analyser les stratégies, seuils de rentabilité de charges, incidence du potentiel du milieu ...,
- Hiver 2018–2019 : Communiquer – valoriser – **promouvoir** les stratégies de résistance – résilience – **gagnantes**,
- 2019 et suite : Accompagner les « transitions » des quintiles inférieurs vers les quintiles supérieurs.

Projet Barrois : Un plan d'action en 4 étapes



➤ Etape 3 : se projeter

- Hiver 2018-2019 : A partir des exploitations les plus résilientes (et au moins 4-5 cultures) ➔ Co – construire avec les agris des scénarios prospectifs
 - Suppression du Glyphosate
 - Passage à la Bio
 - PAC 2020
 - etc...
- Fin 2019 : Communiquer - Valoriser

Projet Barrois : Un plan d'action en 4 étapes



➤ Etape 4 : Accompagner la création de valeur dans les territoires

Parce-que stratégie gagnante de résilience – résistance est souvent synonyme d'appauvrissement du territoire... et que dans la mission – le logo des Chambres, il y a Territoires

- Mobiliser & animer les-des collectifs d'agriculteurs, d'acteurs des territoires pour co élaborer des stratégies de créations de valeur,
- Accompagner les réflexions, co-évaluer la performance-pertinence des projets, et le cas échéant leur mise en œuvre,
- Au fil de l'eau : Communiquer sur les réussites.

Projet Barrois : Une démarche à co-construire avec les agriculteurs



➤ Associer les agriculteurs et les groupes (GDA, groupes innovants, GIEE, 30000...)

- souvent les premiers vecteurs de l'innovation,
- approche collaborative et en réseau,
- Travail en mode projet pour dynamiser et créer du lien

➤ Une approche de territoire

- Des limites à l'optimisation et l'agrandissement,
- La création de la valeur doit être mise en avant,
- Agriculteur acteur dans son environnement socio économique

LE PROJET BARROIS



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
AUBE - HAUTE-MARNE

NOUS SOMMES ENSEMBLE CE MATIN ...



Projet Barrois : Ensemble ...



Parce que

- Le Barrois représente 30 à 90 % de notre périmètre, de nos clients,
- Le Barrois traverse des difficultés structurelles et pas simplement conjoncturelles,
- Nous croyons à un avenir des zones périphériques,
- Les solutions faciles, « d'hier », sont déjà appliquées → celles de demain seront complexes donc besoin d'assembler nos compétences et nos forces terrain

Projet Barrois : Ensemble ...



Pour ne pas « ensiler » une étude de plus !

- Actions 1 & 2 : Déployer sur les exploitations les stratégies résilientes – performantes – gagnantes
- Actions 3 & 4 : Donner des perspectives & re créer de la richesse sur les exploitations et dans les territoires

Annexe 13 : Le travail conséquent d'ARVALIS

Arvalis a déployé d'importants moyens d'étude sur deux projets de recherche en zones intermédiaires :

1) Sur des spécificités régionales



2) Sur une approche plus nationale :



A titre d'exemple, la mission ressort quelques diapositives exposées lors des rencontres concernant le volet national :

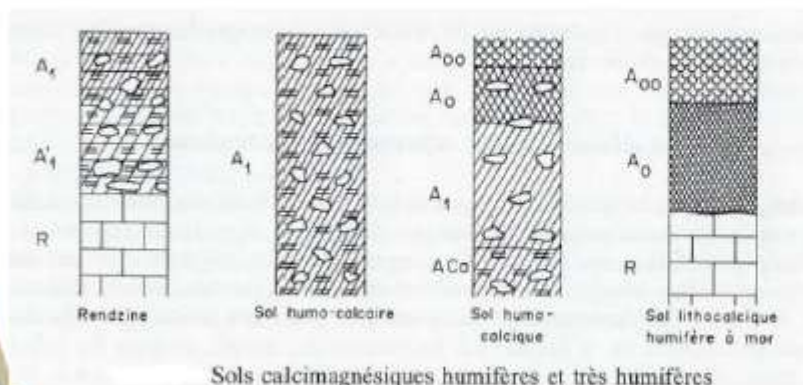


Zones intermédiaires: particularités physiques et structurelles

- Caractéristiques des sols
- Le croissant des rendzines
- Pratiques culturales simplifiées
- Structures d'exploitation



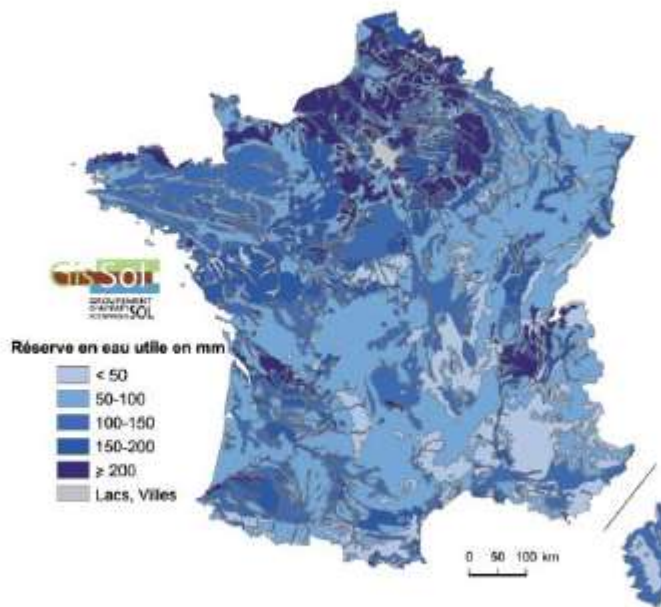
Sols pierreux de faible profondeur sur substrat calcaire: les rendzines





Réserve en eau utile

Les réserves en eau utile de la France métropolitaine

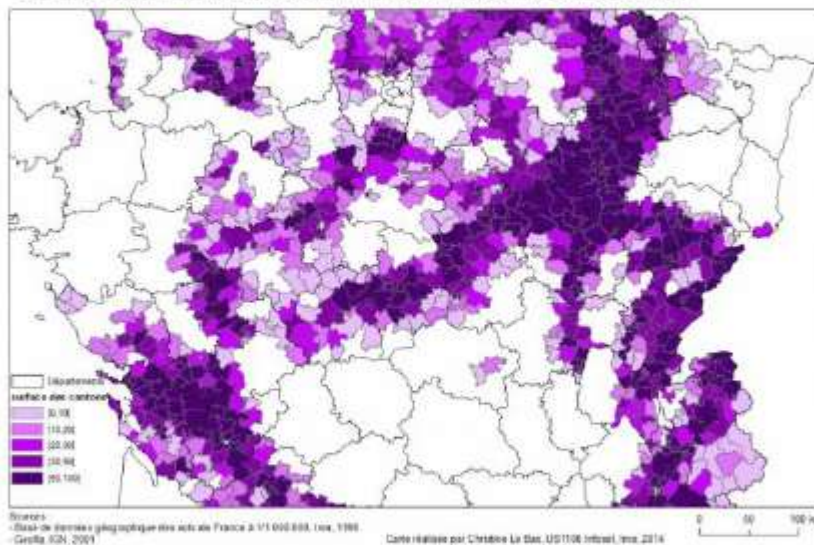


Source : Inra, Base de données Géographique des Sols de France à 1/1 000 000, 1998



ZI: zones calcaires à forte pierrosité et faible profondeur

Cantons correspondant à la zone des sols calcaires, très calcaireux et peu épais (au moins 50% de l'UCS)



Source : Base de données géographiques des sols de France à 1/1 000 000, Inra, 1998 ; Carte réalisée par Christine Le Gac, US1108 Inraut, Inra, 2014

Source: étude mise en place de la MAEc



ZI: rendements blé moyens à faibles



Source:
segmentation
blé ARVALIS

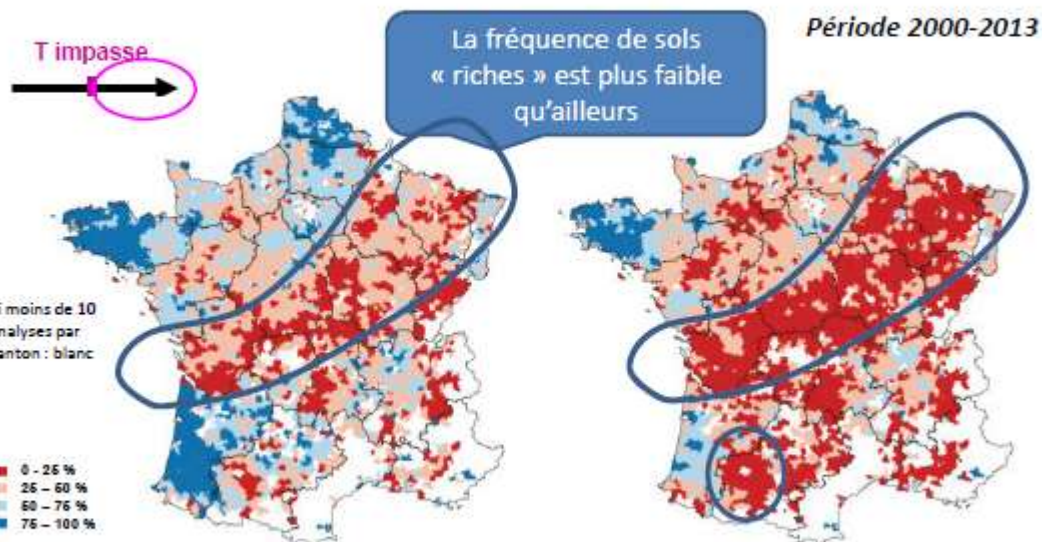
ARVALIS



Fertilité chimique

P_2O_5

Fréquence de teneurs supérieures au T impasse par canton



T impasse des cultures de faible exigence
(Blé tendre assolé, maïs)

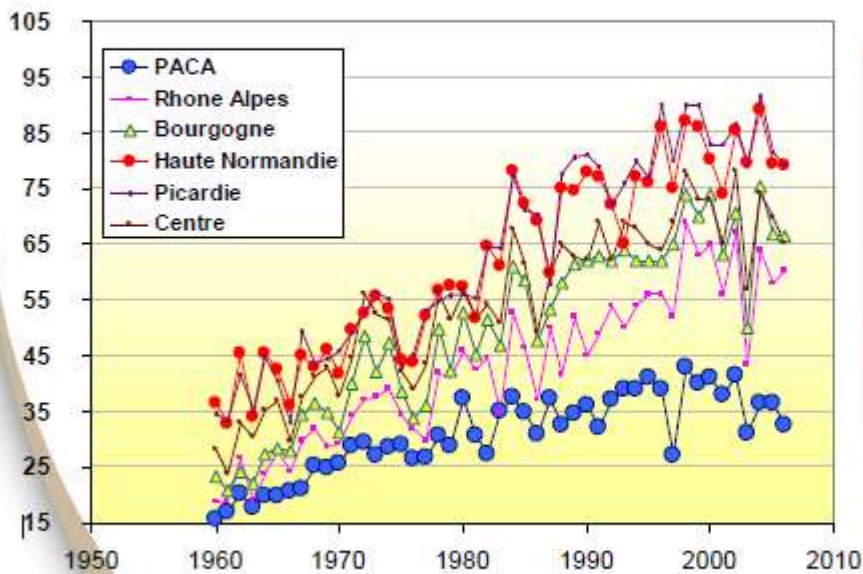
T impasse des cultures de moy. exigence
(Pois, Blé Dur)

AR

Institut de végétation et de fertilité des sols - Rencontres de la fertilisation raisonnée et de l'analyse - 20 et 21 novembre 2013 - COMIFER - GEMAS



Impact du changement climatique sur la stagnation des rendements: 1960-2006



Pour les différentes régions, depuis 1990, les conditions climatiques liées au réchauffement climatique (températures supraoptimales, sécheresse) expliquent environ 60-65% de la variation du rendement (modèle général à 4-5 variables)

ARVALIS
Institut de végétal



Zones intermédiaires: situation économique et pistes de progrès

- Performances économiques **des exploitations** en zones intermédiaires
- Recherche de leviers de performance économique



Aide au choix stratégique -

A l'échelle d'un territoire : consortium de compétences

Deux projets mobilisant les acteurs du territoire :

pour des systèmes de production performants
permettant de gérer l'aléa économique



Région Bourgogne

Projet en cours R³

R³ Retrouver de la Robustesse et de la Résilience en Grandes Cultures

Région Centre-Val de Loire

Projet « Retrouver des leviers de Compétitivité » (Cap Filière Régional 2017 -2021)



Projet « Leviers de compétitivité des exploitations COP en région CVDL : diagnostic, recherche et mise en œuvre »

Suite au COMITE TECHNIQUE ELARGI

26/03/18

Phase Diagnostic



Avec le soutien financier du Conseil Régional – CAP' Filières GC 2017-2021





Un déroulé en 3 phases

Phase 1 : diagnostic initial de la situation

- Enquête de 20 experts au contact des agriculteurs
- Etude des données comptables (réseaux CER et AS)
- Enquête de 60 agriculteurs (pratiques, modes de gestion, prises de décision...)

Phase 2 : évaluation des enjeux de certains des leviers identifiés

Phase 3 : diffusion des résultats des travaux, mise en œuvre des leviers

ARVALIS



Présentation générale

- Analyse en parallèle de deux jeux de données : données des AS (traitement Arvalis) / données des CerFrance (traitement CF)
- Exploitations ayant un CA COP > 80 % du CA Total
- Analyse sur les récoltes 2013, 2014 et 2015
- Pour chaque exploitation : moyenne des résultats sur les 3 récoltes

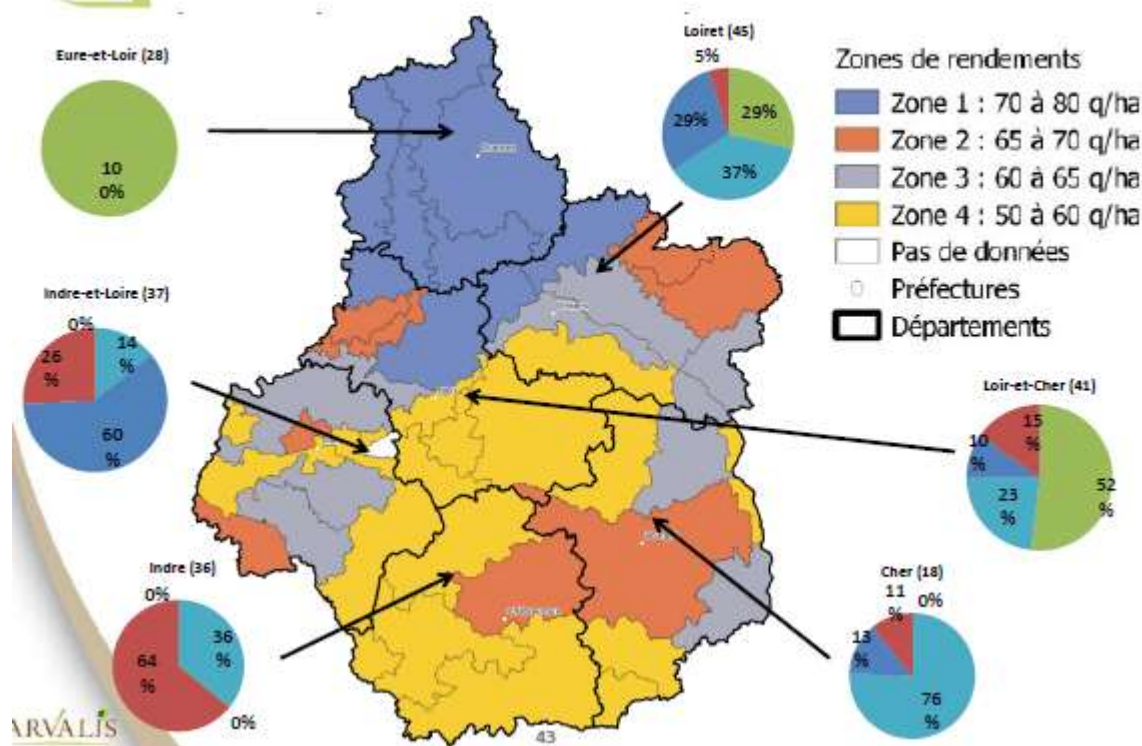
Analyse sur plus de 2400 exploitations

ARVALIS

42

Présentation générale

Définition de 4 zones de rendement - Effectif par département



Méthode mise en œuvre

Notion de performance des exploitations

Revenu Disponible (€/UTANS*)
 = $(EBE_{\text{avt rém ass}} - \text{Annuités}) / \text{UTANS}$

utilisations

- Rémunérer le chef d'exploitation
- Autofinancer des investissements
- Payer ses impôts sur les revenu

Niveau et capacité à couvrir les besoins sur une période.

Pour Rappel :

- EBE = Produit – charges hors amortissement et hors produits.ch financières
- Annuités = Remboursement du capital et des intérêts des emprunts

*UTANS : Unité Travail Annuel Non Salié

Rappel :
P₁ < 2 k€ Revenu disponible /UTANS
P₂ > 26 k€ Revenu Disponible/UTANS

Enseignements communs sur la période 2013/15 (1)

- Les **plus performants** sur l'ensemble de la zone sont caractérisés avec une différence statistique par :
 - Une productivité du travail supérieure en $t_{eq\ bié}/actif$ qui intègre à la fois un effet rendement et un effet productivité en SAU/actif
 - Des produits par ha et par UTANS supérieurs, mais des charges à l'hectare équivalentes aux autres groupes de performance :
 - Rendements des cultures supérieurs de 15 à 30 % et prix de vente de 2 à 5 % (15 % en PP/MG)
 - Charges équivalentes aussi bien en SEP qu'en charges SEP/Méca / Mo yc familiales ou charges « EBE » (hors amortissts)
 - Une efficacité des charges très supérieure aussi bien pour les SEP que pour les SEP+Méca+MO (yc familiale)
 - En conséquence :
 - Un EBE par hectare et par actif supérieurs et des coûts de production à la tonne inférieurs
 - Mais un Ratio Investissement/Produits identique
 - *Quel financement des investissements ?*
 - *Investissements adaptés chez les P₁ ?*
 - Ratio Annuités/EBE est beaucoup plus faible chez les P₁, malgré un investissement supérieur
 - *Efficacité*
 - *Part autofinancée ?*
 - *Durabilité de tels niveaux d'autofinancement ?*
 - des annuités qui consomment l'ensemble de l'EBE chez les P₁.
- Les **plus performants** ont les mêmes caractéristiques dans les différentes zones, mais la zone à plus fort potentiel se distingue par :
 - Composition de la productivité du travail
 - Efficacité des charges supérieure

53

ARVALIS
 Institut de végétal



Source : Données CF et AS, moyennes sur les récoltes 13-15, traitement Arvalis – CerFrance, janvier 2018



Scénario 0

Projection à 10 ans, si on ne change rien!

Indicateurs	Système de référence	Scénario 0
Résultat ODERA (/100)	52 (risque Fort)	
IFT Herbicide	2,9	+37%
Marge nette (€/ha)	199	-63%
Temps de traction (h/ha)	2,3	+13%
Production Energie Brute (MJ/ha)	105 115	-8%


Hypothèse forte : pas de changements sur produits phytosanitaires

Scénarios simulés

Ref.	CO/BTH/OH	Travail superficiel
Scénario 0	CO/BTH/OH	Projection du système étalon à 10 ans
Ref. Labour	CO/BTH/OH	+ 1 Labour sur 6
Scénario 1	CO/BTH/TO/BTH/OH	Sc 1 : + 1 Labour sur 5 (+ Export menue-paille) + 1 Culture de printemps
Scénario 2	CO/BTH/OP semé automne/TO/BTH/OH	Sc 2 : + 1 Labour sur 5 (+ Export menue-paille) + 1 Cultures de printemps + 1 semis décalé
Scénario 3	BD/CO/M/TO/BTH/PH + céréales/BTH/OH/ Lentille	+ Légumineuse – en culture et en couvert + allongement rotation + Semis direct de préférence



Indicateurs cibles (Sc.3) Simulé ! Testé dans SYPPRE !

Indicateurs	Syst. de référence	Scénario 0	Scénario 3
Résultat ODERA (/100)	52 (fort)		-44% (risque assez faible)
IFT Herbicide	2,9	+37%	-35%
Marge nette (€/ha)	199	-63%	+12%
Temps de traction (h/ha)	2,3	+13%	-8%
Production Energie Brute (MJ/ha)	105 115	-8%	-17%

Attention évolution réglementaire depuis cette étude: glyphosate et NNI



Chiffrer les enjeux : le levier mécanisation + organisation du travail

1^{ère} étape : diagnostic

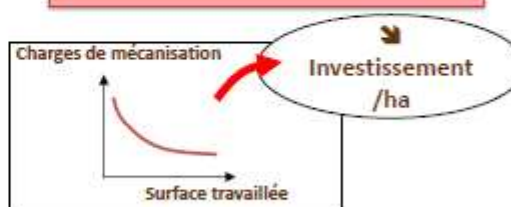
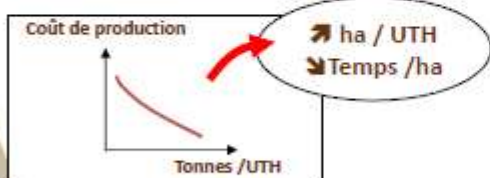
Pour toutes les opérations culturales de toutes les cultures:
Jours disponibles x MO disponible x matériel disponible x débit de chantier

2^{ème} étape : leviers

Augmenter la productivité du travail

OU / ET

Réduire l'investissement en matériel /ha



Moyens

- Nouvelle organisation
- Techniques sans labour



Moyens

- Redimensionnement
- Agrandissement
- Travail à façon
- Association



Chiffrer les enjeux : le levier mécanisation + organisation du travail : de 0 à 250 €/ha

Type de modification	Économies potentielles en charges de mécanisation	
Augmentation des surfaces travaillées, pour un parc matériel et Main d'œuvre constantes	20 à 115 €/ha (60 €)	⊗ Disponibilité du foncier
Simplification du travail du sol, À surfaces constantes	10 à 60 €/ha	Pointes travail Maitrise technique / desherbage
Partage d'un train de matériel	30 €/ha en moyenne	Confort VS indépendance
Externalisation totale du matériel	Jusqu'à 160 €/ha	Partage risques / dimension humaine/organisation logisitque /transition

ACTUALISER

- L'intérêt très variable (structure exploitation, milieu (climat, sol), rotations pratiquées, le degré d'optimisation initiale... A étudier au cas par cas !
- + Amélioration de la productivité du travail et libèrent du temps. Il se pose la question de la valorisation du temps libéré...

Annexe 14 : La polyculture élevage comme on la rêve face à une réalité difficile

Si depuis Sully la PEL constituait à l'évidence un pilier de l'histoire de l'agriculture française, la révolution agronomique des années 70 avec la culture de l'herbe, la fin de la gestion des marchés ou des volumes et la recherche de productivité ont ébranlé cette évidence. Ainsi le monde réel est plus compliqué. Le cheptel laitier continue sa concentration dans les zones ouest de rentabilité avérée. Le manque de valorisation différentielle des produits dédiés « viande » par rapport aux « sous produits laitiers » condamne la production de viande spécialisée. Si rien ne se passe, il est probable que dans avenir proche, nos races à viande spécialisées auront pour seule vocation l'export de broutards à partir des zones de naissance du Massif central en grande majorité, et de quelques zones qui n'auront pu éliminer l'herbe faute de compatibilité aux grandes cultures (cf. annexe PEL3). La France perd de plus en plus de capacité d'engraissement, notamment sur sa filière dédiée. La mission enregistre le verbatim d'un éleveur performant spécialisé viande broutard et engraissement, basé en en ZI Charentes « nourrir conserver mes broutards et prendre des risques 6 mois de plus pour les amener à 500 kg et gagner 200 € de plus / animal ? Non merci j'en reste aux broutards ». La fatalité ne saurait expliquer à elle seule cette évolution, on ne peut manquer de se demander pourquoi on saurait mieux engraisser nos broutards en « feed lot » dans la plaine Pô qu'en France ?

La PEL disparaît-elle vraiment ?

La dissociation entre culture et élevage diminue l'autonomie à l'origine de la plupart des nuisances environnementales. Cette dissociation des actes, renforcée par une internationalisation des marchés met de la distance entre le producteur et le produit, trouble la caution éthique apportée à l'acte de production et de consommation. On a aussi trop longtemps circonscrit la PEL aux ruminants laitiers ou à viande. Or la recherche explore de nouvelles typologies des PEL ; elle vise à en comprendre « les articulations ». Ainsi elle propose de requalifier l'intégration culture élevage selon le type d'intégration (coexistence – complémentarité – synergie) ou l'échelle d'intégration (voisins < groupe < territoire < réseau < filière) pariant sur « les initiatives locales qui seront à même de déverrouiller les systèmes vers une transition agro-écologique ». Ce qui est intéressant pour notre mission dans ces évolutions, n'est pas tant le jugement moral ou même économique qui y est attaché, ce qui nous semble intéressant c'est que la prise en compte de nouvelles fonctions économiques et la prise en compte de défis énergétiques, environnementaux constituent une vraie raison de ré-objectiver la place d'un élevage et aussi une réelle opportunité de renforcer l'autonomie et de reconsidérer l'intérêt de la PEL notamment dans le cadre régalien des politiques publiques.

Étudiée dans 3 régions PEL dont certains départements sont en ZI : Normandie, Pays de Loire, Lorraine Midi-Pyrénées par Idele dans le cadre du réseau RMT Spyce entre 2007 et 2014, la dynamique ne correspond pas à l'effondrement souvent entendu. On peut simplement dire que le bilan PEL est positif en pays de Loire, équivalent en Normandie et en Lorraine (visitée par la mission) en perte de vitesse en Midi-Pyrénées. La mission peut en conclure que la question de l'élevage et de ses rapports avec les productions végétales revêt deux formes

L'une, correspond à une forme de résistance qui peut durer par adaptations et être profitable encore. Une autre, beaucoup plus en prise avec une dynamique et des objectifs globaux qui peut alors justifier une réintroduction d'activités de productions animales telle que traitée dans la partie « modèle de production » du présent rapport. La mission l'a bien constaté par exemple en région Grand Est, partagée entre ces deux formes de couplage qui n'hésite pas à reconsidérer ses modèles ou réintroduire d'autres élevages dans le cadre de ce que nous pourrions appeler « une autonomie collective ».

Le couplage productions animale et végétale peut-il créer de la valeur ?

Selon Idele les résultats économiques des exploitations PEL lait sont bons voire très bons. Mais ce qui est original tient au fait que ces bons résultats, naissent des économies d'échelle recherchées sur les 2 (quelquefois 3) ateliers indépendamment et non pas de la recherche d'économie de gamme. Ainsi, les meilleurs résultats sont obtenus par amélioration de la productivité du travail, des surfaces et des animaux, conduisant à une simplification des systèmes ce qui n'est pas conforme aux principes attendus en économie de gamme. Plus troublant encore, sur cette même période on observe une certaine corrélation entre indicateurs économiques positifs et environnementaux. Cela signifie plus clairement que la juxtaposition des ateliers recherchant une productivité maximum, sur la surface fourragère et d'autre part sur les surfaces cultivées semble le plus efficace, et en second lieu, que l'on exploite trop peu les autres éléments d'économie de gamme, ce qui peut ouvrir des perspectives.

Étudiant au travers des réseaux élevage le résultat des exploitations mettant en œuvre les économies de gamme, Idele conclut sans ambiguïté -qu'en dehors de la conversion à l'agriculture biologique- les résultats obtenus par les réseaux Idele étudiés confirment cette tendance, à savoir que le coût du travail pénalise les systèmes autonomes. Ainsi des exploitations mettant en œuvre des économies de gamme se mettent dans une situation de fragilisation économique qui compromet leur pérennité.

En revanche le couplage élevage bio et culture, est manifestement efficace (BvV ferme de Thorigné 49). Raisonnablement toutefois puisque le couplage lorsqu'il monte à des scores

élevés en AB, génère des résultats économiques équivalents ou légèrement supérieur au conventionnel.

L'INRA tente de modéliser l'influence de la part respective des surfaces de chaque atelier (culture et élevage) sur les capacités à tirer parti des interactions cultures élevage (transfert de fumure / autoconsommation des cultures pour alimentation d'un troupeau ovins / cultures intermédiaires pâturables). Il conclut sur des effets directs favorables au développement des cultures par le rapport de prix favorable aux cultures et l'intensification ovine (sujets déjà entrevu plus haut) et des effets indirects favorables variables et plus élevés (GES, bilan N, GES). Sur une période plus récente et longue 2000 / 2015 Mischler et al démontrent que le couplage réduit le recours aux ressources renouvelables, les impacts négatifs sur environnement, constitue un moyen supplémentaire pour accroître la résilience des exploitations et peut concerner une diversité d'association cultures / élevages notamment BV et OV. Ces effets sont cependant très limités en cas de modèle à cultures très dominantes.

Il apparaît donc clairement, qu'en dehors dispositions de toutes natures tendant à modifier les rapports d'intérêts entre les produits et les productions de biens communs, il n'y a pas à attendre, en dehors d'ajustements à la marge, de modifications réellement performantes autres que l'intensification, des signes de qualité solides avec segmentation et contractualisation et la bonne utilisation de la main-d'œuvre pour créer de la valeur dans ces systèmes.

Savoir ce que l'on veut : le connaître et le rémunérer Il faudra tout d'abord disposer de méthode d'évaluation du couplage culture et élevage, qui fait actuellement l'objet de travaux de recherches importants pour ré-objectiver ces modèles. Naturellement il faudra mesurer les effets négatifs des dispositifs (GES / azote / empreinte foncière) pour les apprécier et pour privilégier l'analyse économique du secteur par la valeur ajoutée brute (produit courant hors aides – charges intermédiaires) ou nette / actif = productivité du travail.

A l'évidence, les critères d'hier semblent non pas « inadaptés », mais insuffisants, pour procéder à la construction d'indicateurs nouveaux notamment en matière de PEL ou plutôt de couplage PA/PV à apprécier désormais par « score de couplage ».

Rémunérer ce que l'on souhaite privilégier

Différentes solutions quelquefois compatibles apparaissent donc possibles pour un couplage efficace des productions végétales et animales ; Segmenter et contractualiser les productions ; favoriser l'agriculture biologique ; rémunérer les externalités positives. (Voir partie PAC) ; Restaurer l'agronomie et l'approche globale système ; intégrer des légumineuses fourragères; sélectionner des animaux plus adaptés ; valoriser socialement le BE animal et l'atout santé de la prairie ; adapter les formations des futurs agriculteurs. Le

CEP formule une suggestion complémentaire intéressante : « séparer le conseil technique de l'activité commerciale et passer du 'conseil' à l'accompagnement' ».

Élevage et société : une des clés du système

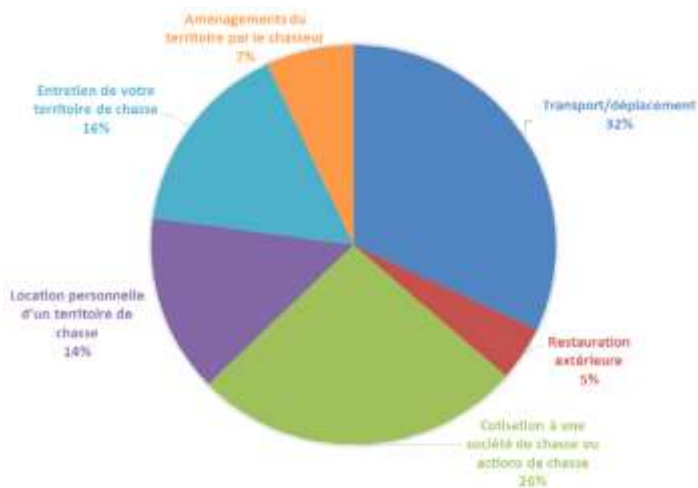
L'agriculture en général et l'élevage en particulier se confronte de façon croissante à « l'agriculture rêvée » de certains de nos concitoyens. Notre mission ne pouvait échapper à cette réalité lors de sa visite dans l'Allier. Nous avons choisi de relater la situation vécue dans l'Allier par un jeune agriculteur, volontaire, dessinant un projet viable et rentable.

Annexe 15 : Évolution des surfaces de céréales par département de 1988 à 2010

Culture de blé, orge, colza					
	Total/Dépt 1988	Total/Dépt 2000	Total/Dépt 2010	Différence 2010/1988	% Évolution 2010/1988
Département					
16 - Charente	90 317	95 266	92445	2128	2 %
17 - Charente-Maritime	136 064	146 714	159166	23102	16 %
18 - Cher	190 418	223 433	223308	32890	15 %
21 - Côte-d'Or	211 183	230 098	232730	21547	9 %
36 - Indre	159 484	214 708	210248	50764	24 %
37 - Indre-et-Loire	123 788	167 153	173846	50058	30 %
52 - Haute-Marne	128 066	146714	158309	30243	21 %
54 - Meurthe-et-Moselle	113 558	139427	145540	31982	23 %
55 - Meuse	149 079	178356	186529	37450	21 %
57 - Moselle	124 935	146570	153996	29061	20 %
58 - Nièvre	85 516	99903	101175	15659	16 %
70 - Haute-Saône	56 143	68383	74514	18371	27 %
71 - Saône-et-Loire	47 498	55139	62340	14842	27 %
79 - Deux-Sèvres	107 120	136057	157102	49982	37 %
86 - Vienne	147 698	186858	225776	78078	42 %
88 - Vosges	30 714	41543	46195	15481	37 %
89 - Yonne	248 232	276149	281002	32770	12 %
TOTAL	2 149 813	2552471	2684221	534408	21 %

Annexe 16 : La chasse comme activité de diversification

On ignore souvent le poids de la chasse dans l'économie française : 3,6 milliards d'€ de production dont 2,1 Md d'€ de PIB. C'est 26000 ETP dont plus de 16000 ETP directs (cf. annexe AT1).



Enfin, souvent dernière association dans un village, la chasse représente un poids important dans la vie d'un territoire et mobilise 500.000 bénévoles équivalent à 50.000 ETP exerçant un rôle d'animation sociale précieux. Elle peut se conjuguer avec des initiatives agricoles (bienvenue à la chasse ou Un dimanche à la chasse).

Un potentiel encore mal exploité et pas assez connu

Malgré les initiatives de la fédération nationale des chasses professionnelles rencontrée (FNCP) le potentiel de développement reste mal connu. Il pourrait selon ACTEON représenter 30.000 prospects, 143.000 mesurés à l'aune des validations annuelles nationales de permis de chasser acquittés. Il faut intégrer également l'activité des parcs de chasse représentant entre 400 et 450 chasses professionnelles

Une initiative de meilleure connaissance du secteur et la mise en place d'un plan de développement global serait à envisager selon la fédération nationale des producteurs de gibier de chasse et la FNCP. Un tel projet avec Atout France demeure en attente, bloquant ainsi ce segment de développement.

Les contacts établis par la mission dans le Vexin et dans le Perche (Domaine de la Fauge (60, et moulin d'Anet (28) nous confortent dans l'idée d'un développement possible.

A dire d'expert, la chasse peut représenter un revenu net complémentaire de 10 à 30 € / ha. Constituant un apport de revenu complémentaire. Cette forme d'entreprise induit un mode d'insertion sociale appréciable et noue des rapports métropole / rural

Annexe 17 : Contrat de transition écologique

« le plan climat dont s'est doté la France est une véritable opportunité pour la mutation écologique et économique de nos territoires. Pour accompagner sa mise en œuvre au niveau local, le gouvernement propose une méthode innovante : le contrat de transition écologique »

Nicolat Hulot

« Les contrats de transition écologique sont des outils inédits qui associent les collectivités locales et les entreprises d'un territoire. Ils vont engager une conversion du tissu économique local autour de projets durables et concrets »

Sébastien Lecornu

Quels objectifs ?

- ACCÉLÉRER l'action locale pour traduire les engagements pris par la France au niveau national (Plan climat)et internationale (COP21, One Planet Summit)
- IMPLIQUER tous les acteurs du territoire autour d'un projet de transition durable : élus, acteurs économiques, partenaires sociaux, services déconcentrés, citoyens
- ACCOMPAGNER les mutations professionnelles, en particulier dans les situations de reconversion industrielle d'un territoire.

3 mois de négociations + 3 ans d'engagement + 30 ans de dynamique

Quelle ambition ? : Chaque territoire s'appuiera sur le contrat pour développer ses axes stratégiques de transition écologique, en fonction de ses spécificités : énergies renouvelables, efficacité énergétique, mobilités, ruralité et agriculture, économie circulaire, construction urbanisme, biodiversité...

Quelle méthode ? des contrats sur mesure :

- grâce à la mobilisation des territoires, des collectivités, des entreprises, des associations, des citoyens
- grâce à l'accompagnement par l'État dans une logique de guichet unique pour une logique de guichet unique pour une même énergie technique, financière et administrative
- grâce aux trois phases de construction du contrat :

l'initialisation pour identifier les acteurs et construire le collectif ;

la convergence pour identifier l'ambition, les axes de travail et les actions ;

le partage pour confronter le projet consulter les citoyens

Quels résultats ?

- Les parties prenantes un contrat de transition logique s'engagent sur des résultats concrets et chiffrés : tonnes de CO2 évitée, emplois créés, nombre de mètres carrés rénovés
- cette obligation de résultat implique une évaluation systématique à différents niveaux : réalisation, résultat, impacts.

Présentation par Yolaine de Courson, Députée, du CTE pour la Haute Côte-d'Or

Formidable opportunité de se prémunir contre la désertification grâce à l'implantation de nouvelles activités, la redynamisation économique et donc le maintien des services publics et des populations. Que ce soit à travers la mécanisation-filière à devenir des sources de richesse-, la création de territoires à énergie positive, de territoires autonomes en azote il y a l'augmentation des puits de carbone, la transition écologique nous offre des perspectives d'avenir pour redonner du sens et fédérer les acteurs du territoire pour contrer le sentiment d'abandon et d'enclavement des populations.

OBJECTIF 1 : un territoire à énergie positive

OBJECTIF 2 : un territoire puits de carbone

OBJECTIF 3 : un territoire autonome en azote

tout en rappelant d'autres initiatives :

- INITIATIVE 4 POUR 1000: visant à accroître la teneur en matière organique des sols et la séquestration de carbone à travers la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées aux conditions locales tant environnementale, qu'économiques et sociales, comme le proposent notamment l'agro-écologie, l'agro-foresterie, l'agriculture de conservation ou la gestion des paysages.
- FUTUR PARC NATIONAL DES FORÊTS DE CHAMPAGNE ET BOURGOGNE

soutenir une agriculture durable, incarné par une agro-écologie et une polyculture-élevage performante ainsi que par des circuits courts.

RÉSULTATS ATTENDUS POUR LE TERRITOIRE

Développement économique :

- *assurer la rentabilité des activités agricoles permettant le maintien des emplois directs et indirects ;
- *accroître la création d'emplois dans la filière des énergies renouvelables ;
- *pérenniser l'offre de formation professionnelle du lycée de Montbard dédié aux métiers des énergies renouvelables
- *mettre en place une économie circulaire (autonomie en azote) et création de valeur ajoutée sur le territoire

Protection de l'environnement :

La diffusion de l'agro-écologie et de la culture de luzerne permettront :

- *le développement de la biodiversité (baisse de l'utilisation d'intrants, notamment phytosanitaires)
- *la préservation des milieux aquatiques (notamment des pollutions en nitrate)

Solidarité des territoires ruraux et urbains

Les objectifs du CTE en Haute Côte-d'Or s'inscrivent en synergie avec le projet d'autonomie alimentaire lancée par la métropole du Grand Dijon (développement de l'agro-écologie).

Cette cohérence construite un projet de territoire global et intégrateur, assurant la solidarité entre les territoires ruraux et la métropole régionale.

Annexe 18 : Liste des textes de références

Agro Sup, , Dijon céréales 2018, « diversification des cultures en zones intermédiaires : conditions de développement en Bourgogne des filières lentilles, pois chiche, millet et sarrasin»

Agro Sup Dijon, 2018 «les zones intermédiaires : «tentative d'une définition et enjeux»

ARVALIS document «ZI : éléments d'analyse sur le diagnostic de situation et les voies de progrès», remis lors de la rencontre du 22 mai 2018

ARVALIS secteur Bourgogne-Lorraine document « ZI : éléments d'analyse sur le diagnostic de situation et les voies de progrès» remis lors du déplacement de la mission le 21 juin 2018

ARVALIS secteur Bourgogne-Lorraine document « projet R3» synthèse du diagnostic de performance bases comptables analyse de la période 2013-2015» remis lors du déplacement de la mission le 21 juin 2018

CER France 89 document «réunion CAPSERVAL CER France 89» remis lors du déplacement de la mission le 21 juin 2018

CER France revue «veille économique» juin 2018

Conseil départemental de Côte d'Or document «stratégie départementale d'adaptation au changement climatique » remis lors du déplacement de la mission le 22 juin 2018

Dijon céréales, AllianzBFC document « comment prendre en compte réellement les spécificités des zones intermédiaires ?» remis lors du déplacement de la mission le 22 juin 2018

CRA, FRSEA, CRMCCA JA Bourgogne-Franche-Comté document «comment prendre en compte réellement les spécificités des zones intermédiaires?» remis lors du déplacement de la mission le 22 juin 2018

DRAAF Bourgogne-Franche-Comté Agreste n°32 février 2018 «la moutarde en Bourgogne-Franche-Comté : une filière structurée»

de Courson Yolaine «contrat de transition écologique pour la Haute Côte d'Or»

rapport CGAAER 16072 « eau, agriculture et changement climatique : statu quo ou anticipation ? »

CGAAER rapport de mission 2015 «avenir des systèmes de poly-culture élevage dans le Grand Est en Lorraine» établi par Y Berger, S Huin-Dedenys-X Toussaint

CRA Centre Val de Loire, document «accès à l'eau en région Centre Val de Loire» remis lors du déplacement de la mission le 27 juin 2018

CRA Centre Val de Loire, document «état des lieux de la situation économique des exploitations

agricoles en en région Centre Val de Loire» remis lors du déplacement de la mission le 27 juin 2018

CRA d'Occitanie document «ZI : les enjeux pour l'Occitanie » remis lors du déplacement de la mission le 17 juillet 2018

CA Indre-et-Loire, document «circuits courts et restauration collective en Indre-et-Loire» remis lors du déplacement de la mission le 27 juin 2018

CA région Centre , document «maîtrise du risque : le point de vue du crédit agricole » remis lors du déplacement de la mission le 28 juin 2018

CER France Centre-Val-de-Loire « les ZI vues par Fabien Balzeau »

Cellule d'expertise relative à la gestion quantitative de l'eau pour faire face aux épisodes de sécheresse rapport de mission

CGEDD-CGAAER rapport de mission conjointe «les réserves des Deux-Sèvres»

DGPE base de données des GIEE et Agro écologie

DRAAF Centre Val-de -Loire document «l'agriculture en Centre Val-de -Loire» remis lors du déplacement de la mission le 27 juin 2018

DRAAF Grand Est « systèmes de productions en ZI-volet diagnostic»

DRAAF Occitanie . dossier de présentation du projet « Projet de méthanisation SAS AGROGAZ Pays de TRIE) à Fontrailles (65)

DREAL Bourgogne-Franche-Comté «évaluation environnementale du 6ième programme de la directive Nitrates»

IDELE document « évolution de l'élevage français au travers des recensements agricoles » remis lors de la rencontre du 18 juin 2018

France Agri Mer rapport établi par Agrex Consulting présenté devant le conseil d'administration « analyse des coûts aux stades sortie ferme et FOB port export pour le blé tendre

FDSEA du Cher rapport d'orientation 2003 «atouts et faibles de la ZI face à la géopolitique mondiale»

FRSEA Centre Val de Loire document « agriculture et énergies renouvelables » remis lors de du déplacement de la mission le 27 juin 2018

FPNRF note «les systèmes de production des ZI et leurs modèles économiques ; proposition des Parcs naturels régionaux»

L'Echo Républicain 28 juin 2018 «le modèle familial déstabilisé » François Purseigle